

Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts

TROISIEME RAPPORT NATIONAL DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE



MADAGASCAR

Mai 2005

Programme des Nations Unies pour l'Environnement

TABLE DES MATIERES

A. IDENTIFICATION DE LA PARTIE PRENANTE	4
Informations sur la préparation du rapport.....	5
B. CHOIX DE PRIORITE, OBJECTIFS ET OBSTACLES	6
Choix de priorité.....	10
Difficultés et obstacles à la mise en oeuvre.....	11
Objectif de 2010.....	14
Stratégie mondiale pour la conservation des plantes.....	46
Approche par écosystème.....	64
C. ARTICLES DE LA CONVENTION	66
Article 5 – Coopération.....	66
Article 6 - Mesures générales pour la conservation et l'utilisation durable.....	68
Diversité biologique et changements climatiques.....	70
Article 7 - Identification et surveillance.....	71
Décisions en matière de taxonomie.....	76
Article 8 - Conservation in-situ [paragraphe (a) à (e), (h) à (j) exclus].....	80
Programme de travail sur les aires protégées (article 8 (a) à (e)).....	81
Article 8(h) – Espèces exotiques.....	85
Article 8(j) - Connaissances traditionnelles et dispositions connexes.....	89
TECHNOLOGIES GENETIQUES VARIETALES RESTRICTIVES.....	89
Etat et évolution.....	90
Lignes directrices Akwé:Kon.....	90
Renforcement des capacités et participation des communautés autochtones et locales.....	91
Appui à la mise en œuvre.....	92
Article 9 - Conservation ex-situ.....	93
Article 10 - Utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique.....	95
Diversité biologique et tourisme.....	99
Article 11 – Mesures d'incitation.....	101
Article 12 – Recherche et formation.....	103
Article 13 – Education et sensibilisation du public.....	104
Article 14 - Etudes d'impact et réduction des effets néfastes.....	108
Article 15 – Accès aux ressources génétiques.....	111
Article 16 – Accès à la technologie et transfert de technologie.....	114
Programme de travail sur le transfert de technologie et la.....	116
Coopération technique.....	116
Article 18 – Coopération technique et scientifique.....	118
Article 19 - Gestion de la biotechnologie et répartition.....	119
de ses avantages.....	119
Article 20 – Ressources financières.....	120
Secteurs.....	124
D. DOMAINES THEMATIQUES	126
Ecosystèmes des eaux intérieures.....	128
Diversité biologique marine et côtière.....	132
Généralités.....	132
Mise en œuvre de la gestion intégrée des aires marines et côtières.....	133
Ressources vivantes marines et côtières.....	134
Aires marines et côtières protégées.....	136
Mariculture.....	137
Espèces exotiques et génotypes.....	138
Diversité biologique agricole.....	139

Annexe à la décision V/5 – Programme de travail sur la diversité biologique agricole.....	141
Diversité biologique des forêts	145
Généralités	145
Programme de travail élargi sur la diversité biologique des forêts	147
Diversité biologique des terres arides et sub-humides	156
Diversité biologique des montagnes	170

E. FONCTIONNEMENT DE LA CONVENTION 174

F. OBSERVATIONS SUR LE FORMAT DE CE RAPPORT 174

Figure 1 : Potential Priority for Plant Conservation and the Durban Vision Potential Sites.....	176
Figure 2 : Répartition des aires protégées du Réseau National	177
Figure 3 : Répartition des transferts de gestion des ressources naturelles renouvelables	178
Figure 4 : Les zones terrestres réservées pour la conservation de la biodiversité	179
Figure 5 : Les zones potentielles pour la conservation de la biodiversité marine et côtière	180

A. IDENTIFICATION DE LA PARTIE PRENANTE

Partie prenante	MADAGASCAR
CORRESPONDANT NATIONAL	
Nom complet de l'organisme	Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts/ Service d'Appui à la Gestion de l'Environnement
Nom et titre de l'administrateur responsable	RAMIARISON Claudine Directeur Exécutif du Service d'Appui à la Gestion de l'Environnement – Point Focal de la Convention sur la Diversité Biologique et de l'Organe Subsidaire (SBSTTA)
Adresse	Lot VI 21 D bis – Villa Ranoroosa II – Ambatoroka 101 Antananarivo – MADAGASCAR
Téléphone	(261 20) 22 681 57 ou 22 680 76
Fax	(261 20) 22 680 73
Courriel	ramiaris@wanadoo.mg ou ramiaris.sage@blueline.mg
ADMINISTRATEUR RESPONSABLE DU RAPPORT NATIONAL (SI DIFFÉRENT DU PREMIER)	
Nom complet de l'organisme	Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts
Nom et titre de l'administrateur responsable	RAMIARISON Claudine Directeur Exécutif du Service d'Appui à la Gestion de l'Environnement – Point Focal de la Convention sur la Diversité Biologique et de l'Organe Subsidaire (SBSTTA)
Adresse	Lot VI 21 D bis – Villa Ranoroosa II – Ambatoroka 101 Antananarivo – MADAGASCAR
Téléphone	(261 20) 22 681 57 ou 22 680 76
Fax	(261 20) 22 680 73
Courriel	
S O U M I S S I O N	
Signature de l'administrateur responsable chargé de la soumission du rapport national	
Date de soumission	18 Juin 2005

Informations sur la préparation du rapport

Encadrement I.

Veillez fournir des informations sur la préparation de ce rapport, y compris des informations sur les parties prenantes impliquées ainsi que sur le matériel utilisé dans cette occasion.

Ce rapport a été réalisé sur la base des données recueillies au sein de toutes les institutions travaillant sur le territoire national qui sont coordonnées par le Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts, en charge de la mise en œuvre du Programme Environnemental et de plusieurs conventions internationales, dont principalement, la Convention sur la Diversité Biologique, la Convention sur les Changements Climatiques, la Convention sur la Lutte contre la Désertification et bien d'autres qui traitent de la gestion de l'Environnement et de la Diversité Biologique.

Ce rapport a été élaboré de manière participative, à travers un processus d'ateliers nationaux et groupes de travail thématiques.

Ont contribué à l'élaboration de ce troisième rapport national sous la Coordination du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts:

- Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts et ses 2 Directions Générales, l'une chargée de l'Environnement, l'autre, chargée des Eaux et Forêts ; Ministère de la Décentralisation et de l'Aménagement du territoire ; Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche; Ministère de la Culture et du Tourisme ; Ministère du Commerce et de l'Industrie ; Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche
- Département de Biologie Végétale/Université d'Antananarivo; Département de Biologie Animale / Université d'Antananarivo ; ANGAP ; ONE ; ANAE ; SAGE ; FOFIFA ; CNARP ; CNRE ; IHSM ; MBG ; CI ; WCS ; Projet FSP ; CIRAD ; IRD ; WWF ; SAHA / Coopération Suisse ; Perigrine Fund ; Fondation Tany Meva ; Association sur les Montagnes

Se sont associés à l'élaboration de ce rapport, les Points Focaux nationaux des Conventions Internationales liées à l'Environnement et à la Gestion de la Diversité Biologique :

- La Convention sur le Déversement des Hydrocarbures ; POPs ; Lutte contre la Désertification; Changements Climatiques ; Convention de Nairobi ; Protocole sur la Biosécurité .
- La coordination technique a été assurée par le Service d'Appui à la Gestion de l'Environnement (SAGE)

B. CHOIX DE PRIORITE, OBJECTIFS ET OBSTACLES

Encadrement II.

Veillez donner une vue d'ensemble de l'état et évolution des différents éléments constitutifs de la diversité biologique dans votre pays selon les informations et les données disponibles.

Madagascar est caractérisée par une diversité d'écosystèmes. (source Stratégie Nationale sur la Gestion de la Diversité Biologique – 2002)

La superficie forestière en 2001 couvre environ 8, 800millions ha qui comprend :

- les formations primaires constituées par les forêts humides de l'est, les forêts sclérophylles de moyenne altitude et de montagnes, les forêts caducifoliées de l'Ouest, les brousses éricoïdes des hauts sommets, les forêts épineuses du Sud et du Sud-Ouest.
- Les formations secondaires comprenant les savoka issus des défrichement, les savanes herbeuses, arborées ou arbustives des Hautes terres et de la région occidentale, les steppes provenant du défrichement des forêts xérophiles du Sud.

Les zones humides totalisent un réseau hydrographique de plus de 3 000km de longueur et de nombreux lacs, des marais et des tourbières.

Pour les écosystèmes marins et côtiers sont constitués par environ 420 000ha de marais, 300 000ha de mangroves, plus de 2000km² de récifs.

Il est à noter qu'il existe 270 îles et îlots dont la plupart se trouvent au Nord-Est et au Nord du pays.

A cette diversité des écosystèmes de Madagascar correspond une diversité biologique tout aussi importante.

- La flore malgache est estimée actuellement à 14 000 plantes dont 350 sont incluses dans la liste rouge de l'IUCN. Cette flore comprend un important taux d'endémisme estimé 80 à 86%. Parmi les plus connus figurent:
 - o 200/quelques 400 familles d'Angiospermes et Ptéridophytes du monde ;
 - o 20 à 25% des 1200 genres de Phanérogames recensés sont à Madagascar ;
 - o 165 / 170 palmiers connus;
 - o 7/8 espèces d'Adansonia ;
 - o 500/550 espèces de Compositea
- La faune présente des formes archaïques et des formes qui sont liées à la diversité des habitats naturels. Elle est constituée par:
 - Plus de 100 000 espèces d'Invertébrés terrestres
 - Des poissons d'eau douce avec 23 familles, 49 genres et 120 espèces.
 - Les familles les plus représentées sont ATHERINITEA, ELEOTRIDAE, BEDOTIIDAE et surtout CICHLIDEA ;
 - Au total le taux d'endémisme est estimé à 32%, cependant il peut atteindre 50% chez les SILURIDEA, GOBIIDAE, 100% chez les CICHLIDEA, 78% chez les ATHERINIDEA
 - o Environ 180 espèces d'amphibiens, réparties dans 5 familles sont décrites
 - o Les reptiles
 - o 60/62 serpents sont endémiques
 - o 51/53 caméléons endémiques
 - o 115/129 lézards sont endémiques
 - o 5/8 tortues terrestres sont endémiques
 - o mammifères avec un groupe remarquable avec les lémuriers , il y a aussi les carnivores (cryptoprocta ferox, leupleres goudotii, fos fossans, galidia elegans)
 - o oiseaux (266 espèces et sous-espèces inventories dont 5 familles endémiques
- Pour la Biodiversité marine et côtière, l'inventaire est encore incomplète pour l'instant, il a été fait dans quelques zones . Madagascar abrite 75% des espèces connues d'eau peu profonde de l'Ouest de l'Océan Indien

Dans le domaine de la faune, quelques espèces communes à Madagascar et à certains pays de l'Océan Indien peuvent être considérées comme rares ; tel est le cas de :

- *Agonostomus dobulooides*, famille des Mugilidae signalée à La Réunion ; *Kuhlia splendens*, famille des Khulidae, signalée à Maurice et à Rodriguez ; *Birgus latro*, crustacé marin considérée comme rare signalé également aux Seychelles ; *Latimeria chalumnae*, communément appelé coelacante, est un Crossoptérygien archaïque que l'on retrouve aussi autour des Comores.

La faune côtière et marine compte très peu d'espèces véritablement endémiques de Madagascar. On classe parmi elles :

- *Periophthalmus koereuleri*, poisson aveugle ; *Bathygobius samberanoensis* et *B. madagascariensis*, de la famille des Gobiidae ; *Hepsetia duodecimalis*, de la famille des Atherinidae ; *Ocypode madagascariensis*, crustacé recensé dans le sud de Madagascar.

Le Grand Récif de Toliara, le plus grand récif barrière de l'Océan Indien du Sud-Ouest, est certainement le récif le plus étudié de la région. Il abrite une bonne partie de la biodiversité régionale (10 627 espèces marines environ sont connues dans les eaux peu profondes de l'Océan Indien, Richmond 2001). Plus de 5500 espèces ont été recensées jusqu'à ce jour, réparties comme suit :

- 108 espèces d'algues marines ; 66 espèces de phytoplancton ; 38 espèces de zooplancton ; 12 espèces de phanérogames marines ; 306 espèces de spongiaires ; 435 espèces de Cnidaires, dont 130 coraux durs (Scléactinaires) ; 227 espèces d'échinodermes ; 779 espèces de crustacés ; 1158 espèces de mollusques ; 99 espèces de Bryozoaires ; 182 espèces d'Ascidies ; 714 espèces de poissons récifaux (plus de 900 estimées) ; au moins 25 espèces de requins ; 5 espèces de tortues marines ; 10 espèces de mammifères marins

Le taux d'endémisme n'a pas fait l'objet d'étude spécifique, mais l'analyse des données publiées sur les poissons indique que, sur 81 espèces endémiques à un ou plusieurs sites dans l'Ouest de l'Océan Indien, au moins 24 sont retrouvées au niveau les récifs de Toliara, et 4 sont endémiques à Madagascar (voir tableau ci-dessous)

Famille	Espèces	distribution
ACANTHURIDAE	<i>Acanthurus polyzona</i>	Madagascar, Iles Mascareignes, Comoros
APOGONIDAE	<i>Neamia norula</i>	Maurice
APOGONIDAE	<i>Pseudammiops pellucidus</i>	OOI (ouest de l'Océan Indien)
BLENNIDAE	<i>Meiacanthus mossambicus</i>	Madagascar, Afrique de l'Est
CHAETODONTIDAE	<i>Chaetodon blackburni</i>	OOI
HOLOCENTRIDAE	<i>Myripristis seychellensis</i>	Madagascar, Seychelles
HOLOCENTRIDAE	<i>Sargocentron squamipinnis</i>	OOI
LABRIDAE	<i>Macropharyngodon vivienae</i>	Madagascar, Natal
LABRIDAE	<i>Paracheilinus hemitaeniatus</i>	Madagascar (endémique)
LUTJANIDAE	<i>Lutjanus notatus</i>	Afrique de l'Est, Madagascar, Mascarenes
PLESIOPIDAE	<i>Plesiops malalaxus</i>	Madagascar (endémique)
POMACANTHIDAE	<i>Pomacanthus chrysurus</i>	OOI
POMACENTRIDAE	<i>Pseudochromis kristinae</i>	Madagascar, Afrique de l'Est
POMACENTRIDAE	<i>Pseudochromis madagascariensis</i>	Madagascar (endémique)
POMACENTRIDAE	<i>Pseudochromis tauberæ</i>	Madagascar (endémique)
POMACENTRIDAE	<i>Amphiprion chrysogaster</i>	Madagascar, Maurice, La Reunion
POMACENTRIDAE	<i>Amphiprion latifasciatus</i>	Madagascar, Comoros.
POMACENTRIDAE	<i>Stegastes limbatus</i>	Madagascar, Maurice, La Reunion
SCARIDAE	<i>Cholourus cyanescens</i>	OOI
SCARIDAE	<i>Scarus russelli</i>	OOI
SERRANIDAE	<i>Epinephelus andersoni</i>	Madagascar, Afrique du Sud
SERRANIDAE	<i>Epinephelus posteli</i>	Madagascar, Afrique du sud
SERRANIDAE	<i>Plectropomus punctatus</i>	OOI
SIGANIDAE	<i>Siganus sutor</i>	OOI

- Les espèces envahissantes sont présentes dans le pays. Actuellement, 211 espèces végétales et 1047 espèces animales ont été inventoriées. Elles provoquent de fortes pressions et risquent de menacer d'extinction de certaines espèces autochtones et/ou le déséquilibre de certains écosystèmes (eaux intérieures, aires protégées).

Il y a certes des essais de maîtrise des espèces exotiques envahissantes déjà introduite (cas de *Eichhornia crassipes* sur le Canal de Pangalana), mais qui restent pour l'instant très modestes.

Cette diversité biologique est fortement menacée par les nombreuses actions anthropiques, allant des feux de végétation, aux exploitations irrationnelles. En 2000, la superficie de forêt défrichée était de 28 464 ha, la superficie de forêt brûlée en 2002 avait atteint 15 572ha, avec toutes les conséquences liées à l'érosion, l'envasement des mangroves.

Les stratégies de gestion de la diversité biologique sont intégrées dans le Document Cadre de Réduction de la Pauvreté malgache et se traduisent à travers les politiques sectorielles.

Le Programme Environnemental qui est actuellement à sa phase III est certes, celui qui intègre le mieux les objectifs 2010 de la Convention sur la Diversité Biologique, à travers ses actions de conservation, de gestion durable de la Diversité Biologique et de partage des avantages issus de l'exploitation des ressources naturelles. Cependant, les programmes sectoriels intègrent les objectifs et les principes de la CDB. Tel est le cas du Programme de Soutien au Développement Rural qui inclut le secteur Pêche, les programmes sectoriels du Tourisme, de l'Education Nationale.

En outre, le cadre de la Décentralisation constitue un mécanisme important pour la mise en œuvre des principes de l'approche écosystème de la CDB.

De la politique générale du Gouvernement découlent plusieurs mécanismes et actions tels que l'élaboration de la politique forestière, le plan directeur de la Pêche et de l'Aquaculture.

- un code des Aires Protégées (2003), un code de l'eau, le manuel de procédures de création des aires protégées terrestres, manuel de procédures de création des aires protégées marines et côtières.
- Un mécanisme pour les Etudes d'Impacts Environnementaux
- Un cadre réglementaire permettant la gestion durable des ressources naturelles et permettant l'implication des communautés locales.

Au cours de l'année 2005, le pays a adopté la Vision « Madagascar naturellement » .

Madagascar s'est en outre engagé à tripler la superficie de ses Aires Protégées jusqu'en 2008.

Le Gouvernement a adopté récemment la vision « Madagascar naturellement » qui traduit bien la politique en faveur de la gestion durable de la Diversité Biologique.

Quelques données sur les actions de gestion durable de la Diversité Biologique :

- 47 aires protégées totalisant 1,7 millions d'hectares dans le Réseau National
- 3 lacs réserves de chasse,
- 4 études de faisabilité de mise en place d'aires protégées marines réalisées actuellement,
- liste préliminaire des sites potentiels à protéger établie qui viendront s'y ajouter les nouvelles aires protégées
- 3 corridors forestiers sont en cours d'étude.
- Zonage forestier national
- quelques 500 transferts de gestion de ressources naturelles aux communautés locales effectués sur 178 000 ha de forêts, 54 835 ha de mangroves, 54 850 ha d'espaces de pêche.

Les Aires Protégées de Madagascar

Noms	Surface Protégée (ha)	Surface Nationale (ha)	Pourcentage
Forêts denses humides sempervirentes de basse altitude	273 695,8	1 983 044,8	13,8
Forêts denses humides sempervirentes de basse altitude dégradées et/ou secondaires	3 971,5	554 377,3	0,7
Forêts denses humides sempervirentes de moyenne altitude	458 101,9	2 977 676,8	15,4
Forêts denses humides sempervirentes de moyenne altitude dégradées et/ou secondaires	4 607,1	178 413,7	2,6
Forêts denses sèches-série à Dalbergia, Commiphora et Hildegardia	304 657,7	3 049 885,3	10
Forêts denses sèches-série à Dalbergia, Commiphora et Hildegardia - dégradées et/ou secondaires	85 471,3	955 170,5	8,9
Forêts denses-série à Didiereaceae	15 005,9	776 029,2	1,9
Forêts denses-série à Didiereaceae - dégradées et/ou secondaires	10,3	238 188,6	0
Forêts denses sclérophylles de montagne	3 672,8	76 530,4	4,8
Forêts claires sclérophylles de moyenne altitude	50 543,1	265 822,1	19
Forêts ripicoles et/ou des alluvions	182,6	120 368,5	0,2
Fourrés xérophiles	21 348,3	995 493,6	2,1
Fourrés xérophiles dégradées et/ou secondaires	16 195,3	466 989,0	3,5
Savanes et/ou pseudo steppes avec éléments ligneux	163 481,7	16 631 147,2	1
Savanes et/ou pseudo steppes sans éléments ligneux	177 887,8	15 751 060,7	1,1
Prairies côtières, savanes et/ou pseudo steppes avec éléments ligneux	9 444,7	3 220 511,5	0,3
Prairies altimontagnes, savanes et/ou pseudo steppes sans éléments ligneux	1 905,5	109 006,7	1,7
Prairies côtières, savanes et/ou pseudo steppes sans éléments ligneux	2 631,9	309 572,5	0,2
Forêts littorales	941,3	71 545,1	1,3
Mangroves	6 031,4	322 204,1	1,9
Formations marécageuses	946,5	277 682,7	0,3
Mosaïque de cultures, jachères, lambeaux forestiers, formations graminéennes	3 347,6	5 492 306,2	0,6
Peuplements d'Eucalyptus	5,3	156 130,5	0
Autres ou mélangées	491,2	293 021,2	0,2

Source : SIG/ANGAP - Juillet 2001

Choix de priorité

1. Veuillez indiquer, par un "X" dans la colonne appropriée ci-dessous, le niveau de priorité que votre pays accorde à l'application des articles variés, dispositions et leurs décisions associées, et qui ont rapport aux programmes de travail de la Convention.

Article/Disposition/Programme de travail	Niveau de priorité		
	Haut	Moyen	Bas
a) Article 5 – Coopération	X		
b) Article 6 - Mesures générales en vue de la conservation et de l'utilisation durable	X		
c) Article 7 – Identification et surveillance	X		
d) Article 8 – Conservation <i>in-situ</i>	X		
e) Article 8(h) – Espèces exotiques	X		
f) Article 8(j) - Connaissances traditionnelles et dispositions connexes	X		
g) Article 9 – Conservation <i>ex-situ</i>	X		
h) Article 10 – Utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique	X		
i) Article 11 – Mesures d'incitation		X	
j) Article 12 – Recherche et formation	X		
k) Article 13 – Education et sensibilisation du public	X		
l) Article 14 - Evaluation de l'impact afin de minimiser les effets néfastes	X		
m) Article 15 - Accès aux ressources génétiques	X		
n) Article 16 - Accès à la technologie et transfert de technologie		X	
o) Article 17 – Echange d'informations	X		
p) Article 18 – Coopération scientifique et technique	X		
q) Article 19 - Gestion de la biotechnologie et répartition de ses avantages		X	
r) Article 20 - Ressources financières	X		
s) Article 21 - Mécanisme de financement	X		
t) Diversité biologique agricole	X		

u) Diversité biologique des forêts	X		
v) Diversité biologique des eaux intérieures	X		
w) Diversité biologique marine et côtière	X		
x) Diversité biologique des terres arides et sub-humides	X		
y) Diversité biologique des montagnes	X		

Difficultés et obstacles à la mise en oeuvre

2. Veuillez utiliser l'échelle ci-dessous pour refléter le niveau des difficultés rencontrées par votre pays dans la mise en oeuvre des dispositions des articles de la Convention (5, 6,7, 8, 8h, 8j, 9, 10, 11,12, 13, 14, 15,16, 17, 18, 19 et 20)

3 = Haut	1 = Bas
2 = Moyen	0 = Obstacles effectivement surmontés
N/A = Non applicable	

Obstacles	Articles																			
	5	6	7	8	8h	8j	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20		
a) Manque de volonté et de soutien politique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
b) Participation du public et implication des parties prenantes limitées	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	3	2	2	2	2	2	2	
c) Absence d'intégration des questions relatives à la diversité biologique dans d'autres secteurs	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	3	2	2	2	2	2	2	
d) Absence de mesures préventives et proactives	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	3	2	2	2	2	2	2	
e) Capacité d'action insuffisante en raison de la faiblesse institutionnelle	2	1	1	1	3	2	2	2	1	1	1	1	3	1	1	1	1	1	1	
f) Absence de transfert de technologie et d'expertise	3	3	3	2	1	3	3	2	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	
g) Perte des connaissances traditionnelles	3	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	3	3	2	2	2	2	3	

h) Insuffisante capacité de recherche scientifique pour soutenir tous les objectifs	1	2	2	2	2	2	1	2	3	2	2	2	2	2	2	2	2	2
i) Manque de connaissances et d'informations accessibles	2		2	2	1	2	1	2	2	2	2	2	3	3	2	2	2	3
j) Absence d'éducation et de sensibilisation du public à tous les niveaux	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	3	3	2	2	2	Na
k) Les connaissances scientifiques et traditionnelles ne sont pas pleinement utilisées	2	2	2	2	1	2	2	2	2	2	2	2	3	3	3	3	3	3
l) Perte de diversité biologique et les biens et services correspondants qu'elle dispense ne sont pas bien compris ou documentés					1				2				3	3				
m) Manque de ressources financières, humaines et techniques	3	3	3	3	1	3	2	2	3	2	2	2	3	3	3	3	3	2
n) Absence de mesures incitatives économiques					1				3				3	3				
o) Absence de partage des avantages									3				3	3				
p) Manque de synergie aux niveaux national et international									1				3	3				
q) Absence de coopération horizontale entre les parties prenantes									3				3	3				
r) Absence de partenariats effectifs									2				3	3				
s) Manque d'engagement de la communauté scientifique									2				2	2				
t) Absence de politiques et de lois appropriées	2	2	2	2	2	2	2	2	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2

u) Pauvreté	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
v) Pression démographique	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
w) Habitudes de consommation et de production non viables	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
x) Manque de capacité des communautés locales	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
y) Manque de connaissances et d'expérience des approches de gestion par écosystème	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
z) Faible capacité d'application effective	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	3	3	2	2	2	2
aa) Catastrophes naturelles et changements environnementaux	2	2	2	2	2	2	2	2	3	2	2	2	2	2	2	2	2	2
bb) Autres (veuillez préciser)																		

Objectif de 2010

Dans la décision VII/30, annexe II, la Conférence des Parties a décidé de créer un cadre provisoire pour les buts et objectifs afin de clarifier l'objectif mondial de 2010 adopté en vertu de la décision VI/26, d'assister l'évaluation des progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif, et de promouvoir la cohérence entre les programmes de travail de la Convention. Les Parties et les Gouvernements sont invités à élaborer leurs propres objectifs à l'aide de ce cadre souple. Veuillez fournir des informations pertinentes en répondant aux questions et aux demandes formulées dans les tableaux suivants.

Encadrement III.

But 1	Promouvoir la conservation de la diversité biologique des écosystèmes, des habitats et des biomes.		
Objectif 1.1	Au moins 10% de chacune des régions écologiques de la planète sont effectivement conservées		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous			
Le Gouvernement de Madagascar s'est engagé, lors du Sommet Mondial sur les Aires Protégées à Durban en 2003, à tripler la superficie des aires protégées (6 millions d'hectares), c'est-à-dire environ 10% de la superficie du pays.			
Le Programme Environnemental national précise que tous les écosystèmes seront représentés dans les aires protégées.			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture		X	Pas de programme spécifique mais le secteur est pris en compte à travers les autres programmes tels que bassins versants, petits périmètres irrigués
b) Eaux intérieures	X		Porter le nombre de sites Ramsar à 7
c) Marine et côtière	X		a. Créer 3 aires protégées marines pour le réseau national, sur les 29 sites potentiels identifiés b. Réduire la perte de superficie des récifs coralliens dans les aires protégées marines
d) Terres arides et sub-humides	X		Inclus dans les autres écosystèmes forestiers, marins et côtiers notamment
e) Forêts	X		Augmenter la superficie des Aires Protégées. La part des forêts est importante. Il est prévu environ 5 millions d'ha
f) Montagnes	X		Conserver les écosystèmes au-dessus de 750 m d'altitude
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			

b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique	X
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	X
Veillez préciser ci-dessous.	
<p>Madagascar a adopté une approche intégrée pour la définition et la mise en oeuvre des Programmes Nationaux.</p> <p>Le Document Stratégique pour la Réduction de la Pauvreté, est le document cadre pour tous les programmes sectoriels. Il souligne en particulier, au sein du programme de Développement Rural / sous programme Environnement la promotion de la création et de la gestion d'aires protégées marines et côtières.</p> <p>Plusieurs stratégies, plans d'action, programmes contribuent à l'atteinte de cet objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Plan National d'Action Environnementale garantit la conservation de la diversité biologique (forestiers, marins et côtiers, eaux intérieures ...), les aires protégées, les bassins versants, les montagnes ... Le Programme Environnemental 3 vise à conserver les écosystèmes sensibles de Madagascar et la représentativité de tous les écosystèmes dans les aires protégées ; • La stratégie nationale pour la gestion de la biodiversité, dans son axe d'orientation sur la conservation de la biodiversité, souligne la création de nouvelles aires protégées ; • Le Plan de Gestion du Réseau des Aires Protégées (Plan GRAP) vise la mise en place et la bonne gestion des aires protégées ; • La stratégie nationale pour la gestion des zones humides ; • La stratégie des montagnes ; • Le plan de gestion des lacs menacés ; • La Politique forestière et le zonage forestier national ; • Le Plan directeur de la pêche et de l'aquaculture dans le cadre de l'intégration de l'environnement dans les systèmes d'aménagement prévoit de combiner les concepts de parcs marins ou des zones interdites de prélèvement (no take zones), par ailleurs recommandés par le Code de Conduite pour une Pêche Responsable de la FAO, aux autres dispositions assurant l'exploitation durable et rentable ; • Le Programme d'Appui au Développement Rural couvre, entre autres, l'exploitation de la biodiversité agricole (les plantes sauvages apparentées), halieutique ... • En outre, plusieurs dispositions réglementaires contribuent à renforcer les mesures dans le domaine. Tel est le cas de la loi 96-025 relative à la gestion locale des ressources naturelles renouvelables qui permet la participation effective des populations rurales à la conservation durable des ressources naturelles renouvelables. <p>D'autres stratégies élaborées n'ont pas encore été validées : la stratégie de gestion des îlots, le livre blanc pour le développement durable des zones côtières.</p>	
IV) Veillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.	
<p>Pour l'atteinte de cet objectif, Madagascar a conçu les outils suivants : Code des Aires Protégées (COAP), Code de l'Eau, manuel de procédures de création des aires protégées terrestres, manuel de procédures de création des aires protégées marines et côtières. Actuellement, un processus pour la mise en place d'un mécanisme de création et de gestion des aires protégées est en cours, et ce, en vue de faciliter l'atteinte de l'objectif de tripler la superficie des Aires Protégées.</p> <p>En résumé, la situation actuelle par rapport à cet objectif est :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 47 aires protégées totalisant 1,7 millions d'hectares dans le Réseau National - 3 lacs réserves de chasse, - 4 études de faisabilité de mise en place d'aires protégées marines faites, - liste préliminaire des sites potentiels à protéger établie, tous types d'écosystèmes confondus. <p>La création de nouvelles aires protégées et de sites de conservation concernerait :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 165 915 ha (dont 25 415 ha de lacs, 23 500 ha de marais et 117 000 ha de rivières) de nouveaux sites Ramsar - environ 4.3 millions d'hectares de nouvelles aires protégées à créer avant 2010 	
V) Veillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif	

- Tous les types écosystèmes du pays représentés dans les aires protégées
- 6 millions d'hectares d'aires protégées en 2010
- indice d'efficacité de gestion des aires protégées porté de 45% à 70% (norme IUCN) en 2010

VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.

La mise en place des aires protégées est souvent en conflit par rapport :

- aux besoins (immédiats) de la population,
- à la perception des communautés et acteurs,
- à l'utilisation des espaces et des ressources (conflits fonciers, priorités des populations dans un contexte de pauvreté ...),

d'autant plus que la compensation à la réduction de l'accès aux ressources et les alternatives ne sont pas suffisamment conséquentes.

Bien que des commissions intersectorielles aient été mises en place (mines, forêts, pêche, aménagement du territoire) des efforts restent encore à faire.

Malgré l'identification et tous les travaux préliminaires en vue de la mise en place de ces aires protégées, la disponibilité des financements nécessaires en quantité et en temps voulus (pour la mise en place, la gestion, le suivi, le développement d'activités alternatives ...), ainsi que celle de ressources humaines pose également un problème.

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

Les objectifs 2010 favorisent la synergie des programmes et conventions (commissions diverses en place : environnement - pêche, environnement - mines ...)

Des cellules environnementales ont été mises en place au niveau des ministères sectoriels.

En ce qui concerne les écosystèmes marins et côtiers, l'approche adoptée est celle de la gestion intégrée des zones côtières; elle mise sur l'implication et la participation de tous les acteurs concernés. Cette approche, préconisée par ailleurs par la Convention (Chapitre 17 de l'Agenda 21) a été testée et fait l'objet de concertations régionales et nationale, mais les textes y relatifs n'ont pas encore été adoptés.

La création d'aire protégée, au même titre que tout autre investissement, est soumise à une étude d'impact environnemental préalable.

Le pays a mis en place une commission conjointe et des comités techniques (Groupe Vision Durban) pour la mise en œuvre de cet objectif.

Encadrement IV.

Objectif 1.2	Les aires d'importance particulière à la diversité biologique sont protégées	
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?		
a) Non		
b) Oui, le même que l'objectif mondial		
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis		X
Veuillez préciser ci-dessous		
La définition des aires d'importance particulière pour Madagascar a été faite par rapport à : <ul style="list-style-type: none"> a. des espèces particulières à distribution restreinte, b. des fonctions écologiques particulières (corridors, ...) c. au cycle biologique de certaines espèces A la suite de la réunion de Durban sur les aires protégées, Madagascar s'attelle à la mise en place de 4,3 millions d'hectares environ d'aires protégées qui feront partie du système. Les différents plans, programmes, stratégies énumérés ci-dessus sont applicables à cet objectif.		
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout		

objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture		X	
b) Eaux intérieures	X		Renforcer la prise en considération des espèces phare dans l'identification des aires à protéger
c) Marine et côtière	X		Maintenir la superficie des récifs coralliens et des mangroves
d) Terres arides et sub-humides	X		Prévenir la désertification pour préserver la richesse spécifique
e) Forêts	X		Mise en conservation et enrichissement des corridors forestiers
f) Montagnes	X		Conserver la biodiversité au-dessus de 750 m d'altitude
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			X
Veuillez préciser ci-dessous.			
<p>Ces objectifs font partie intégrante de la conservation des écosystèmes, et de ce fait, relève des plans, programmes et stratégies suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Plan d'Action Environnementale (Programme Environnemental phase 3 : 2005-2009) - La Politique Forestière - Le Plan Directeur de la Pêche et de l'Aquaculture <p>Les stratégies suivantes appuient ces objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La Stratégie Nationale pour la Gestion de la Biodiversité, dans son axe d'orientation sur la conservation de la biodiversité ▪ La loi 96-025 relative à la gestion locale des ressources naturelles renouvelables ▪ L'importance particulière en terme de diversité biologique d'un site figure parmi les lignes directrices pour l'identification des aires à protéger. Ceci correspond d'ailleurs aux objectifs de la CITES, mais aussi de la Convention sur la Diversité Biologique. ▪ La stratégie des montagnes 			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
<p>Les aires prioritaires potentielles de conservation ont été définies</p> <p>Des études de faisabilité pour la mise en place de sites de conservation ont été réalisées, aussi bien dans les zones terrestres, forestières et zones humides, que marines et côtières.</p> <p>Les initiatives locales pour la mise en place et la gestion de réserve communautaire se multiplient.</p>			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
Augmenter la superficie des aires protégées de 1,7 millions d'hectares à 6 millions d'hectares en 2008			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
Cf. 1.1.			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			
Cf. 1.1.			

Encadrement V.

But 2	Promouvoir la conservation de la diversité des espèces.		
Objectif 2.1	Restaurer, stabiliser ou réduire le déclin des populations d'espèces de certains groupes taxinomiques		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous.			
Assurer la stabilité de la production des stocks ou plans d'eau déjà pleinement exploités Développer les actions de conservation in situ et ex situ des espèces faunistiques et floristiques rares et menacées			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		Elaborer un Plan de gestion et de conservation des plantes sauvages apparentées
b) Eaux intérieures	X		Assurer la stabilité de la production des plans d'eau déjà pleinement exploités Promouvoir les Recherches sur les zones humides
c) Marine et côtière	X		Assurer la stabilité de la production des stocks déjà pleinement exploités
d) Terres arides et sub-humides	X		Renforcer le statut de conservation des espèces menacées par le commerce illicite Améliorer les connaissances sur les populations d'espèces Suivi écologique
e) Forêts	X		Conserver les espèces animales menacées : Reptiles et amphibiens, Primates, Rapaces, Chiroptères Développer des actions de conservation ex situ de la flore
f) Montagnes			Nb : les écosystèmes de montagnes ne sont généralement dissociés des écosystèmes forestiers
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			X
Veuillez préciser ci-dessous.			
Les plans et programmes suivants mettent l'accent sur ces objectifs : <ul style="list-style-type: none"> - Le programme environnemental 3 - La politique forestière - Le plan directeur de la pêche et de l'aquaculture 			

IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.	
<p>Certaines espèces menacées ont fait l'objet de multiplication <i>in situ</i> ou <i>ex situ</i> et de réintroduction dans le milieu naturel : orchidées, plantes succulentes, palmiers</p> <p>Un centre de multiplication de crocodiles est opérationnel.</p> <p>Deux ressources marines exploitées disposant de plans d'aménagement remis régulièrement à jour</p> <p>Des études des possibilités d'élevage ont été menées sur les groupes taxinomiques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - poissons d'eau douce endémiques - holothuries - moules - Tortues terrestres et d'eau douce <p>Des programmes et activités de rempoissonnement de lacs sont en cours</p> <p>Des expériences très localisées, pour la transplantation de coraux sont en cours</p>	
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif	
<p>Espèces et nombre d'espèces ou groupes conservés ou régénérés inconnus/non identifiés</p> <p>Nombre de ressources disposant de plans d'aménagement et de gestion</p>	
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.	
<p>Les faits qui suivent constituent un obstacle à la mise en œuvre de cet objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chasse et collecte illicites ; - Niveau de vie bas des riverains des zones de conservation; - Catastrophes naturelles - Insuffisance de suivi (collecte de données statistiques fiables, application effective des mesures prises ...) - Feux de végétation incontrôlés 	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.	
<p>Le suivi de l'application des mesures réglementaires et plans d'aménagement et de gestion des espèces / groupes d'espèces reste assez faible. Ainsi, des pratiques prohibées et/ou ayant des impacts négatifs sur les écosystèmes sont encore utilisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation des filets peu sélectifs ou à des fins commerciales ou sennes provoque un déclin rapide des espèces de Poissons - Déforestations et feux, - Pollution - Aménagement (remblai de marécages, infrastructures en zones sensibles ...) <p>Actuellement, Madagascar prépare son adhésion à la Convention sur les espèces migratrices et à l'AEWA (Accord sur les oiseaux d'eau migrateurs de l'Afrique-Eurasie).</p>	

Encadrement VI.

Objectif 2.2	Améliorer l'état d'espèces menacées d'extinction
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?	
a) Non	
b) Oui, le même que l'objectif mondial	
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis	X
Veuillez préciser ci-dessous.	
<p>Le plan de mise en œuvre de la CITES : des mesures telles que la suspension des exportations des espèces menacées et la fixation des quotas d'exportation ont été prises.</p> <p>Les objectifs nationaux contribuant à l'atteinte de cet objectif, dans le domaine des eaux intérieures portent essentiellement sur la préservation de la qualité des habitats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux spécifiques pour les Zones Humides ; 	

- Promouvoir l'intégrité des Zones Humides

En ce qui concerne la biodiversité marine et côtière, la situation des espèces marines menacées à Madagascar n'est pas connue – le plan directeur de la pêche n'en fait pas mention. Par contre l'exportation des espèces annexées à la CITES est en principe réglementée.

II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.

Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		Gérer durablement les plantes sauvages apparentées
b) Eaux intérieures	X		Restaurer et régénérer les zones humides
c) Marine et côtière	X		Diminuer les prises accidentelles de tortues marines (TED placé sur les chaluts)
d) Terres arides et sub-humides	X		Renforcer le contrôle du trafic illicite de toutes les espèces de tortues terrestres qui sont en annexe I de la CITES Renforcer le suivi des espèces dans les aires protégées Plan d'action pour l'application de la CITES
e) Forêts	X		Réduire le nombre d'espèces menacées d'extinction Renforcer le suivi des espèces dans les aires protégées Protéger de manière stricte certaines espèces Augmenter la population de certaines espèces menacées
f) Montagnes			Réduire le nombre d'espèces menacées d'extinction Renforcer le suivi des espèces dans les aires protégées Protéger de manière stricte certaines espèces

III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?

a) Non	
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique	X
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	

Veuillez préciser ci-dessous.

Plan de mise en œuvre de la CITES : suspension des exportations des espèces menacées et fixation de quotas d'exportation.

Multiplication des espèces menacées et réintroduction dans leur milieu naturel

IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.

Evaluation préliminaire des statuts de menace des mammifères (primates, micromammifères, carnivores,)

Inventaire des espèces menacées dans les aires protégées, les forêts classées et les réserves forestières : 371 espèces menacées

223 espèces d'amphibiens menacées (liste rouge)

Protection stricte de certaines espèces menacées : *Geochelone yniphora*, *Pyxis planicauda*, *Anas bernieri*, *Hapalemur griseus alaotrensis*, *Hypogeomys atimena*, *Mungotictis*

1000 espèces végétales et autochtones actuellement conservées à l'état de graines au Silo National pour les Graines Forestières

Dispositions réglementaires pour la mise en place de TED (Turtle Excluding Device) et de BRD (Bycatch Reducing Device) sur les chaluts crevettiers

V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif

Statuts des différentes espèces menacées (IUCN):
Mammifères : Critique : 5,3%
En danger : 16,4%
Vulnérable : 19,1%
Near Threatened : 3,3%
Pas d'information: 14,5%
Least concern: 1,4%

Amphibiens: Critiquement en danger : 09 espèces
En danger: 21 espèces
Vulnérables : 25 espèces
Least concern : 106 espèces
Near Threatened : 16 espèces
Dinnées insuffisantes : 46 espèces

Pour la Flore, en tout 379 espèces sont incluses dans la Liste Rouge de l'IUCN. Suivant les catégories, les pourcentages sont les suivants :

- CR : 66 soit 17.4%
- EN : 108 soit 28.5%
- VU : 148 soit 39.05%
- NT : 4 soit 1.05%
- LR : 27 soit 7.12%

VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.

Les principaux obstacles à la réalisation de cet objectif sont :

- Les habitudes et la culture des communautés
- La pression des marchés (local, national, commerce international)
- L'absence d'alternatives et de mesures compensatrices de la conservation

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

Un projet pour l'élaboration du plan de gestion des tortues marines est en gestation.

Encadrement VII.

But 3	Promouvoir la conservation de la diversité génétique.		
Objectif 3.1	La diversité génétique des cultures, du bétail et des espèces d'arbres, de poisson et de faune sauvages à valeur commerciale et d'autres espèces ayant une importance socio-économique est conservée; les connaissances autochtones et locales qui leur sont associées sont préservées		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous.			
Les objectifs portent essentiellement sur les ressources génétiques agricoles et forestières (autrefois le bétail était aussi concerné) L'importation d'espèces / races exotiques est strictement réglementée			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		Réaliser un inventaire de l'agrodiversité

			Mettre en place et gérer des banques de gènes agricoles
b) Eaux intérieures	X		Réaliser des études sur quelques espèces de poissons endémiques
c) Marine et côtière		X	
d) Terres arides et sub-humides	X		Identifier les zones d'importance pour la conservation des plantes (plantes médicinales) Intégrer les connaissances locales dans la gestion des ressources naturelles (transfert de gestion)
e) Forêts	X		Conserver les espèces autochtones dans une banque de gènes Plan National sur les Ressources Génétiques Forestières Créer des centres de multiplication des espèces animales menacées Appliquer le Plan de mise en œuvre de la CITES
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			X
Veuillez préciser ci-dessous.			
Le plan directeur de la pêche et de l'aquaculture mentionne le besoin et la réalisation d'études sur les espèces endémiques commercialisées Le Programme sur les Plantes Sauvages Apparentées aux Plantes Cultivées (PSA) Le Plan national stratégique sur les ressources phytogénétiques forestières			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
Programme d'amélioration variétale de certaines espèces de poissons d'eau douce 1000 espèces forestières sont conservées dans le Silo National pour les Graines Forestières Un centre de multiplication de crocodiles pour le commerce fonctionnel Les programmes sur l'agro-diversité sont en phase de démarrage. Des repeuplements de sites d'exploitation sont effectués.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
Nombre d'espèces / variétés dans la banque de gènes			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
Madagascar rencontre encore des problèmes en matière d'application des réglementations. Par ailleurs, on observe une grande lacune de connaissance sur la diversité génétique et des espèces, de leur biologie / écologie. La conservation de la diversité génétique est nouvelle à Madagascar, et reste encore l'apanage des institutions / spécialistes étrangers. Dans la plupart des cas, les matériels et informations ne sont pas rapatriés. Les institutions malgaches manquent de matériels / équipements, et les compétences nationales sont très limitées voire inexistantes dans certains domaines (aquatique). La présence d'espèces exotiques envahissantes ne facilite pas non plus la préservation de la diversité			

génétique, notamment face à une faible productivité de certaines espèces indigènes.
Le public et les décideurs ne sont pas sensibilisés sur l'importance de la diversité génétique agricole.

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

- Introduction de *Cyprinus carpio* (carpe royale);
- *Ophiocephalus striatus* constitue un prédateur des poissons indigènes

Madagascar dispose d'un programme de formation en biologie moléculaire à l'Université d'Antananarivo.

Encadrement VIII.

But 4	Promouvoir l'utilisation durable et la consommation rationnelle.		
Objectif 4.1	Les produits à base de diversité biologique proviennent de sources gérées de manière durable et les aires de production sont gérées conformément aux principes de conservation de la diversité biologique		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous.			
Le Document Stratégique pour la Réduction de la Pauvreté compte parmi ses programmes / sous programmes d'assurer une gestion transparente et rationnelle des ressources, et entre autres de promouvoir la gestion durable des ressources naturelles. Ces objectifs sont repris dans les programmes sectoriels. Ainsi :			
<ul style="list-style-type: none"> - Le plan directeur de la pêche et de l'aquaculture vise dans son axe stratégique 1 la gestion pour une exploitation durable et pour la préservation de l'environnement. - La promotion de l'agroforesterie et des techniques agricoles respectueuses de l'environnement figure parmi les soucis du plan d'action pour le développement durable - La politique forestière vise l'exploitation des ressources forestières 			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		Réduire les feux de pâturage Aménager les bassins versants Améliorer les techniques culturales
b) Eaux intérieures	X		Gérer durablement les zones humides et réserves d'eau
c) Marine et côtière	X		Elaborer les plans d'aménagement de l'exploitation de 7 groupes d'espèces commerciales Réduire la faune d'accompagnement dans le chalutage Eradiquer les techniques destructrices Développer une écocertification pour la crevette
d) Terres arides et sub-humides	X		Etablir des mesures d'utilisation durable des terres Promouvoir des mesures écologiques pour l'agriculture (maïs, plantes fourragères)
e) Forêts	X		Gérer les forêts de manière durable, suivant des plans d'aménagement, en intégrant les communautés locales

		Promouvoir une écocertification du bois
f) Montagnes		Gérer les forêts de manière durable en intégrant les communautés locales
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?		
a) Non		
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique		
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels		X
Veuillez préciser ci-dessous.		
<p>Cet objectif est intégré dans les plans, programmes et stratégies suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Document Stratégique pour la Réduction de la Pauvreté ; - Plan d'Action Environnementale - Programme Environnemental - Politique forestière <ul style="list-style-type: none"> • Réduction des feux de forêts • Rationaliser l'exploitation forestière • Promouvoir et appliquer des standards / normes sur les forêts et leurs produits (écocertification) - Plan d'action pour le Développement Rural - Plan directeur de la pêche et de l'aquaculture à Madagascar 2004-2007 et les textes réglementant l'exercice de la pêche - Schéma d'aménagement de l'aquaculture de crevette <p>Le transfert de gestion des ressources naturelles aux communautés locales figure parmi les outils de mise en œuvre.</p>		
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.		
<ul style="list-style-type: none"> - Environ 500 transferts de gestion des ressources naturelles aux communautés locales dont 178 000 ha de forêts - Textes sur les zones sensibles - Suspension temporaire d'octroi de permis d'exploitation forestière - Réduction des feux de brousse et des feux de forêts de 1 282 189 ha en 1999 à 39 327 ha en 2004 - 2 ressources marines disposant de plans d'aménagement remis à jour périodiquement - des mesures législatives par rapport à l'exploitation et / ou à la taille exploitable des espèces / groupes d'espèces exploitées - gel de l'effort de pêche industriel sur les ressources crevettières - mise en place de TED (dispositif d'exclusion des tortues) sur les chaluts - les sites aquacoles semi-industriels sont conformes aux normes environnementales 		
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif		
<ul style="list-style-type: none"> a. diminution de 20% des combustibles bois et dérivés b. diminution de 20% du nombre de foyers dans 17 zones rouges c. 50% des ressources côtières et marines font l'objet de plan de gestion et de valorisation d. Gestion de 1 million d'hectares d'écosystèmes forestiers transférée aux communautés 		
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.		
<p>Les obstacles d'ordre socio-économique sont essentiellement la persistance de certaines perceptions et coutumes, la pauvreté, les habitudes alimentaires, la pression des marchés.</p> <p>Les obstacles d'ordre technique concernent le manque d'informations et de connaissances sur les</p>		

potentiels, leur dynamique, leur écologie / biologie. D'une manière générale, l'exploitation d'une espèce, voire sa surexploitation se développe avant même que les informations de base (biologie, potentiels, ...) et / ou qu'un plan d'aménagement la concernant soit établi. La priorité est, en effet, donnée aux espèces à grande valeur commerciale déjà exploitées.

Sur le plan réglementaire, on note une lacune en matière de chasse sous marine, tandis que l'exercice de la pêche traditionnelle est encore d'accès libre.

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

- a. les crustacés néritiques commerciaux (langoustes, crevettes pénéides) disposent de plans d'aménagement de niveau national qui sont suivis et remis à jour périodiquement. Le niveau d'effort de pêche est établi de manière scientifique.
- b. Le développement des plans d'aménagement devient de plus en plus systématique sur toutes les ressources

La gestion responsable des principaux écosystèmes, avec l'engagement des communautés locales, figure également parmi les objectifs, de même que l'intégration des mesures pour la préservation de l'environnement et de l'équilibre écologique dans les systèmes d'aménagement des ressources exploitées.

Encadrement IX.

Objectif 4.2		La consommation/exploitation irrationnelle et non durable des ressources biologiques ou qui a des effets nocifs sur la diversité biologique est réduite	
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis		X	
Veuillez préciser ci-dessous			
Le programme environnemental 3 vise la diminution des pratiques dommageables pour les ressources naturelles, ainsi que l'application du principe de pollueur-payeur. La gestion de proximité est une stratégie appliquée pour optimiser l'exploitation des ressources.			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		Réduire les défrichements forestiers
b) Eaux intérieures	X		Eradiquer les techniques destructrices vis-à-vis des ressources
c) Marine et côtière	X		Réduire les captures/rejets en faune d'accompagnement de la pêche chalutière à la crevette Eradiquer les techniques destructrices vis-à-vis des ressources
d) Terres arides et sub-humides	X		Développer des alternatives aux pratiques agricoles itinérantes et à l'élevage extensif Améliorer l'efficacité énergétique Promouvoir les énergies alternatives Lutter contre les invasions acridiennes
e) Forêts	X		Réduire les feux et défrichements de forêts Réduire l'exploitation irrationnelle des ressources

			forestières Promouvoir les énergies alternatives
f) Montagnes			Cf. forêts
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			X
Veuillez préciser ci-dessous.			
Les textes sectoriels nationaux prévoient des restrictions par rapport à certains points (techniques, taille exploitable, quotas ...) pour l'exploitation des ressources afin d'assurer la durabilité des potentiels, notamment dans le contexte du Programme Environnemental 3.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
L'Administration Forestière procède actuellement au zonage forestier et à la redéfinition des conditions d'exploitation et de conservation. Une stratégie nationale de reboisement a été élaborée. L'Etat malgache a développé un système de transfert de gestion des ressources naturelles renouvelables aux communautés locales. Il touche actuellement quelques 500 sites assortis de plans d'aménagement et de gestion simplifiés visant la rationalisation de l'exploitation et l'éradication des pratiques destructrices. En attendant les résultats de nouvelles évaluations, le gel de l'effort de pêche industrielle à la crevette a été décidé. Pour éviter / réduire les prises accidentelles de tortues et celles accessoires de poissons d'accompagnement, des dispositions réglementaire concernant la mise en place des TED (Turtle Excluding Device) et BRD (Bycatch Reducing Device) ont été promulguées. Un comité national de lutte anti-acridienne est en place et opérationnel.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'infractions signalées - Nombre de sanctions appliquées - Cartes de zonage forestier - Nombre de contrats de transfert de gestion des ressources naturelles aux communautés locales 			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
La mise en œuvre de cet objectif se heurte à : <ul style="list-style-type: none"> - une Sensibilisation insuffisante - une faiblesse du suivi - un système de communication non optimisé - des capacités de surveillance encore faibles - des lacunes en matière d'encadrement des communautés locales 			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			

Encadrement X.

Objectif 4.3	Aucune espèce de flore ou de faune sauvages n'est menacée par le commerce international
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?	

a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous			
Mise en œuvre du Plan d'action national CITES			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture		X	
b) Eaux intérieures	X		Définir les quotas d'exportation sur les espèces figurant dans les listes CITES
c) Marine et côtière	X		Définir les quotas d'exportation de Madagascar sur les espèces figurant dans les listes CITES
d) Terres arides et sub-humides	X		Définir les quotas d'exportation de Madagascar sur les espèces figurant dans les listes CITES
e) Forêts	X		Réaliser les études sur les statuts des espèces menacées et établir des quotas par espèces menacées
f) Montagnes	X		Définir les quotas d'exportation de Madagascar sur les espèces figurant dans les listes CITES
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			X
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez préciser ci-dessous.			
Plan d'action national pour l'application de la CITES			
Plan d'action national sur <i>Prunus africana</i>			
Toutes les tortues terrestres sont en annexe I de la CITES (COP 13)			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
Etude des espèces menacées pour réviser les annexes de la CITES (en cours)			
Evaluations préliminaires des statuts de menace des mammifères et des amphibiens			
Suspension du commerce international de quelques espèces telles que <i>Uroplatus alluaudi</i> , <i>U. malahelo</i> , <i>Brookesia decary</i> , <i>Mantella bernhardi</i> , <i>M. cowani</i> , <i>M. hardmeiri</i> , tortues terrestres			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
- Liste des espèces concernées établies			
- Données statistiques sur le commerce international des espèces menacées			
VI) Veuillez fournir des informations sur tout obstacle à la mise en œuvre de cet objectif.			
Système de contrôle inadéquat			
Manque de moyens pour la révision des statuts des espèces menacées (Financement des études scientifiques)			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			
Il n'y a dans le texte CITES aucune disposition requérant spécifiquement aux Parties l'établissement			

de quotas pour limiter le commerce des espèces inscrites aux annexes. Cependant, fixer des quotas d'exportation s'est avéré efficace pour réguler ce commerce de faune et flore.

A l'instar des catalogues sur les amphibiens, un catalogue des plantes à l'usage des agents de contrôle aux frontières est en cours de préparation.

Encadrement XI.

But 5	Réduire les pressions découlant de la perte d'habitat, de la dégradation, du changement de l'affectation des sols et de la surexploitation des eaux.		
Objectif 5.1	Ralentissement de l'appauvrissement des habitats naturels		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous			
Le Document Stratégique pour la Réduction de la Pauvreté a adopté parmi ses principes directeurs d'enrayer le processus de dégradation des ressources naturelles et de promouvoir l'intégrité en matière d'environnement. Le Programme Environnemental vise pour la période 2005-2009 la mise en place de la prévention et la réduction des pollutions et des dégradations en zones marines et côtières.			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		Protéger les bassins versants Gérer les réseaux hydro-agricoles
b) Eaux intérieures	X		Gérer durablement les eaux intérieures en mettant en œuvre les schémas d'aménagement
c) Marine et côtière	X		Elaborer et mettre en œuvre 5 plans intercommunaux opérationnels de prévention et réduction des pollutions et dégradations (PE3)
d) Terres arides et sub-humides	X		Développer des alternatives aux méthodes de production néfastes pour la biodiversité
e) Forêts	X		Réduire les feux et les défrichements forestiers
f) Montagnes	X		Réduire les feux et les défrichements forestiers
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			X
Veuillez préciser ci-dessous.			
Ces objectifs figurent dans les programmes, plans et stratégies suivants :			
- Document Stratégique pour la Réduction de la pauvreté			
- Plan d'action pour le développement rural			

- Programme Environnemental, Politique forestière, stratégie nationale de reboisement
- Stratégie nationale sur la gestion de la Diversité Biologique
- Programme secteur Eau et Assainissement ;
- Programme Bassin versant ;
- Stratégie des Zones Humides
- Réglementations nationales (faune d'accompagnement, bois précieux ..., décret sur les études d'impacts environnementaux)

IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.

Une diminution significative des feux de brousse a été notée durant les 6 dernières années :

1999 : 1 282 189 ha
 2000 : 963 266 ha
 2001 : 817 002 ha
 2002 : 613 018 ha
 2003 : 546 294 ha
 2004 : 39 327 ha

Des méthodes de production alternatives au *tavy* (culture sur brûlis) ont été développées ;

Des mesures d'incitation des communautés locales, par allocation de primes aux communes luttant contre les feux de brousse (cf article 11), sont appliquées par l'Administration forestière.

Par ailleurs, deux localités disposent de plans de prévention et de réduction des dégradations des ressources marines et côtières, assortis de système d'alerte.

V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif

- Liste des sites menacés
- Diminution de nombre sites menacés
- Nombre de communes primées
- Augmentation des sites mis sous contrat de gestion communautaire

VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.

Mesures incitatives / compensatrices de la conservation insuffisantes.
 Traditions culturelles encore fortement ancrées dans les régions reculées.
 Pauvreté combinée avec une démographie galopante
 Insuffisance de la sécurisation foncière
 Insuffisance de sensibilisation et encadrement

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

Encadrement XII.

But 6	Surveiller les risques poses par les espèces exotiques envahissantes.	
Objectif 6.1	Les voies d'accès potentiel des espèces exotiques envahissantes sont surveillées	
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?		
a) Non		
b) Oui, le même que l'objectif mondial		
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis		X
Veuillez préciser ci-dessous		
Il existe un dispositif de mise en quarantaine des espèces introduites, ainsi qu'une Loi sur les semences.		
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.		

Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		Appliquer la quarantaine végétale et animale
b) Eaux intérieures	X		Appliquer les procédures d'importation
c) Marine et côtière		X	
d) Terres arides et sub-humides	X		Appliquer le contrôle des plantes exotiques (tels que le cactus)
e) Forêts	X		Renforcer l'application de la législation forestière Valoriser les espèces envahissantes
f) Montagnes	X		Renforcer l'application de la législation forestière Valoriser les espèces envahissantes
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			X
Veuillez préciser ci-dessous.			
<p>Les plans, programmes, stratégies et dispositions suivants consignent ces objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Politique forestière Politique agricole Mesures réglementaires y afférentes <p>Afin de surveiller l'entrée des espèces exotiques, Madagascar pratique la mise en quarantaine, outre les procédures d'importation, sur toute espèce venant de l'extérieur.</p>			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
<ul style="list-style-type: none"> - Inventaire des espèces exotiques : 211 espèces végétales et 1047 espèces animales inventoriées - Pression forte exercée par certaines espèces exotiques envahissantes déjà introduites entraînant une menace d'extinction de certaines espèces autochtones et/ou le déséquilibre de certains écosystèmes (eaux intérieures, aires protégées) - Essai de maîtrise des espèces exotiques envahissantes déjà introduite (cas de <i>Eichhornia crassipes</i> sur le Canal de Pangalana) 			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
Nombre d'espèces exotiques qui colonisent les milieux naturels			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
Propagation des espèces déjà introduites (<i>Ophiocephalus striatus</i> , <i>Eichhornia crassipes</i> , <i>Ziziphus mauritiana</i> , <i>Psidium cattleianum</i> , <i>Grevillea banksii</i> ...) non maîtrisée			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			
Le pays n'a pas encore une politique claire dans le domaine.			

Encadrement XIII.

Objectif 6.2		Plans de gestion prêts pour les principales espèces envahissantes qui menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces	
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			X
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture		X	
b) Eaux intérieures		X	
c) Marine et côtière		X	
d) Terres arides et sub-humides		X	
e) Forêts		X	
f) Montagnes		X	
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			X
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez préciser ci-dessous.			
Des mesures ont été prises pour éviter le contact direct des espèces de plantes envahissantes avec les forêts naturelles en respectant les distances nécessaires entre les espèces végétales exotiques utilisées et les forêts naturelles (exemple : bois d'énergie). Néanmoins certaines espèces envahissantes ont été identifiées parmi les indicateurs de la diversité biologique.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
Des évaluations de leur répartition, de leurs impacts seraient nécessaires.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
VI) Veuillez fournir des informations sur tout obstacle à la mise en œuvre de cet objectif.			

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

Les espèces envahissantes font partie des indicateurs de la Diversité Biologique

Encadrement XIV.

But 7	Relever les défis posés pour la diversité biologique par les changements climatiques et la pollution.		
Objectif 7.1	Préserver et améliorer la capacité des éléments constitutifs de la diversité biologique de s'adapter aux changements climatiques		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous			
Certains plans et programmes contribuent directement à l'objectif, d'autres le font indirectement : - Amélioration variétale des espèces agricoles (Riz, maïs, manioc...) - Programme de Reboisement			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture		X	
b) Eaux intérieures		X	
c) Marine et côtière		X	Réduire la pollution marine
d) Terres arides et sub-humides	X		Augmenter la superficie boisée
e) Forêts	X		Augmenter la superficie reboisée
f) Montagnes	X		Augmenter la superficie reboisée
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			X
Veuillez préciser ci-dessous.			
Des programmes relatifs la séquestration de carbone et au développement de Technologie propre (Energie alternative) commencent à se développer dans le cadre de la Convention sur la Diversité Biologique et de la Convention sur les Changements climatiques			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
Evaluation des besoins en renforcement de capacités en vue de l'élaboration de la Politique d'intégration des trois conventions : changement climatique, diversité biologique, désertification			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			

. Surface reboisée
. Nombre de nouvelles variétés adaptées
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.
La perception du changement climatique n'est pas encore internalisée.
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.
Le pays prépare actuellement le Plan national d'adaptation aux changements climatiques.

Encadrement XV.

Objectif 7.2		Réduire la pollution et ses impacts sur la diversité biologique	
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a)	Non		
b)	Oui, le même que l'objectif mondial		
c)	Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis		X
Veuillez préciser ci-dessous			
Le programme environnemental considère :			
a. La prise en compte des questions de pollutions dans les investissements (études d'impact environnemental)			
b. La prévention et la réduction des pollutions en zone côtière et marine			
c. La lutte contre le déversement d'hydrocarbures en mer			
d. L'augmentation des capacités de séquestration de carbone du pays			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		Lutter contre les polluants organiques persistants
b) Eaux intérieures	X		Réduire les rejets polluants
c) Marine et côtière	X		Initier la prévention et la réduction des pollutions en zone côtière et marine Lutter contre le déversement d'hydrocarbures en mer
d) Terres arides et sub-humides	X		Augmenter la superficie reboisée Réduire les pollutions causées par l'exploitation minière
e) Forêts	X		Augmenter la superficie reboisée Réduire les pollutions causées par l'exploitation minière
f) Montagnes	X		Augmenter la superficie reboisée Réduire les pollutions causées par l'exploitation minière
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a)	Non		
b)	Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique		
c)	Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels		X

Veuillez préciser ci-dessous.	
Ces objectifs nationaux sont mis en œuvre à travers les plans et programmes suivants :	
<ul style="list-style-type: none"> - Application du Décret sur la Mise en Conformité des Investissements avec l'Environnement (MECIE) qui est obligatoire pour le secteur industriel, la gestion de produits et déchets divers, le secteur minier, les hydrocarbures et énergie fossile (exploration, extraction, raffinerie, stockage ...) selon leurs caractéristiques - Stratégie nationale de gestion des produits chimiques - Programme Sectoriel Transport - Code minier - Code de l'eau - Assainissement - Mise en œuvre du protocole de Kyoto 	
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.	
<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un comité interministériel Mines – Forêts pour harmoniser les textes et gérer les cas litigieux - Création de sites pilotes de séquestration de carbone - Application de la législation en matière de pollution ; - Application de l'audit environnemental (Evaluation environnementale, études d'impact environnemental des aménagements) aux nouvelles infrastructures industrielles et des travaux publics - Proposition de label de qualité, écocertification - Comité national sur les pesticides opérationnel - Plans de contingence pour la lutte contre les déversements d'hydrocarbures en mer opérationnels - Principe de pollueur – payeur instauré et appliqué 	
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif	
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets d'investissements ayant fait l'objet de EIE - Nombre de permis environnemental octroyés - Nombre de sanctions prescrites 	
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.	
<ul style="list-style-type: none"> - Financement insuffisant - Insuffisance d'infrastructures - Manque de sensibilisation - Us et coutumes locaux 	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.	
Mise en cohérence de la Convention sur la Diversité Biologique avec les autres conventions.	

Encadrement XVI.

But 8	Préserver la capacité des écosystèmes de fournir des biens et des services, en plus de contribuer aux moyens de subsistance.
Objectif 8.1	Préserver la capacité des écosystèmes de fournir des biens et des services
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?	
a) Non	
b) Oui, le même que l'objectif mondial	
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis	X
Veuillez préciser ci-dessous	
Cf. But 1	
Le Document Stratégique pour la Réduction de la Pauvreté préconise de :	
<ul style="list-style-type: none"> - conserver l'importance et les qualités des ressources naturelles pour permettre une 	

croissance économique durable et une meilleure qualité de vie ;

- assurer les besoins économique, écologique et social de la population en ressources forestières, sols et eau ;
- intégrer la dimension environnementale dans les politiques et actions de développement sectoriel et dans les planifications régionales, communales et locales.
- Augmenter la superficie des aires protégées

La Charte de l'Environnement Malgache compte parmi ses axes principaux de promouvoir un développement durable, équitable et bien réparti sur le territoire national en gérant mieux les ressources naturelles (axe 2).

II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.

Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		Diminuer les feux de brousse de 20% par an dans les 17 zones classées rouge
b) Eaux intérieures	X		Maintenir la superficie des zones lacustres et humides à son niveau de 2001 (environ 1,7 million s ha)
c) Marine et côtière	X		Maintenir la superficie des récifs et mangroves au niveau de 20 zones littorales qui représentent respectivement 28% (85 000ha) et 40% (2 000 ha) de ces écosystèmes au niveau national Réduire significativement nette de la perte de superficie des récifs coralliens dans les aires protégées marines en 2009 Appliquer des plans d'aménagement et de gestion concertés au niveau de 15 zones côtières
d) Terres arides et sub-humides	X		Gérer les bassins versants et les ressources en eau
e) Forêts	X		Maintenir la superficie forestière à son niveau de 2001 (environ 8, 800millions ha) Restaurer les corridors forestiers Réduire l'incidence des cultures sur brûlis (tavy) de 0,4% à 0,2% dans les aires protégées et sites de conservation terrestres
f) Montagnes	X		Cf forêts

III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?

a) Non	
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique	
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	X

Veuillez préciser ci-dessous.

Ces objectifs sont intégrés dans les plans et programmes nationaux ci-après :

- Document Stratégique pour la Réduction de la Pauvreté
- Programme Environnemental phase 3 (2005-2009)
- Plan d'Action pour le Développement Rural
- Plan directeur de la pêche et de l'aquaculture
- Programme Energie

- Eau et Assainissement (doubler l'accès à l'eau potable d'ici 2015)

Des stratégies adoptées et mises en œuvre au niveau national contribuent à l'atteinte de ces objectifs:

- transfert de gestion des ressources naturelles aux communautés locales,
- mise en œuvre de l'approche GIZC,
- intégration de la dimension environnementale dans les référentiels de développement durable aux niveaux local, régional
- obligation d'études d'impacts pour tout investissement pouvant toucher les zones sensibles
- intégration de la préservation de l'environnement dans les systèmes d'aménagement des pêches
- mise en place de commissions mixtes (mines-forêts, pêche-environnement)

IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.

Trois corridors forestiers sont en cours d'étude.

Actuellement quelques 500 transferts de gestion de ressources naturelles aux communautés locales sont opérationnels. Une récente évaluation des transferts de gestion des ressources naturelles aux communautés locales a souligné parmi les points forts des bénéfices sociaux, économiques et environnementaux.

- Superficie des forêts dont la gestion est transférée aux communautés locales : 178 000 ha
- Superficie des mangroves protégées / gérées : 54 835 ha
- Superficie des espaces de pêche gérés : 54 850 ha

V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif

- Superficie forestière
- Taux de déforestation
- Superficie exploitée

VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.

Les obstacles majeurs à la mise en œuvre de ces objectifs sont :

- La non disponibilité de cartes à jour des écosystèmes
- Les difficultés pour estimer la superficie des récifs dont la gestion est confiée aux communautés locales
- La non maîtrise des facteurs en amont (érosion, gestion des bassins versants ...)
- Les cataclysmes naturels ont des impacts sur les capacités de régénération des écosystèmes

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

Encadrement XVII.

Objectif 8.2	Préserver les ressources biologiques indispensables à la subsistance, la sécurité alimentaire et la santé, notamment au profit des pauvres
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?	
a) Non	
b) Oui, le même que l'objectif mondial	
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis	X
Veuillez préciser ci-dessous	
Dans le DSRP, « Assurer la sécurité alimentaire » et « optimiser l'utilisation des ressources » figurent parmi les priorités du Gouvernement.	

Il s'agit de :

- Assurer une gestion transparente et rationnelle des ressources pour assurer leur pérennité
- Préserver et valoriser l'environnement et les ressources halieutiques marines et continentales

Le Plan d'Action pour le Développement Rural vise la gestion et la valorisation :

- des ressources génétiques forestières
- des plantes sauvages apparentées

Le Plan directeur des pêches et de l'aquaculture vise à :

- assurer une consommation annuelle en poissons (marins et d'eau douce) de 7 kg par capita soit une augmentation de la production traditionnelle maritime de 5% par an
- développer des plans d'aménagement pour les ressources marines indispensables à la sécurité alimentaire à la subsistance
- développer l'aquaculture côtière

II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.

Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		Augmenter la productivité agricole Faciliter l'accès du producteur au capital foncier
b) Eaux intérieures	X		Gérer de manière responsable les principaux plans d'eau douce avec l'engagement des communautés de base
c) Marine et côtière	X		Appliquer des techniques appropriées pour exploiter les ressources halieutiques de façon durable Gérer de manière responsable les pêcheries Intégrer la préservation de l'environnement et l'équilibre écologique dans les systèmes d'aménagement des pêcheries surexploitées ou menacées, suivant l'approche écosystème Aménager l'exploitation des ressources exploitées intensivement par la pêche traditionnelle et artisanale Prospecter de nouvelles zones de pêche et de nouvelles ressources halieutiques
d) Terres arides et sub-humides	X		Valoriser les plantes négligées
e) Forêts	X		Réduire les pressions sur les espèces autochtones commerciales
f) Montagnes	X		Réduire des pressions sur les espèces autochtones commerciales

III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?

a) Non	
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique	
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	X

Veuillez préciser ci-dessous.

Tel que prescrit dans le Document Stratégique pour la Réduction de la Pauvreté, les départements sectoriels responsables de la gestion et du développement des ressources naturelles renouvelables ont incorporé ces objectifs dans les programmes et plans d'action :

- a. Programme Environnemental
- b. Plan d'Action pour le Développement Rural

c. Plan directeur des pêches et de l'aquaculture
 Parmi les stratégies mises en œuvre pour ce faire figurent quelques lois dont celles sur :

- la gestion locale des ressources naturelles renouvelables (transfert de gestion),
- le droit d'accès aux ressources naturelles et le partage équitable des bénéfices (en cours)

IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.

Etudes sur les Dioscoreaceae réalisées
 Elevage d'anguilles
 Textes sectoriels sur la gestion des ressources naturelles
 Plans d'aménagement de 4 ressources marines
 Textes réglementaires sur le droit d'accès aux ressources (en phase finale d'élaboration)
 Liste préliminaire des nouvelles aires protégées établie
 Reconnaissance de l'association des tradipraticiens – un service de médecine traditionnelle au sein du ministère de la santé
 Collection de plantes utiles (agricoles, médicinales, aromatiques ...)
 Elaboration d'une pharmacopée nationale

V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif

Disponibilité et application des plans d'aménagement – sortie des textes officiels
 Nombre de plantes médicinales monographiées
 Nombre de plantes sauvages apparentées aux espèces cultivées répertoriées

VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.

Lacunes en matière de connaissances dues à la non disponibilité de moyens pour les recherches nécessaires,
 La préservation de la diversité biologique agricole (variabilité infraspécifique) n'est pas bien précisée dans les programmes nationaux

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

Encadrement XVIII.

But 9	Préserver la diversité socioculturelle des communautés autochtones et locales.		
Objectif 9.1	Protéger les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous			
Les objectifs sont encore disparates, bien que le pays soit sensibilisé sur la question			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		

b) Eaux intérieures	X		
c) Marine et côtière	X		
d) Terres arides et sub-humides	X		
e) Forêts	X		
f) Montagnes	X		
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			X
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez préciser ci-dessous.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif. Création d'un cadre légal pour les tradipraticiens (en cours)			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif. Le concept de communauté locale est variable. Le droit de propriété intellectuelle existant n'est pas applicable aux connaissances traditionnelles			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente. Le transfert de gestion des ressources naturelles, des écosystèmes à valeur culturelle (forêts sacrées ...), aux communautés locales permet de préserver les droits coutumiers sur ces ressources et d'exercer les droits d'usage, tandis que le renforcement des normes traditionnelles à travers le <i>dina</i> (convention sociale) permet de préserver les connaissances et les pratiques traditionnelles. La dimension culturelle est prise en compte dans les plans de sauvegarde de la biodiversité .			

Encadrement XIX.

Objectif 9.2	Protéger les droits des communautés autochtones et locales à leurs connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, y compris leur droit au partage des avantages		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous			
Intensifier le transfert de gestion des ressources naturelles aux communautés locales. Le transfert de gestion permet de préserver les droits coutumiers sur ces ressources et d'exercer les droits d'usage.			

II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture		X	
b) Eaux intérieures		X	
c) Marine et côtière		X	
d) Terres arides et sub-humides		X	
e) Forêts		X	
f) Montagnes		X	
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			X
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez préciser ci-dessous.			
Madagascar dispose d'une stratégie nationale de gestion de la diversité biologique dont a découlé la stratégie de gestion des ressources génétiques forestières.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			
Les <i>dina</i> permettent de préserver les connaissances et les pratiques traditionnelles			
L'intégration nature-culture est un critère à prendre en compte pour la catégorisation des nouvelles aires protégées.			

Encadrement XX.

But 10	Veiller au partage juste et équitable des avantages résultant de l'utilisation des ressources génétiques.
Objectif 10.1	Tous les transferts de ressources génétiques sont faits conformément à la Convention sur la diversité biologique, au Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et à d'autres instruments pertinents
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?	
a) Non	X

b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture		X	
b) Eaux intérieures		X	
c) Marine et côtière		X	
d) Terres arides et sub-humides		X	
e) Forêts		X	
f) Montagnes		X	
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non		X	
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez préciser ci-dessous.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
Un projet de Loi sur le droit d'accès aux ressources biologiques et une proposition de mécanisme réglementaire sur la conservation des plantes sauvages apparentées.			
Pour l'instant, des contrats se font au cas au cas.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			
Différentes institutions nationales et internationales sont concernées par le programme ressources phytogénétiques forestières. Chacune de ces institutions a sa méthode de collecte et d'analyse des données et informations en fonction de ses objectifs et de ses activités.			
Cf rapport thématique sur la diversité agricole et article 9			

Encadrement XXI.

Objectif 10.2		Avantages issus de l'utilisation commerciale ou de toute autre utilisation de ressources génétiques partagées avec les pays fournissant lesdites ressources	
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			X
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture		X	
b) Eaux intérieures		X	
c) Marine et côtière		X	
d) Terres arides et sub-humides		X	
e) Forêts		X	
f) Montagnes		X	
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			X
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez préciser ci-dessous.			
Les avantages issus de l'utilisation commerciale ou de toute autre utilisation de ressources génétiques sont à l'étude dans le cadre de la mise en place de cadres réglementaires sur l'accès aux ressources biologiques.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
Un projet de loi sur le régime d'accès aux ressources de la diversité biologique est proposé pour adoption au Gouvernement			
Des activités dispersées effectuées par des opérateurs qui ne se réfèrent pas à des lignes directrices qui définissent les avantages mutuels.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			

Les décideurs ne sont pas sensibilisés sur cette question.

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

Encadrement XXII.

But 11	Les Parties ont amélioré leurs capacités financières, humaines, scientifiques, techniques et technologiques pour mettre en œuvre la Convention.		
Objectif 11.1	Des ressources financières nouvelles et supplémentaires sont transférées aux Parties qui sont des pays en développement pour leur permettre de s'acquitter effectivement de leurs obligations au titre de la Convention, conformément à l'article 20		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture			
b) Eaux intérieures			
c) Marine et côtière			
d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts			
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez préciser ci-dessous.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			

V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif
VI) Veuillez fournir des informations sur tout obstacle à la mise en œuvre de cet objectif.
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente. Le programme environnemental a mis en place un cadre qui est prévu pour coordonner les apports des partenaires dans la mise en œuvre des objectifs visés.

Encadrement XXIII.

Objectif 11.2	La technologie est transférée vers les Parties qui sont des pays en développement pour leur permettre de s'acquitter effectivement de leurs obligations au titre de la Convention, conformément au paragraphe 4 de son article 20		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			X
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture			
b) Eaux intérieures			
c) Marine et côtière			
d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts			
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez préciser ci-dessous.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			

V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif

VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

Stratégie mondiale pour la conservation des plantes

Dans la décision VI/9, annexe, la Conférence des Parties a adopté la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes. Les Parties et les gouvernements sont invités à définir leurs propres objectifs à l'aide de ce cadre souple. La Conférence des Parties a décidé de considérer la Stratégie comme une approche pilote pour l'utilisation d'objectifs pragmatiques au titre de la Convention. Dans la décision VII/10, la Conférence des Parties a décidé d'intégrer les objectifs de la Stratégie dans le cadre établi pour la présentation des troisièmes rapports nationaux. Veuillez fournir des informations pertinentes en répondant aux questions et requêtes formulées dans les tableaux suivants.

Encadrement XXIV.

Objectif 1. Etablissement d'une liste provisoire, largement accessible, des espèces végétales connues, à titre d'étape vers l'établissement d'un répertoire complet de la flore mondiale.		
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?		
a)	Oui	
b)	Non	X
Veuillez préciser		
<p>Madagascar n'a pas encore défini un objectif national en réponse à cet objectif. Toutefois des approches thématiques correspondantes existent. Des listes ou des bases de données sur les plantes sont disponibles au sein des différentes institutions, centres de recherche nationaux, organismes internationaux. Certaines listes ont été établies en réponse à d'autres conventions internationales que le pays a ratifiées. Parmi ces listes, on peut citer:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Liste des plantes médicinales de Madagascar établies par le Centre National d'Application et de Recherche Pharmaceutique avec des herbiers de référence - Liste des espèces par région, par aire protégée et par écosystème avec leurs statuts de conservation - Liste des plantes cultivées et des plantes sauvages apparentées (en cours d'élaboration dans le cadre du programme de l'IPGRI) - Liste des plantes ornementales commercialisées sur le plan national et international - Liste des plantes menacées (dans le cadre de l'élaboration de la liste rouge UICN) - Liste des plantes commercialisées (CITES et non CITES) <ul style="list-style-type: none"> - Liste des plantes utiles (médicinales, aromatiques) - Liste des plantes envahissantes <p>Quelques bases de données sur la flore de Madagascar ont été établies. Entre autres nous pouvons citer:</p> <ul style="list-style-type: none"> - La base de données PROTA : établie dans le cadre du programme PROTA qui vise à compiler les informations sur les plantes utiles divisées en « 16 groupes de commodité » - La base de données TROPICOS : une base de données botanique qui compile les données sur des noms de plantes et spécimens d'herbier conservés dans les 2 herbiers nationaux - La base de données REBIOMA ou réseaux sur la biodiversité de Madagascar qui est au démarrage et souhaite établir un réseau au niveau national. 		
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?		
a)	Oui	X
b)	Non	
Veuillez préciser		

Il existe des stratégies, plans et programmes nationaux qui concourent à l'atteinte de cet objectif, notamment:

- La Stratégie Nationale pour la Gestion Durable de la Biodiversité
- Le Plan national stratégique de gestion des ressources phytogénétiques forestières entrepris par le Silo National des Graines forestières- Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts.
- Le Programme sur les plantes sauvages apparentées aux plantes cultivées (FOFIFA-MINENVEF)
- Le Projet sur les plantes médicinales (pharmacopée nationale) avec le ministère de la santé (Service de la Pharmacopée traditionnelle)
- Le Plan d'action CITES par la Direction Générale des Eaux et Forêts
- Le Programme National pour l'établissement de la Liste rouge des plantes menacées IUCN (par le Groupe des Spécialistes des Plantes de Madagascar - MINENVEF)
- Le Plan d'action national sur *Prunus africana*
- Le Programme sur les Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) : Activité entreprise par la DGEF - Coopération Suisse et CI

III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)

Madagascar est avancée quant à la mise en œuvre de cet objectif. Toutefois, les activités d'élaboration de base de données sur les plantes inférieures restent une priorité.

IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)

Au début de cette année, le CHM est opérationnel, avec l'appui du GEF/PNUE (activités habilitantes). Les résultats des travaux de consultance relatifs aux données sur la biodiversité de Madagascar viennent d'être validés.

Un projet de loi sur les ressources phytogénétiques a été élaboré et devra être officialisé dans le courant de l'année 2005.

L'Association du réseau du système d'information environnementale (ARSIE) a été créée pour animer et faciliter la concertation entre les organisations ou les personnes ressources disposant ou utilisant les informations relatives à l'environnement. Une Charte pour la gestion et la diffusion de l'information environnementale et un guide sur le partage d'informations environnementales ont été établis au sein de l'association.

V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)

Des révisions systématiques et des mises à jour des listes préétablies sont effectuées systématiquement.

Les indicateurs qu'on pourrait utiliser sont les suivants :

- Type et nombre de renforcement de capacités
- Nombre de rencontres/voyages (échanges d'information)
- Nombre de publications et de rapports soumis au Secrétariat
- Nombre de littératures grises
- Indicateur du programme environnemental
- Nombre d'espèces connues par écosystème, par aire protégée
- Nombre d'espèces menacées connues

VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif

Il y a peu d'information précise sur l'état de conservation de certaines espèces
Les ressources (financières, humaines, en infrastructure) sont nettement insuffisantes.

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

La mise en œuvre des activités requises pour cet objectif a été effectuée dans le cadre de collaboration avec des organismes internationaux oeuvrant pour l'Environnement.
De prospections et d'étude des populations pour les espèces cibles sont nécessaires.

Encadrement XXV.

Objectif 2. Evaluation préliminaire de l'état de la conservation de toutes les espèces végétales connues, aux niveaux mondial, régional et national.		
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?		
a)	Oui	x
b)	Non	
Veuillez préciser		
Dans le cadre du programme environnemental phase 3 (PE III), l'amélioration des connaissances sur les espèces menacées est une des actions définies par un objectif spécifique.		
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?		
a)	Oui	x
b)	Non	
Veuillez préciser		
1- Le GSPM constitue l'autorité mandatée par l'IUCN/SSC pour mettre en œuvre l'IUCN/SSC Stratégie de Conservation des plantes. Dans le cadre de mise en œuvre du <i>Programme national pour l'établissement de la Liste rouge des plantes menacées IUCN</i> , le GSPM a proposé 177 espèces (67 en 2004 dont 17 retenues et 85 en avril 2005- certaines d'entre les non-retenues en 2004 sont re-soumises)		
2- Le <i>plan d'action de la CITES</i> propose des évaluations de l'état de conservation des espèces commercialisées internationalement ou localement		
3- Des évaluations de l'état de conservation des espèces sont également entreprises dans la mise en œuvre du <i>plan stratégique de gestion des ressources forestières</i> .		
4- Le <i>Projet de suivi de l'état des écosystèmes</i> par l' Office National pour l'Environnement et Conservation International entreprend cette évaluation		
5- La <i>stratégie nationale pour la gestion durable de la biodiversité</i> définit des actions quant à la mise en place des systèmes de gestion adaptées aux espèces menacées inscrites dans les annexes des traités internationaux (CITES et liste rouge)		
6- Plan GRAP (Gestion du Réseau des Aires Protégées) par l'ANGAP		
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)		
Beaucoup restent à faire quant à l'évaluation de l'état de conservation des espèces connues. Sur les 14000 nombres estimés d'espèces de plantes à Madagascar, 350 plantes sont incluses dans la liste rouge.		
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)		
Des systèmes de suivi avec des indicateurs (espèces endémiques, menacées....) ont été mis en place. Des indicateurs des Aires Protégées (Gestion du Réseau d'Aires Protégées) existent. Un CAMP flore avec identification des espèces menacées est proposé.		
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)		
Pour la liste rouge : sur les 67 proposées, 17 ont été retenues en 2004. Indicateurs pour surveiller les progrès: Nombre de groupes taxonomiques évalués		

VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif
Insuffisance d'informations précises Insuffisance de ressources financières et infrastructure
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente
Le GSPM est en cours de recherche de financement pour la réalisation de CAMP flore.

Encadrement XXVI.

Objectif 3. Développement de modèles et de protocoles pour la conservation des plantes et leur utilisation durable, fondés sur les résultats des recherches et les expériences acquises.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	
b) Non	x
Veuillez préciser	
Des actions partielles et isolées pour la conservation et l'utilisation durable des plantes s'effectuent au moyen de modèles-protocole ou manuel de procédure. (cf II)	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	x
b) Non	
Veuillez préciser	
Des exemples peuvent être cités tels que:	
1- Etude des espèces des familles endémiques selon les critères UICN (liste rouge des plantes menacées d'extinction) : une méthodologie d'étude de l'état de conservation a été initiée au cours de la réalisation « Projet des familles endémiques »	
2- Pour la Gestion Locale Sécurisée ou GELOSE, un cahier de charge sur les prélèvements est à établir entre la communauté de base et le gouvernement pour assurer la gestion durable des ressources naturelles	
3- Un protocole pour la valorisation des produits forestiers non ligneux existe	
4- L'écocertification intègre le principe de gestion durable des ressources naturelles, en particulier les produits ligneux des forêts. (Forest Stewardship Council-FSC)	
5- Le Centre Technique et Horticole d'Antananarivo a établi un protocole pour la micro-propagation que le Centre utilise pour la multiplication des espèces de plantes menacées ou des espèces de fruits ou légumes qu'il vulgarise aux populations rurales à travers ses partenaires.	
6- La banque de semence du SNGF (Silo National des Graines Forestières) - La Certification des matériels forestiers de reproduction destinés au commerce international (le SNGF est l'autorité désignée pour le système OCDE qui intègre cette certification)	
7- Les plantes sauvages apparentées (in situ)	
8- L'Etude d'Impact Environnemental (EIE)	
9- La Mise En Comptabilité des Investissement avec l'Environnement (MECIE)	
10- La Recherche sur l'Agro-biodiversité	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
Les mesures prises au niveau national devront encore être renforcées	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	

<ul style="list-style-type: none"> - Réglementation sur le taux de prélèvement (quotas relatifs à l'application de la Convention CITES) - Projet de réglementation sur l'accès aux ressources biologiques en cours - Renforcement des activités existantes
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)
Indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'espèces conservées - Nombre de publications ou d'articles scientifiques publiées
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif Absence de système de capitalisation étant donné que les protocoles sont éparpillés.
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

Encadrement XXVII.

Objectif 4. Conservation effective d'au moins 10% de chacune des zones écologiques de la planète.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	x
b) Non	
Veuillez préciser	
En septembre 2003 lors du dernier Congrès sur les Parcs à Durban, Le Président de Madagascar a déclaré l'engagement du pays à tripler la surface des aires protégées à Madagascar (« porter la surface des aires protégées de 1.7 millions à 6 millions d'hectares dans les cinq ans à venir et en références aux catégories des aires protégées de l'IUCN ». Un processus de concertation nationale a pris naissance pour la concrétisation de cette déclaration. Ainsi à Madagascar un système d'aires protégées avec un plus large éventail de catégories et de type de gouvernances avec un cadre juridique approprié est en cours de création.	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	x
b) Non	
Veuillez préciser	
A titre d'exemples, nous pouvons citer : <ul style="list-style-type: none"> - Le PE III - L'identification et l'évaluation des aires prioritaires pour la conservation des plantes, projet mené par le Missouri Botanical Garden 	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
<ul style="list-style-type: none"> - La sélection des nouveaux sites de conservations (Aires Protégées) au sein de l'initiative « Vision Durban » est en cours. La liste des sites prioritaires potentiels est plus ou moins fixée. - Une carte des sites prioritaires pour la Conservation des plantes est produite. - Un processus d'adaptation de la catégorisation des nouvelles Aires Protégées, conformément à celle de l'IUCN est mené, en tenant compte de la spécificité malgache. 	

IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
<p>1- Des Arrêtés ont été promulgués pour a) suspendre toute activité extractive de ressources ligneuses dans les zones réservées comme nouveaux aires protégées, b) asseoir l'adjudication des carreaux miniers tout en tenant compte des zones minimales pour les nouvelles aires protégées.</p> <p>2- L'élaboration du cadre juridique qui doit régir ces nouvelles aires protégées a été confiée à un cabinet juridique qui a proposé la refonte de l'existant Code des Aires Protégées.</p> <p>3- Pour assurer la pérennisation financière pour la création et la mise en œuvre de ces nouvelles aires protégées, un Trust Fund ou Fondation pour les Aires protégées et la Biodiversité de Madagascar a été créé. Cette fondation financera la gestion d'Aires Protégées ainsi que la création de nouvelles. Ainsi la Fondation devient un élément essentiel dans la mise en œuvre de la Déclaration de Durban.</p>	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
<ul style="list-style-type: none"> - Les sites d'aires protégées correspondant aux objectifs de triplement des sites existants sont sélectionnés - Le processus est actuellement à la concertation aux niveaux des régions. 	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
<ul style="list-style-type: none"> - Bien qu'un Trust Fund soit créé pour les Aires protégées, ce système financier ne peut assurer à lui seul le financement nécessaire à la mise en place et à la gestion même de ce nouveau système d'aires protégées - Il existe différentes appréhensions sur les concepts 	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	

Encadrement XXVIII.

Objectif 5. Protection de 50% des régions les plus importantes du point de vue de la diversité végétale.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
La nécessité de la consolidation de la représentativité des écosystèmes dans le réseau actuel (Renforcement des Aires Protégées) qui est transcrit comme objectif national dans le DSRP, se traduit par le triplement de la superficie des aires protégées.	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	x
b) Non	
Veuillez préciser	
Le seul projet à Madagascar ayant défini des sites importants pour la conservation des plantes est le projet « Evaluation des Aires Prioritaires pour la Conservation des Plantes » en 2004. Le PE III ainsi que la Stratégie nationale pour la gestion durable de la biodiversité mentionnent des grandes actions relatives à l'extension du réseau actuel d'Aires Protégées.	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	

<p>Le PE III a démarré en octobre 2003</p> <p>La gestion des Aires Protégées a été renforcée techniquement et financièrement, plus particulièrement avec la création du Trust Fund</p> <p>Une carte sur les aires prioritaires contenant 77 sites a été produite au sein du Missouri Botanical Garden.</p>
<p>IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)</p> <p>En dehors des mesures entrant dans le cadre de la mise en œuvre du PE3, un Arrêté ministériel est prévu en 2006 pour tous les sites de conservation.</p>
<p>V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Carte des zones à conserver établie - Sites prioritaires pour la conservation des plantes identifiés - Concertations Régionales pour la mise en place des sites en cours de préparation.
<p>VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif</p> <p>Il y a nécessité de trouver des activités alternatives aux populations riveraines des ressources naturelles, pour que puisse se faire la conservation.</p>
<p>VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente</p> <p>Madagascar fait partie des 10 pays pilotes qui ont exprimé leur intérêt pour participer au programme avec IUCN et the World Conservation Union et Plant life International pour entreprendre des évaluations de plantes et sites importants.</p> <p>Au sein du groupe Vision Durban, la redéfinition de la carte préliminaire est en cours, avec l'intégration des données sur les taxons utilisant l'approche du WWF pour l'identification des aires prioritaires au sein des Ecorégions.</p>

Encadrement XXIX.

<p>Objectif 6. Gestion de 30% au moins des terres productives dans le respect de la conservation de la diversité végétale.</p>	
<p>I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?</p>	
a) Oui	
b) Non	X
<p>Veuillez préciser</p> <p>Madagascar possède plusieurs objectifs nationaux qui répondent à cet objectif mondial de conserver les plantes dans les terres productives, c'est-à-dire terres vouées à l'agriculture, l'horticulture et la foresterie. Le Reboisement, une des priorités nationales, fait partie du PE III</p>	
<p>II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?</p>	
a) Oui	X
b) Non	
<p>Veuillez préciser</p>	

A titre d'exemples :

- 1- Le zonage des forêts malgaches a déjà commencé au début du programme environnemental II pour faciliter la bonne gestion des forêts. Le premier objectif est de pouvoir délimiter les différentes formations forestières et autres formations végétales, tout en décrivant leurs états, la possibilité de leur développement, de conservation et de valorisation.
- 2- Le Projet de Soutien au Développement Rural ou PSDR met en œuvre des activités qui consistent en la gestion de l'agriculture et de la foresterie dans le milieu rural.
- 3- La Gestion Locale Sécurisée ou GELOSE qui est une des composantes du Programme Environnemental est basée sur le transfert aux communautés locales de la gestion des Ressources Naturelles Renouvelables de leur terroir, la sécurisation foncière .
- 4- Le Centre National de Recherche Appliquée au Développement Rural ou FOFIFA participe à travers son programme à la réalisation de cet objectif (agriculture, foresterie).

III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)

Le zonage national étant accompli, le pays passe maintenant au zonage au niveau local. Le PSDR est en cours de mise en œuvre. Les plantations communales et privées commencent à remplacer les forêts naturelles comme source de bois de chauffe et de construction. La surface ciblée dans le cadre de PEIII est de 1 million d'hectares. Une évaluation des transferts de gestion a été menée en vue d'évaluer les performances et les impacts non seulement sur les ressources naturelles et les écosystèmes et sur les conditions de vie de la population riveraine.

IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)

V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)

Le développement de l'approche « Bassin-versant » est multiplié à travers le pays. Elle consiste à concrétiser la synergie entre la préservation de l'environnement et de la diversité biologique et le développement rural qui traduit une approche intégrée.

VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif

Conflit d'intérêt entre la conservation et le développement

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

Madagascar à travers des différents outils de gestion, planifications et projets qui touchent le milieu rural tente d'intégrer la gestion des forêts dans le développement local, régional et national :

- Transfert de gestion des forêts aux communautés de base avec un appui technique forestier et agricole
- Partenariat avec le Programme de Soutien au Développement Rural
- Continuation du zonage forestier
- Intégration de la gestion de forêts dans les plans communal et régional de développement.

Encadrement XXX.

Objectif 7. Conservation in situ de 60% des espèces végétales menacées dans le monde.

I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?

- | | | |
|----|-----|---|
| a) | Oui | X |
| b) | Non | |

Veuillez préciser	
Madagascar contribue à l'atteinte de cet objectif à travers des approches stratégiques qui maximisent la conservation <i>in situ</i> des plantes menacées.	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	x
b) Non	
Veuillez préciser	
Cet objectif intègre plusieurs actions qui concourent à la conservation des espèces de plantes menacées soit par :	
1- la protection des habitats des espèces menacées : protection et gestion des Aires Protégées où vivent les espèces ; extension des Aires Protégées ; amélioration du réseau national ; Transfert de gestion des ressources naturelles	
Cet objectif est intégré dans :	
- le Plan GRAP de l'ANGAP	
- le Plan d'aménagement des ressources naturelles	
- le Zonage national et régional	
- le Projet d'Évaluation des Aires Prioritaires pour la Conservation des Plantes	
2- la procuration d'informations écologiques sur ces espèces menacées (cadre CITES [cf plus bas]- Evaluation de statut de Conservation utilisant les critères IUCN [cf plus bas]....)-	
3- des activités spécifiques	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
i. Création de nouveaux sites de conservation	
ii. Sensibilisation de la population	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
Problème de conscientisation	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	

Encadrement XXXI.

Objectif 8. Placement de 60% des espèces végétales menacées dans des collections ex situ accessibles, de préférence dans leur pays d'origine, et inclusion de 10% d'entre elles dans des programmes de régénération et de restauration.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	
b) Non	x
Veuillez préciser	

Aucun objectif n'est défini mais toutefois le pays contribue à l'accomplissement de cet objectif mondial à travers des actions spécifiques, programmes et stratégie nationale.

II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?

a) Oui

x

b) Non

Veillez préciser

1- Programme de SNGF et RBG-Kew (Millenium Seed Bank) : c'est un programme mondial auquel participe Madagascar. L'objectif en est d'ici de collecter et conserver 10%, sur les 24 000 espèces, de la flore des plantes à graines et principalement celles qui poussent sur les zones arides. A Madagascar c'est un projet multi-institutionnel entre RBG-Kew, PBZT et le SNGF et vise à collecter environs 1000 nouvelles espèces dans les végétations du sud malgache.

2- Programme sur les Plantes sauvages apparentées aux plantes cultivées. Madagascar, à travers FOFIFA, fait partie intégrante du projet intitulé " Conservation in situ des plantes sauvages apparentées aux plantes cultivées grâce au renforcement du système d'information et de la mise en oeuvre sur le terrain". Ce projet est appuyé par le PNUE/GEF et l'IPGRI (International Plant Genetic Resources Institute) en est l'agence internationale d'exécution.

3- Plantes menacées de Madagascar : c'est un projet mettant en collaboration le RBG-Kew, PBZT et CTHA. Il concerne la Conservation des plantes menacées de palmiers, des succulentes et d'orchidées. Ce projet donne place à des réintroductions dans leur habitat naturel des plantes multipliées.

4- Le CNARP possède un laboratoire de culture *in-vitro* où sont effectuées des recherches sur la multiplication de quelques plantes médicinales menacées.

5- Les herbiers nationaux et locaux jouent un rôle important dans la conservation ex situ des plantes menacées à Madagascar

6- Le projet last Chance to save (MBG) a pour but de réduire le risque de perte des espèces endémiques menacées à travers la conservation *in situ* et ex-situ. 25 espèces sont ciblées par le projet.

7-La Banque de graines du Silo National.

8-Plan national stratégique sur les ressources phylogénétiques forestières

III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)

Les activités dans ce domaine sont relativement avancées.

IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)

Implantation de jardin botanique pour les plantes médicinales- jardins botaniques thématiques sur les plantes menacées.

V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)

VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif

Insuffisance d'équipement, d'infrastructure, de formation.

La politique nationale ne favorise pas ce domaine d'intervention, la sensibilisation devra être intensifiée.

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

Encadrement XXXII.

Objectif 9. Conservation de 70% de la diversité génétique des plantes cultivées et d'autres espèces végétales d'une grande valeur sur le plan socio-économique et préservation des connaissances autochtones et locales connexes.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	x
b) Non	
Veuillez préciser	
Des actions localisées et thématiques sont cependant à noter.	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	x
b) Non	
Veuillez préciser	
Les plans ou programmes pertinents concernent le Plan National Stratégique de Gestion des Ressources Phytogénétiques Forestières, le plan d'action <i>Prunus africana</i> Madagascar participe au programme mondial sur les plantes sauvages apparentées. Certaines initiatives se font au niveau des institutions tels que :	
<ul style="list-style-type: none"> • le programme de recherche répond aux besoins de la population pour les maladies épidémiques (paludisme, diarrhée...) par le CNARP sur la base de l'identification menée par le ministère chargé de la santé. En partenariat avec des organisations internationales, le CNARP mène un projet de bio prospection dans le cadre de l'ICBG. • la valorisation des plantes médicinales par l'Institut Malgache des Recherches Appliquées. • la création des variétés performantes ou améliorées à la valorisation des produits par l'agro-industrie par le Centre National de Recherche Appliquée au Développement Rural ou FOFIFA (recherches appliquées au profit du milieu rural). En outre le centre a mis au point des itinéraires techniques permettant d'améliorer la production et la productivité agricole. • la conservation et l'amélioration variétale des plantes fruitiers et légumes par les Centres technique et Horticole d'Antananarivo et de Toamasina. 	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
Fiche technique établie sur <i>Prunus africana</i>	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
Plans d'action nationaux sont mis en oeuvre et les différents centres et institutions qui travaillent pour l'atteinte de cet objectif ont leur propre programme annuel .	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
Absence de lignes directrices cohérentes.	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	

Encadrement XXXIII.

Objectif 10. Mise en place de plans de gestion d'au moins 100 principales espèces exotiques qui menacent les plantes ou les communautés végétales et les habitats et les écosystèmes qui leur sont associés.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	
b) Non	X mais
Veuillez préciser	
Mais des actions isolées sont à noter (cf II)	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	
Madagascar a commencé à identifier les espèces exotiques qui menacent les plantes autochtones mais aucun plan de gestion n'est encore conçu bien que dans le cadre de la stratégie nationale pour la gestion durable de la biodiversité, l'objectif spécifique relatif au « développement des filières des ressources peu connues » indique la valorisation des espèces exotiques envahissantes.	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
Dans les pratiques actuelles, il est préconisé une meilleure valorisation et un meilleur usage pour les besoins économiques des populations riveraines (bambous, Mimosa, Lantana camara, Jacynthe d'eau...).	
La filière bambou est relancée à Madagascar et il y a lieu de coordonner les projets et actions isolés.	
La jacinthe d'eau a fait l'objet de plusieurs expérimentations pour sa transformation en compost, alimentation de bétails ou production de biogaz...mais pour l'instant les résultats sont restés mitigés.	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
Ce sont plutôt des mesures d'accompagnement d'éventuelle introduction d'espèces exotiques qui existent.	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	
Il n'y a pas de contrôle strict lors de l'introduction des plantes fourragères et des espèces agroforestières.	
L'envahissement des certaines espèces exotiques n'est pas mesuré, aucune mesure ni action n'est réellement prise pour évaluer les impacts.	

Encadrement XXXIV.

Objectif 11. Aucune espèce de flore sauvage ne sera menacée du fait du commerce international.		
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?		
a)	Oui	x
b)	Non	
Veuillez préciser		
Madagascar est membre de la convention CITES. En 2004, Madagascar a hébergé un atelier régional pour l'établissement du Plan d'action national sur la commercialisation de la flore et de la faune sauvage.		
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?		
a)	Oui	x
b)	Non	
Veuillez préciser		
Un Plan d'action national sur la commercialisation des plantes existe. Dans le cadre de la stratégie nationale pour la gestion durable de la biodiversité, la mise en place des systèmes de gestion adaptés aux espèces menacées d'extinction constitue une des grandes actions. Elle propose l'acquisition des connaissances sur les espèces et filières non encore valorisées hors CITES et très recherchées sur le marché international.		
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)		
L' Autorité Scientifique officialisée en 2004 est opérationnelle. Elle est très active dans la mise en marche de cet objectif. Plusieurs projets en collaboration avec des opérateurs sont en cours pour l'étude des espèces CITES et espèces non CITES mais objet de commerces local et international. Une liste des plantes CITES est périodiquement révisée avec l'appui technique d'un comité scientifique, impliquant les institutions/organisations travaillant sur l'évaluation des plantes.		
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)		
Le plan d'action national est mis en œuvre. La Législation relative à la CITES est en cours de finalisation		
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)		
<ul style="list-style-type: none"> • Le Comité scientifique créé et opérationnel • Le Cahier de charge avec quotas établi • La liste de travail est élaborée et est continuellement mise à jour • Le statut de conservation de certaines espèces est évalué • Le Secrétariat permanent de la CTES est mis en place 		
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif		
L'autorité scientifique n'a pas toujours la possibilité d'assister aux réunions du Comité de la CITES, ce qui peut handicaper quelque peu le pays dans les prises de décision.		
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente		

Encadrement XXXV.

Objectif 12. 30% des produits d'origine végétale proviendront de sources gérées de façon durable.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	
b) Non	x
Veuillez préciser	
Toutefois des actions localisées et thématiques ont été entreprises dans ce sens. Cf II	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	x
b) Non	
Veuillez préciser	
1- le transfert de gestion a des produits d'origine végétale gérée de façon durable mais la quantité n'est pas précise.	
2- La certification des forêts bien qu'ayant été lancée n'est pas encore bien développée.	
3- Des actions isolées et thématiques (bois commercial, plantes médicinales, agro-biodiversité, ressources phytogénétiques forestières, plantes sauvages apparentées) prend en considération la gestion durable dans leur objectif et leur mise en œuvre.	
4- La Direction des Eaux, Forêts a engagé plusieurs transferts de gestion dans les zones forestières	
5- Pour les espèces CITES, un cahier de charge avec mention de quotas est en cours de finalisation pour les opérateurs.	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
Il existe des zones gérées qui devraient donner des produits gérés de façon durable mais l'évaluation des impacts devraient encore être faite.	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
La législation forestière intègre la conservation des ressources forestières par une gestion durable appropriée (meilleure adéquation possible entre les ressources et les besoins)	
Un manuel de procédure avec détermination de quotas de prélèvement a été élaboré dans le cadre de transfert de gestion.	
- L'application des normes nationales d'écocertification (FSC) reste à un niveau bas	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
Les évaluations sur les transferts de gestion de forêts devront encore être faites de manière systématiques. Indicateur au niveau du PE3 :	
- Superficie de forêts faisant l'objet de transfert de gestion	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
Manque de capacité et d'équipement de la communauté	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	

Encadrement XXXVI.

Objectif 13. L'appauvrissement des ressources végétales et des connaissances, innovations et pratiques autochtones et locales connexes, qui sous-tendent la viabilité des moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et la santé sera enrayeré.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
Madagascar, dans le Document Stratégique pour la Réduction de la Pauvreté, énonce dans l'axe stratégique # 2 (sécuriser et promouvoir une croissance économique à base sociale élargie) la préservation de l'environnement et gestion durable des ressources naturelles renouvelables. Des actions sont ainsi proposées pour mettre en œuvre l'objectif de conserver l'importance et les qualités des ressources naturelles afin de permettre une croissance économique durable et une meilleure qualité de vie.	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
D'une manière générale, des pratiques locales contribuant à cet objectif existent mais elles ne peuvent pas définir l'objectif national par elles-mêmes. Parmi les programmes et initiatives en cours contribuant à l'atteinte de cet objectif figurent :	
<ul style="list-style-type: none"> - la Politique Générale de l'Etat : les actions prioritaires cadrées par le troisième axe sont relatives au monde rural et à l'environnement - le Programme national de développement rural - le Master Plan du MAEP - le Programme Environnemental – Phase 3 - le Projet de loi sur le Droit d'accès aux ressources biologiques - le Programme sur activités habilitantes de la Convention sur la biodiversité portant sur les savoirs traditionnels - Des projets et activités sectoriels sont réalisés 	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
<ul style="list-style-type: none"> - Une monographie rurale est en cours d'élaboration - Le tableau de bord environnemental - Plans et programmes nationaux en cours de mise en œuvre (évaluation partielle) 	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
<p>Madagascar contribue à la réalisation de cet objectif à travers son engagement au niveau international : Système mondial de la FAO pour la Conservation et l'utilisation des ressources génétiques dans le domaine de l'alimentation et l'agriculture- Plan d'action mondial ; pour la sécurité alimentaire et le développement.</p> <p>Le principe Partenariat public- privé adopté et promu par le gouvernement dans la mise en œuvre du DSRP est valable pour l'atteinte de cet objectif.</p>	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	

Des actions requises pour cet objectif sont intégrées dans les plans de développement régionaux, communaux (Plan communal de développement, Plan régional de Développement...)

On assiste également à la mise en œuvre des projets pôles intégrés de croissance.

VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif

Problème de continuité dans la mise en œuvre des plans et programmes, et de pérennisation

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

Les actions qui permettent l'atteinte de cet objectif ont plutôt tendance à ignorer le niveau infraspécifique.

Encadrement XXXVII.

Objectif 14. L'importance de la diversité végétale et la nécessité de la conserver seront prises en compte dans les programmes de communication, d'enseignement et de sensibilisation.

I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?

a) Oui

X

b) Non

Veuillez préciser

Les 4 axes regroupant les activités habilitantes dans le cadre de la mise en œuvre de la CDB auront à définir des programmes de sensibilisation et d'éducation. En particulier, l'Evaluation et surveillance en vue du suivi à long terme de la diversité biologique grâce à la taxonomie (GTI) a fait l'évaluation des besoins en taxonomie à différents niveaux avec une section sur la sensibilisation et Education.

II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?

a) Oui

X

b) Non

Veuillez préciser

Les Programmes scolaires en commençant au niveau primaire intègre l'importance de diversité végétale pour la matière sciences naturelles

III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)

Les programmes ne sont pas suivis dans toutes les écoles, environs 40% des écoles les suivent.

IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)

Création et vulgarisation des clubs Vintsy dans toutes les écoles. Le Club Vintsy regroupe des élèves encadrés par des responsables (professeurs et/ou administratifs), autorisés par les autorités de l'Etablissement. La Charte stipule la connaissance, l'étude et de faire des recherches et trouver des solutions adéquates concernant l'Environnement;

V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)

VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif

Manque de motivation et d'enthousiasme de la part des leaders (les enseignants et responsables éducatifs)

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

Encadrement XXXVIII.

Objectif 15. Augmentation du nombre de personnes formées travaillant avec des moyens appropriés à la conservation des plantes, en fonction des besoins nationaux, afin d'atteindre les objectifs de la présente stratégie.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	x
b) Non	
Veuillez préciser	
Des centres de formation pour la conservation et la taxonomie des plantes dans différentes régions (5 universités, Parc Botanique et Zoologique d'Antananarivo, FOFIFA) avec appuis des ONGs internationales travaillant pour la conservation de la biodiversité et les recherches botaniques (RBG-Kew, MBG, CI, IRD, CIRAD...)	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	x
b) Non	
Veuillez préciser	
Le Plan d'action de la CITES intègre la formation de tous les acteurs. Dans celui du <i>Prunus africana</i> , les collecteurs bénéficieront de formation.	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
<ul style="list-style-type: none"> - Activités dans le cadre de la mise en œuvre de la CITES : Insuffisance de financement pour les activités sur le terrain. Néanmoins, il existe une demande de financement positive qu'on attend. - Stade de mise en œuvre pour les plans d'action autres que le plan d'action CITES - Le nombre de personnes formées est encore insuffisant vu la richesse en biodiversité 	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation de fonds pour les formations et la recherche botanique - Mise place des formations sur la Recherche appliquée à la conservation - Réseau des Educateurs et des Professionnels de la Conservation (REPC) est opérationnel. 	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
Bien que la plupart des plans d'action sont en cours, on note une forte volonté des jeunes pour acquérir des formations. Ainsi, il a une augmentation des demande de formation et une augmentation du nombre de spécialistes formés.	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
<p>Insuffisance de moyens appropriés : techniques, institutionnels et infrastructures</p> <p>Insuffisance de ressources financières</p>	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	
Certaines spécialités requises par la biodiversité malgache ne sont pas couvertes (lichens, champignons, algues, ressources phyto-génétiques agricoles, bactéries)	

Encadrement XXXIX.

Objectif 16. Création de réseaux pour la conservation des plantes, aux niveaux national, régional et international, ou renforcement de ceux qui existent.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	x
b) Non	
Veuillez préciser	
<p><u>Niveau National</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le Groupe des Spécialistes des Plantes Malgaches (GSPM) est opérationnel - Existence d'un réseau des Systématiciens Malgaches (ASTM) - Le " Tambabintsy » ou Réseau des clubs vinsty d'une même région existe dans trois régions. - Création d'un réseau pour la conservation des plantes à l'issue des activités habilitantes de la CDB - Création (en cours) du Réseau national des plantes médicinales et plantes agricoles <p><u>Niveau régional</u>:</p> <ul style="list-style-type: none"> - membre de East African Plant Genetic Resources Network (EAPGREN) - membre du Réseau des espèces envahissantes des forêts africaines, plus connu sous son acronyme anglais FISNA (Forest Invasive Species Network for Africa) <p><u>Niveau International</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Association pour l' Etude Taxonomique de la Flore de l'Afrique Tropicale (AETFAT) - participant au programme du Crops Wild Relatives (CWR), une composante de la conservation <i>in situ</i> des espèces sauvages apparentées aux plantes cultivées grâce à une meilleure gestion de l'information et une mise en œuvre sur le terrain (UNEP/GEF, IPGRI) 	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	
b) Non	x
Veuillez préciser	
Avec la création d'un réseau pour la conservation des plantes (cf activités habilitantes pour la mise en oeuvre de la CDB) il y a possibilité certaine pour l'élaboration des plans / stratégies dans un futur proche	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
Conceptions et créations des réseaux nationaux (des plantes médicinales, des plantes agricoles et pour la conservation des plantes)	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
Evaluations des réseaux nationaux déjà existantes. Cependant les résultats ne sont pas encore disponibles.	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	

Encadrement XL.

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cette stratégie, en insistant en particulier sur:

- a) les résultats et les impacts des actions entreprises ;
- b) la contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) la contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) les progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) la contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) les contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Approche par écosystème

L'approche par écosystème est une stratégie de gestion intégrée des terres, des eaux et des ressources vivantes, qui favorise la conservation et l'utilisation durable d'une manière équitable. Ainsi, l'application d'une telle approche aidera à assurer l'équilibre entre les trois objectifs de la Convention. A sa deuxième réunion, la Conférence des Parties a affirmé que l'approche par écosystème était le principal cadre d'action au titre de la Convention (décision II/8). A sa cinquième réunion, la Conférence des Parties a approuvé la description de l'approche par écosystème et les directives opérationnelles et recommandé l'application des principes et d'autres directives concernant l'approche par écosystème. A sa septième réunion, la Conférence des Parties a reconnu qu'il importait à l'heure actuelle de faciliter la mise en œuvre de l'approche par écosystème. Veuillez fournir des informations pertinentes en répondant aux questions ci-dessous.

3. ¹ Votre pays applique-t-il l'approche par écosystème en tenant compte des principes et directives énoncés dans l'annexe à la décision V/6? (décision V/6)

a) Non

b) Non, mais son application est en cours d'examen

c) Oui, certains aspects sont appliqués

d) Oui, elle est largement appliquée

X

4. Votre pays met-il au point des applications pratiques de l'approche par écosystème pour les besoins des politiques et législations nationales, ainsi que pour des activités d'application appropriées, avec une adaptation aux conditions locales, nationales et régionale? (décision V/6)


a) Non

b) Non, mais cette mise au point est en cours d'examen

c) Oui, des applications pratiques de certains principes de l'approche par écosystème ont été mises au point

d) Oui, des applications pratiques de la plupart des principes de l'approche par écosystème ont été mises au point

X

¹ Veuillez noter que toutes les questions identifiées par le signe  ont été posées précédemment dans le deuxième rapport national ou l'un des rapports thématiques.

5. Votre pays renforce-t-il les capacités pour l'application de l'approche par écosystème, et fournit-il un appui technique et financier à cette fin? (décision V/6)	
Non	
Oui, au niveau national	X
Oui, y compris un appui à d'autres Parties	

6. Votre pays a-t-il promu la coopération régionale pour l'application transfrontière de l'approche par écosystème ? (décision V/6)	
Non	
Oui, une coopération informelle (veuillez préciser ci-dessous)	
Oui, une coopération officielle (veuillez préciser ci-dessous)	X

Détails sur la coopération régionale pour l'application transfrontière de l'approche par écosystème.

- L'approche écosystème a été initiée dans le cadre du Programme Environnemental - phase II, mais tous principes / directives n'ont pas été soulignés. Des applications pratiques sont menées sur la base de la politique nationale.

Actuellement, elle est l'approche adoptée dans le cadre du Plan Directeur des pêches et de l'aquaculture d'autant plus qu'elle est préconisée par la FAO pour la gestion des pêcheries.

Par ailleurs, l'écocertification des filières crevettes (sauvages et d'aquaculture) est en préparation. L'approche par écosystème est un des principes exigés pour ce faire.

- L'approche par écosystème est appliquée pour améliorer les plans de gestion des ressources halieutiques les plus importantes sur le plan commercial (crevette, requins ...). Une des facettes de la mise en œuvre de cette approche est l'utilisation des TED et des BRD (respectivement Turtle excluding device et Bycatch reduction device).

- Un module de d'enseignement est en préparation dans le cadre du projet REPC MAD (Réseau d'Éducateurs et Professionnels de la Conservation de la biodiversité).

- Madagascar participe à plusieurs projets régionaux concernant le domaine marin qui appliquent l'approche par écosystème:

- Les trois composantes du programme régional Agulhas and Somali Large Marine Ecosystem projets financés par GEF, à savoir : le WIOMEF (Western Indian Ocean Marine Environment Project, le SWIOFP (South Western Indian Ocean Fisheries project), le WIOLaB (Western Indian Ocean Land Based Activities). Si le dernier projet est déjà approuvé pour financement, les documents des deux premiers projets seront soumis pour approbation du GEF en juillet 2005.

- Le programme ACEP (African Coelacanth Programme)

- Le programme sur les pollutions par les hydrocarbures dans la région de l'Océan Indien adopte également les principes de l'approche écosystème.

7. Votre pays facilite-t-il l'échange de données d'expérience, le renforcement des capacités, le transfert de technologie et la sensibilisation pour aider la mise en œuvre de l'approche par écosystème? (décisions VI/12 et VII/11)	
a) Non	
b) Non, mais quelques programmes sont en cours d'élaboration	
c) Oui, quelques programmes ont été mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, des programmes exhaustifs ont été mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	

Détails sur la facilitation de l'échange de données d'expériences, du renforcement des capacités, du transfert de technologie et de la sensibilisation pour aider la mise en œuvre de l'approche par écosystème.

Les échanges de données et d'expériences se font notamment dans le domaine marin et côtier, à travers le Centre national de données océanographiques. Par ailleurs, Madagascar participe au Global Ocean Observing System (GOOS).

Pour faciliter la mise en synergie et la complémentarité des activités régionales auxquelles participe Madagascar, un comité national pour les projets océanographiques régionaux a été suggéré.

L'application des TED et des BRD se fait au niveau des sociétés de pêche chalutière avec l'appui de l'IFREMER.

Dans le domaine terrestre, des échanges d'expériences se font pour la gestion et la conservation de la diversité biologique se font au niveau de la sous-région et de l'Afrique, à travers notamment des échanges de bonnes pratiques.

8. Votre pays crée-t-il des conditions favorables à la mise en œuvre de l'approche par écosystème, notamment par ;établissement de cadres institutionnels adéquats ? (décision VII/11)

a) No	
b) No, but relevant policies and programmes are under development	
c) Yes, some policies and programmes are in place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Yes, comprehensive policies and programmes are in place (please provide details below)	X

Détails sur la création de conditions favorables à la mise en œuvre de l'approche par écosystème.

Des conditions favorables ont été développées dans les politiques nationales, telles que la politique forestière, à l'origine de la mise en place d'un certain nombre d'outils de gestion des ressources naturelles, impliquant tous les acteurs du développement, les communautés locales.

Ces outils, développés dans le cadre du Programme Environnemental, sont utilisés dans tous les types d'écosystèmes, aussi bien terrestres (forestiers, zones humides, pâturages) que marins et côtiers et ce sont soit des outils de planification pour l'élaboration de schémas d'aménagement locaux, soit des outils de gestion proprement dits comme le transfert de gestion des ressources naturelles ou la Loi sur la Gestion Locale Sécurisée.

Le programme de développement rural, le plan directeur de la pêche et de l'aquaculture adoptent également des stratégies correspondant à l'approche écosystème.

Des directives et des dispositions sont mises à la disposition des responsables régionaux, locaux, pour faciliter l'application de l'approche écosystème.

C. ARTICLES DE LA CONVENTION

Article 5 – Coopération

9. Votre pays a-t-il mis en place une coopération active avec d'autres Parties en ce qui concerne les zones situées au-delà de la juridiction de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique?

a) Non	
b) Oui, coopération bilatérale (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, programmes internationaux (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, accords internationaux ou régionaux (veuillez préciser ci-dessous)	X

e) Oui, autres formes de coopération (veuillez donner préciser ci-dessous)	
Détails sur la coopération avec les autres Parties en ce qui concerne les zones situées au-delà de la juridiction de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique.	
Le domaine d'intervention concerne en priorité les écosystèmes marins	

10. Votre pays collabore-t-il avec d'autres Parties pour mettre en place des mécanismes et réseaux régionaux, sous-régionaux et bio-régionaux pour appuyer la mise en œuvre de la Convention ? (décision VI/27 A)	
a) Non	
b) Non, mais des consultations sont en cours	
c) Oui, un certain nombre de mécanismes et de réseaux ont été mis en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, les mécanismes existants ont été renforcés (veuillez préciser ci-dessous)	
Détails sur la mise en place de mécanismes et réseaux régionaux, sous-régionaux et bio-régionaux pour appuyer la mise en œuvre de la Convention.	
<ul style="list-style-type: none"> - Au niveau de la sous-région Océan Indien, la COI offre un cadre de coopération importante pour la mise en oeuvre de la Convention et prioritairement concernant la diversité biologique marine et côtière, tel est également le cas du programme régional Agulhas and Somali Large Marine Ecosystem Projects (cf approche par écosystème). - Au niveau de l'Afrique, plusieurs questions-clés de la Convention sont discutées, tel que l'accès et le partage des avantages issus de l'exploitation des ressources de la diversité biologique, la synergie entre les conventions internationales, l'implication des communautés locales dans la gestion des ressources naturelles, les aires protégées, le renforcement de capacités. - La recherche nationale est membre des différents réseaux coordonnés par l'ASARECA - Au niveau international, Madagascar est devenu actuellement membre du groupe des pays mégadivers et participe aux travaux portant sur l'accès et le partage des avantages, le transfert de technologie. Un réseau d'échanges est prévu être mis en place au cours de cette année 2005, avec l'appui du PNUD. 	

11. Votre pays a-t-il pris des mesures pour harmoniser, sur le plan national, les politiques et programmes dans le but d'optimiser la cohérence, les synergies et l'efficacité dans la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement et les initiatives régionales pertinentes ? (décision VI/20)	
a) Non	
b) Non, mais les mesures sont sous considération	
c) oui, quelques mesures sont en cours (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) oui, des mesures compréhensives sont en cours (veuillez préciser ci-dessus)	

Détails sur l'harmonisation des politiques et programmes au niveau national.

Les programmes nationaux élaborés en concertation avec les partenaires constituent un cadre favorisant la synergie dans la mise en œuvre des accords multilatéraux et des initiatives régionales pertinentes.

Une cellule environnementale a été mise en place au niveau de chaque ministère sectoriel.

Encadrement XLI.

Veuillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cette stratégie, en insistant en particulier sur:

- e) les résultats et les impacts des actions entreprises ;
- f) la contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- g) la contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- h) les progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) la contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) les contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Le pays est actuellement au stade de la mise en œuvre des actions liées au Plan stratégique, l'atteinte des objectifs 2010 et des objectifs de développement du Millénaire qui sont inscrits dans les politiques nationale et sectorielles de l'environnement et du développement rural. Les impacts et les résultats des programmes en cours devront être revus de manière périodique.

Article 6 - Mesures générales pour la conservation et l'utilisation durable

12. Votre pays a-t-il mis en place des stratégies, des plans et des programmes efficaces pour fournir un cadre national aux fins de la mise en œuvre des trois objectifs de la Convention ? (But 3.1 du Plan stratégique)

a) Non	
b) Non, mais des stratégies, plans et programmes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, un certain nombre de stratégies, plans et programmes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, des stratégies, plans et programmes exhaustifs sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Détails sur les stratégies, plans et programmes mis en place aux fins de la mise en œuvre des trois objectifs de la Convention.

Les trois objectifs de la Convention sont inscrits dans le Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté et sont traduits dans les Stratégies et politiques sectorielles. Actuellement, ils sont concrétisés dans le Programme Environnemental – Phase 3 en cours, qui a pour finalité : « l'importance et la qualité des ressources naturelles sont conservées et valorisées pour permettre une croissance économique durable et une meilleure qualité de vie ».

13. Votre pays a-t-il établi des cibles mesurables dans le cadre de vos stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique ? (décisions II/7 et III/9)

a) Non	
b) Non, cibles mesurables sont encore à la première étape de développement	

c) Non, mais cibles mesurables sont à une étape avancée de développement	
d) Oui, cibles pertinentes en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
e) Oui, rapports sur la mise en oeuvre des cibles pertinentes disponibles (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les cibles établies dans le cadre de stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique.	
<p>Les cibles figurent dans le cadre du Programme Environnemental, les plus marqués concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la superficie d'écosystème naturel brûlée - la superficie d'écosystème naturel défrichée - la superficie d'écosystème naturel endommagé (par accidents, cyclone, intempérie, inondation, sécheresse, invasion acridienne). 	

14. Votre pays a-t-il identifié les actions prioritaires dans ses stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique? (décision VI/27 A)	
a) Non	
b) Non, mais la révision est en cours	
c) Oui, actions prioritaires identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres commentaires sur les actions prioritaires identifiées dans ses stratégies et plans d'action nationaux.	
<p>Les actions prioritaires sont définies dans la Stratégie Nationale de Gestion de la Diversité Biologique qui touchent tous les écosystèmes et les ressources de la Diversité Biologique. Cette stratégie est prévue être remise à jour périodiquement, conformément à l'évolution du contexte et elle est intégrée dans le Programme Environnemental.</p>	

15. Votre pays a-t-il intégré la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ainsi que le partage des avantages aux plans sectoriels et intersectoriels, programmes et politiques pertinents? (décision VI/27 A)	
a) Non	
b) Oui, dans certains secteurs (veuillez préciser ci-dessous)	X
c) Oui, dans les secteurs importants (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, dans tous les secteurs (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur l'intégration de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique et du partage des avantages aux plans sectoriels et intersectoriels, programmes et politiques pertinents.	
<p>Le DSPR prône la synergie entre les différents secteurs d'activité. L'intégration de la dimension environnementale dans le développement devient de plus en plus concrète, à travers notamment les plans de développement régionaux et communaux.</p> <p>Pour le partage des avantages, la notion est trop récente, cependant la mise en place d'un mécanisme adéquat est en cours.</p>	

16. Votre pays intègre-t-il les espèces migratrices et leurs habitats dans ses stratégies et plans d'action nationaux (NBSAP)? (décision VI/20)	
a) Oui	X
b) Non	

I) Si OUI, veuillez décrire brièvement la mesure dans la quelle il intègre	
(a) La conservation, utilisation durable et/ou restauration des espèces migratrices	Des réglementations par rapport au tourisme baleinier Les ressources thonières font également l'objet de prises de mesures
(b) La conservation, utilisation durable et/ou restauration des habitats des espèces migratrices, y compris les aires protégées	Les habitats des espèces migratrices ne sont pas généralement dissociés des autres types d'habitat et sont ainsi pris en compte dans l'identification des aires protégées et des sites Ramsar
(c) La minimisation ou l'élimination des barrières ou obstacles à la migration	
(d) La recherche et la surveillance des espèces migratrices	Les activités concernent notamment les baleines , les thons.
(e) Les mouvements transfrontières	
II) Si NON, veuillez indiquer brièvement ci-dessous	
(a) La mesure dans laquelle votre pays intègre les espèces migratrices au niveau national	
(b) La coopération avec d'autres Etats des aires de répartition depuis 2000	

Diversité biologique et changements climatiques

17. Votre pays a-t-il mis en œuvre des projets d'adaptation aux changements climatiques ainsi que des projets d'atténuation incorporant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique? (décision VII/15)	
a) Non	
b) Non, mais un certain nombre de projets et programmes sont en cours d'élaboration	
c) Oui, un certain nombre de projets ont été mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres observations sur les projets d'adaptation aux changements climatiques et les projets d'atténuation incorporant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique	
Une évaluation des actions d'adaptation se fait actuellement. Le pays est actuellement au stade de l'élaboration de son Plan National (PANA) avec l'appui de la Banque Mondiale et du PNUD.	

18. Votre pays a-t-il facilité la coordination afin que les projets d'adaptation et d'atténuation soient conformes aux engagements de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification? (décision VII/15)	
a) Non	
b) Non, mais des mécanismes pertinents sont en cours de développement	
c) Oui, des mécanismes pertinents sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres observations sur la coordination visant à ce que les projets d'atténuation et d'adaptation soient conformes aux engagements de la CCNUCC et de la CNULCD

La Lettre de Politique Nationale en cours devra permettre la mise en place d'un mécanisme de gestion, l'élaboration d'un manuel de procédure et d'un plan d'actions

Parmi les axes importants figureront le reboisement, les énergies alternatives, le biocarburant, ...

Encadrement XLII.

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Le pays développe un processus pour mettre en œuvre la Convention sur le Changement Climatique. Il devra pouvoir bénéficier du Projet LDC (Last Developing Countries) qui lui permettra de mettre au point la stratégie dans le domaine.

Il est à noter que des actions sporadiques se font à l'heure actuelle, sans véritable coordination. La Lettre de Politique devra bien définir les objectifs et les axes d'orientations. Elle devra, en outre, favoriser la synergie entre les 3 Conventions de Rio (CDB, Changement Climatique et Lutte contre la Désertification).

Article 7 - Identification et surveillance

19. ♦ Sur l'article 7(a): votre pays dispose-t-il d'un programme d'inventaire et/ou surveillance en vigueur aux niveaux génétique, des espèces et écosystèmes?

Oui, seulement des programmes sélectifs/partiels au niveau génétique, des espèces et écosystèmes	X
--	---

- Le PAE a un programme de suivi de l'état de l'environnement, incluant le suivi des espèces et des écosystèmes qui est un programme actuellement opérationnel
- Des programmes d'inventaires sélectifs sont mis en œuvre et seront poursuivis par des opérateurs environnementaux.

20. ♦ Sur l'article 7 (b) : quels éléments constitutifs de la diversité biologique identifiés conformément à l'annexe I de la Convention sont couverts par des programmes de surveillance systématique en vigueur?

a) Au niveau des écosystèmes (veuillez fournir un pourcentage fondé sur la superficie couverte)	X
---	---

b) Au niveau des espèces (veuillez fournir le nombre d'espèces par groupe taxinomique et le pourcentage du nombre total d'espèces connu dans chaque groupe)	X
---	---

c) Au niveau génétique (veuillez indiquer le nombre et l'axe des programmes de surveillance)	X
--	---

Autres observations sur les programmes de surveillance en vigueur aux niveaux génétique, des espèces et des écosystèmes.

Un programme national de suivi de l'état de l'environnement est opérationnel depuis la création du Programme Environnemental.

Au niveau des écosystèmes :

- Au niveau National, un suivi des écosystèmes dans tout Madagascar existe :
 - Inventaire Ecologique et Forestier National (IEFN) effectué par le Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts
 - le suivi de la couverture végétale (carte de végétation) effectué par Conservation International et ses partenaires Missouri Botanical Garden (MBG) et Royal Botanicall Garden
 - le Tableau de bord environnemental coordonné par l'Office National pour l'Environnement.
- Un programme de suivi des écosystèmes est opérationnel au sein de quelques Aires Protégées gérées par l'ANGAP.
- Quelques programmes ponctuels de suivi de perte en sol par le Centre National de Recherche pour l'Environnement (CNRE) et de l'Association Nationale d'Action Environnementale (ANAE) et autres acteurs
- Des programmes de suivi localisé sont menés dans les zones humides (Exemple : Lac Alaotra par Durrell Wildlife Conservation Trust)
- Suivi des récifs coralliens au nord ouest de Madagascar par CNRE:
 - De 1998 à 2004, la couverture de corail vivant sur la pente récifale et le récif de Dzamandjar, Nord ouest de Madagascar, est relativement stable entre 36% et 55%. Une considérable couverture des macro-algues sur le récif indique probablement le faible population d'herbivore.

Au niveau des espèces :

Le suivi est effectué par la Direction Générale des Eaux et Forêts, avec l'appui de plusieurs institutions qui travaillent dans le domaine des espèces forestières. De même, pour les ressources marines, le Centre de Surveillance des Pêches organise le suivi, en ce qui le concerne.

- Suivi des espèces CITES (annexe II de la CITES - objet de surveillance systématique depuis 2004 suivant les Quotas et Permis de chasse)
- Suivi de l'état des espèces menacées (statut UICN) : Des résultats de l'évaluation préliminaire de statut de menace des espèces des mammifères, des amphibiens et des poissons sont disponibles au niveau national :
 - Amphibiens : sur un total de 219 des espèces connues actuellement 9 Critiquement En danger, 21 En dangers, 25 Vulnérables, 104 Potentiellement menacées, 16 Quasi-menacés, 43 Données insuffisantes .
 - Mammifères : 165 espèces évaluées dont 5.3% Critiquement En danger, 16.4% En dangers, 19.1% Vulnérables, 3.3% Quasi-menacés, 14.5% Données insuffisantes et 41.4% Potentiellement menacées.
 - Poissons : 57 espèces menacées connues actuellement dont 12 CR, 17 EN et 28 VU.
- Un programme de suivi des espèces indicatrices (menacées ou phares ou indicatrices de dégradation) existe au niveau des Aires Protégées et autres sites (Ex : Makira) ayant des structures de gestion opérationnelle.

Au niveau génétique :

- Le Centre National de Recherche Appliquée pour le Développement Rural (FOFIFA) a un programme de suivi des espèces forestières et des espèces agricoles pour la flore.
- Pour le Faune, des programmes de suivi des espèces d'intérêt scientifique, médical, économique sont opérationnels.

21. ♦ Sur l'article 7 © : votre pays dispose-t-il de programmes de surveillance systématique des principales activités qui menacent la diversité biologique énumérées ci-dessous?

a) Oui, les espèces exotiques envahissantes (veuillez préciser ci-dessous)	X
b) Oui, les changements climatiques (veuillez préciser ci-dessous)	X
c) Oui, la pollution/eutrophisation (veuillez préciser ci-dessous)	X

d) Oui, les changements de l'occupation des sols/la dégradation des terres (veuillez préciser ci-dessous)	X
e) Oui, la surexploitation et l'utilisation irrationnelle (veuillez préciser ci-dessous)	X
<p>a) Un programme de suivi des espèces exotiques envahissantes dans quelques Aires Protégées gérées par l'ANGAP . (Exemple : Complexe d'Aire Protégée d'Andasibe).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il y a un grand besoin d'action visant à diminuer les effets néfastes des espèces envahissantes mais pouvant avoir une importance économique : exemples : <i>Pinus</i>, <i>Grevillea</i>, <i>Ophiocephalus</i> - Suivi des ressources marines par le Centre de Surveillance de Pêche (CSP) - En 2005, Madagascar a ratifié la convention de l' Organisation Maritime International (OMI) sur la pollution marine (MARPOL 73/78) qui sert à protéger contre l' invasion des espèces exotiques marines envahissantes - Le Ministère des Eaux et Forêts (MEF) dispose un programme de contrôle forestier systématique. Dans les Aires protégées, le MEF collabore avec les gestionnaires des aires protégées pour le contrôle forestier. <p>b) Changement climatique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un système de collecte journalière des données météorologiques est opérationnel. Une collaboration internationale a été faite pour suivre ce changement climatique par l'acquisition quotidiennement des images satellites. - Surveillance niveau de la mer : GLOS - Suivi des récifs coralliens au Nord-Ouest de Madagascar : <ul style="list-style-type: none"> o De 1998 à 2004, la couverture de corail vivant sur la pente récifale et le récif de Dzamandjar, Nord-Ouest de Madagascar, est relativement stable entre 36% et 55%. Une considérable couverture des macro-algues sur le récif indique probablement la faible population d'herbivore. <p>c) Pollution (eau et air): La surveillance de la pollution de l'eau est effectuée par la Direction de l'Eau du Ministère de l'Energie et des Mines. Pour ce qui est de l'eau potable, le suivi quotidien est effectué par la Jiro sy Rano Malagasy (JIRAMA). Pour la pollution de l'air, le suivi localisé est essentiellement focalisé sur la zone urbaine d'Antananarivo, avec l'appui de l'INSTN (suivi des taux des métaux lourds dans l'air) et par le Centre de Sécurité routière (contrôle des voitures) ; cependant le système demeure très insuffisant.</p> <p>d) Au niveau national : Un programme national de suivi de l'occupation du sol et de dégradation des terres existe:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi de la couverture végétale au niveau national par l'interprétation des photos aériennes et par le traitement des images satellites. Actuellement, un programme de mise à jour de la carte de végétation au niveau national est en cours, en collaboration avec Conservation International, Missouri Botanical Garden et Royal Botanical Garden. - Suivi de l'érosion et suivi de lavaka: quelques aires protégées gérées par l'ANGAP possèdent un programme de suivi de lavaka dans le cadre de l'activité de conservation. L'Office National pour l'Environnement avec le Tableau de Bord Environnemental, suit la densité des Lavaka par Commune. <p style="margin-left: 40px;">Suivi de perte en terre :</p> <p style="margin-left: 40px;">1997 : 7,5 tonnes /ha/an</p> <p style="margin-left: 40px;">1998 : 4,0 tonnes /ha/an</p> <p style="margin-left: 40px;">1999 : 2,0 tonnes /ha/an</p> <p style="margin-left: 40px;">2000 : 1,6 tonnes /ha/an</p> <p>En général, la perte en terre sur un terrain sans aménagement est de 8 tonnes/ha/an</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un suivi journalier de localisation et de la fréquence des feux par un System International d'Alerte aux Feux pour les Aires Protégées est opérationnel par le Centre d'Application de Sciences sur la Biodiversité (CABS) de Conservation International qui collabore avec NASA's MODIS Rapid Response System et le Département de la Géographie de l'Université de Maryland (UMD), USA. - Un système de suivi écologique à moindre échelle est fonctionnel dans le cadre d'un 	

programme de restauration écologique.

e) Surexploitation et utilisation irrationnelle :

- Suivi des espèces (faune et flore) soumises aux annexes de la CITES par la DGEF en collaboration avec le Service des douanes.

- Suivi des espèces menacées dans Aires Protégées et Hors des Aires Protégées, (incluant liste rouge de l'IUCN) exemple : Plantes médicinales (*Prunus africana*), Plantes ornementales (Orchidées), plantes ligneuses à bois précieux (*Dalbergia*), plantes à fibre (*Raphia*, *Avoha*), aigle serpenteaire, écrevisse, poissons endémiques, lémuriens.

22. ♦ Sur l'article 7 (d) : votre pays dispose-t-il d'un mécanisme propre à maintenir et organiser les données d'inventaires et de programmes de surveillance et coordonner la collecte et la gestion de l'information au niveau national?

Oui, certains mécanismes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)

X

Les données socio-économiques au niveau national sont collectées et stockées au niveau de l'Institut National de Statistique (INSTAT). Un tableau de bord social (TBS) existe et est mis à jour de manière régulière.

Les données d'inventaire et de surveillance sur l'environnement au niveau national et régional sont analysées, stockées et diffusées au sein de l'Office National pour l'Environnement dans le cadre du Tableau de Bord Environnemental (TBE) <http://www.pnae.mg/tbe/index.htm> et de Centre d'Echange des Données (CHM). <http://www.pnae.mg/bch-cbd> ; <http://bch-cbd.naturalsciences.be/madagascar/>

L'ANGAP fait la collecte, l'analyse et le stockage des données sur la biodiversité au sein des Réseaux des Aires Protégées et les données socio-économiques pour les villages aux alentours des Aires Protégées.

La Direction Générale des Eaux et Forêts gère les données et effectue le suivi des espèces soumises aux annexes de la CITES, en collaboration avec le service des douanes.

Le Groupe des Spécialistes des Plantes de Madagascar (GSPM) est le premier responsable pour la collecte, l'analyse et stockage des données sur les plantes menacées au niveau national.

Le Centre de Surveillance de Pêche (CSP) fait la collecte et le stockage des données sur les ressources halieutiques.

Les données océanographiques sont collectées, analysées et stockées au sein du Centre National des Données Océanographiques (CNDO) en collaboration plus particulièrement avec l'Institut Halieutique et des Sciences Marines (IHSM).

Des programmes internationaux et nationaux contribuent à la collecte, analyse et stockage des données: Réseau de la Biodiversité Malgache (REBIOMA) pour les données sur la biodiversité au niveau national, TROPICOS de Missouri Botanical Garden pour les plantes Malgaches, Conservation International pour les espèces menacées...

Le mécanisme de surveillance, devant permettre la coordination des activités est en place mais les moyens pour faire la mise à jour systématique de quelques données sont insuffisants. C'est la raison de la mise en place par les Directions concernées, d'un système de coopération avec des institutions nationales et internationales, afin de permettre l'atteinte des objectifs.

23. ♦ Votre pays utilise-t-il des indicateurs nationaux de diversité biologique? (décision III/10)

Oui, quelques indicateurs identifiés et utilisés (veuillez décrire)

X

Le pays disposait déjà d'indicateurs qui ont été présentés dans le 2ème Rapport National ; avec l'évolution du contexte, certains indicateurs ont été modifiés.

Cette année, une révision de ces indicateurs avec l'intégration des indicateurs de CDB a été faite avec:

- Un total de 123 indicateurs d'état, de réponse et de pression identifiés dont 73, au niveau national et 50, au niveau écosystème et espèces.

Quelques exemples sur les indicateurs collectés :

- Taux de déforestation sur 10 ans (90-00) : 8,6 %
- Taux d'exploitation forestière en ha (superficie d'exploitation en ha):
 - o En 1990: 66 443 ha
 - o 2000: 77641 ha
 - o 2002:61102 ha

- Nombre des espèces menacées (Faune et flore) connues actuellement : 371

Les espèces menacées: espèces en voie de disparition (espèces figurant sur la liste rouge de l'UICN et dans l'annexe I de la CITES).

- Nombre des espèces envahissantes connues actuellement: 23

Les espèces envahissantes sont des espèces introduites qui deviennent des pestes pour les autochtones en envahissant tous les milieux et en entrant dans une concurrence telle que les espèces autochtones en soient défavorisées et finissent par disparaître. Exemple: *Lantana camara*, *Ophiocephalus striatus*, *Opuntia (cactus rouge)*, *Rubus mollucanus*.

- Des données préliminaires sur les nombres des espèces totales, nombre des espèces endémiques, menacées et sur l'identification des espèces phares, menacées, envahissantes des différentes régions de Madagascar sont en cours de validation au niveau national.

Les espèces phares sont les espèces ambassadrices du milieu permettant d'évaluer l'état de santé des autres espèces et de leur habitat. (Exemple: les espèces d'amphibien pandanicoles).

Les espèces caractéristiques sont des espèces généralement peu fréquentes, voire rares; leur présence révèle la spécificité écologique du biotope considéré. Ces sont également des espèces présentant un endémisme local. (Exemple : *Mantella aurantiaca* (Region Alaotra-Mangoro), *Dypsis betamponensis*, *Dypsis Sainte Luce*)

- Taux de pauvreté :
 - o National : en 1997 : 73,3% ; en 2001 : 69,6% ; en 2002 : 80,7%
 - o Rural : en 1997 : 76,0% ; en 2001 : 77,2% ; en 2002 : 86,4%

Problèmes : insuffisance des moyens pour collecter les données de manière périodique et systématique. Le SBSTTA devrait fournir des outils et méthodes pour collecter quelques indicateurs de CDB tel que le nombre et le coût d'envahissements d'espèces exotiques.

Encadrement XLIII.

Veuillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

(a) amélioration de l'identification de la diversité biologique et de la mise en place de la surveillance grâce à des activités partielles, notamment pour la flore

Le pays a néanmoins une meilleure connaissance des espèces

Des lacunes subsistent dans le domaine de l'agrobiodiversité

Un document sur l'évaluation préliminaire de statut des menaces des faunes Malgache (CAMP faune) est disponible.

Une autre évaluation de statut UICN des trois groupes taxonomiques (amphibiens, poissons, mammifères) est effectuée au cours de cette année 2005 :

- Amphibiens, sur un total de 219 des espèces connues actuellement :
 - o Critiquement en danger: 9,
 - o En danger : 21,
 - o Vulnérables : 25,

- o Potentiellement menacées:104,
- o Quasi-menacés :16,
- o Données insuffisantes et : 43
- Mammifères : 165 espèces évaluées dont
 - o 5.3% Critiquement en danger,
 - o 16.4% En danger,
 - o 19.1% Vulnérables,
 - o 3.3% Quasi-menacés,
 - o 14.5% Données insuffisantes
 - o 41.4% Potentiellement menacées.
- Poissons : 57 espèces menacées connues actuellement dont 12 CR, 17 EN et 28 VU.

b) contribution positive

But 1 : fourniture d'informations sur l'état de la diversité biologique du pays pour les prises de décision en matière de gestion de la biodiversité.

But 2/3 : Le pays fait preuve d'efforts pour améliorer les capacités financières, humaines, scientifiques, techniques et technologiques pour l'application de la convention. Exemple : en application du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, engagement du pays à la mise en place des structures pour la mise en œuvre dudit Protocole, renforcement de capacités des acteurs (à différents niveaux), une plus grande mobilisation de l'Etat.

Parmi les plans et programmes nationaux, il y a le Tableau de Bord Environnemental, le Clearing House Mechanism qui sont des outils permettant d'assurer l'application de la convention au niveau national.

Le système de suivi et évaluation des écosystèmes (SSEE) est fonctionnel

But 4 : Mise en œuvre d'une stratégie de communication, éducation, sensibilisation du public, encouragement à la participation du public pour soutenir la convention. (communications audiovisuelles et presses écrites, programmes d'animation et de vulgarisation en coopération avec des Organismes internationaux de conservation).

De façon générale, le pays contribue activement à la poursuite des objectifs 2010 avec une attention particulière aux contrôles des menaces sur la biodiversité (Ex: feux de brousse et exploitation illicite)

Les stratégies et plans d'action nationaux tiennent compte des objectifs de développement du millénaire, intégré dans le Document Stratégique pour la Réduction de la Pauvreté et le Plan d'Action Environnemental et autres programmes sectoriels.

Contraintes : - Insuffisances de ressources (technique, financière et humaine) pour la collecte et la communication des données de manière périodique,

- Vu le nombre élevé des acteurs environnementaux, la Coordination des activités doit être renforcée.

Décisions en matière de taxonomie

24. Votre pays a-t-il développé un plan pour mettre en œuvre les actions suggérées dans l'annexe à la décision IV/1? (décision IV/1)	
Non, mais un plan en cours de développement	X
Autres informations sur le plan pour mettre en œuvre les actions suggérées dans l'annexe à la décision IV/1.	
<ul style="list-style-type: none"> - Parmi les activités habitantes de la mise en œuvre de la CDB, la partie traitant de l'Evaluation initiale en taxonomie en vue de suivi et de la gestion a long terme de la diversité biologique, a identifié les besoins en taxonomie : formation, recyclage et échange d'expériences, besoin en matériels, service et infrastructures et logistiques - Etablissement des grandes lignes du plan d'action national en matière de taxonomie. 	

25. Votre pays investit-il à long terme dans la mise en place de l'infrastructure appropriée pour les collections taxonomiques du pays? (décision IV/1)

Oui (veuillez préciser ci-dessous)

X

Plusieurs institutions nationales s'investissent dans la mise en place des collections taxonomiques en partenariat avec d'autres organismes internationales.

- Pour les plantes, les infrastructures pour garder les **collections mortes** (exsiccatae) existent depuis plus de 50 ans (deux herbiers nationaux). L'Etat, à travers le Ministère de tutelle alloue une subvention /budget pour le fonctionnement de ces herbiers. Quant à leur entretien et l'alimentation en collections de ces herbiers, la coopération internationale et le partenariat permettent d'assurer les missions de terrain pour la collecte, la dotation en matériels de montage, les infrastructures pour le contrôle des insectes nuisibles.

- Pour la faune, il existe une salle de collections entomologiques au sein du PBZT à Tsimbazaza/Antananarivo - Le Département de Biologie Animale de l'Université d'Antananarivo dispose actuellement des collections de référence non négligeables d'herpétofaune pour laquelle la salle est continuellement améliorée.

- Pour les espèces marines, l'IHSM et le CNRO disposent de collections; cependant le principal problème est leur conservation, l'entretien, la sécurité qui sont coûteux, notamment pour les espèces rares et nouvelles. C'est le cas par exemple, des coelacanthes.

Des financements provenant des bailleurs de fonds permettent la création de salle de collections/des herbiers locaux ou régionaux ou l'extension des structures en place.

A titre d'exemples :

- Obtention d'un financement par la Fondation Mc Arthur pour L'Université d'Antananarivo - Département Biologie Animale (UADBA) et Département Biologie Ecologie Végétale (DBEV) dans le but d'installer un herbier et un muséum.

- Obtention de financement CEPF pour la création de l'herbier régional d'Antsokay Toliara.

- Constitution de collections privées comme celle d' Ambatolampy, au Sud de la capitale pour les insectes.

- Obtention d'un financement Winslow Foundation and National Geographic of Science pour l'extension de l'herbier TAN- Parc Tsimbazaza

Pour **les collections vivantes**, des jardins thématiques servant de conservation ex-situ existent au sein de différentes institutions publiques ou privées (rocailles malgaches pour les plantes du sud au PBZT, jardin pour les plantes médicinales dans les centres de recherches appliquées....jardin d'Antsokay) de la PBZT.

26. Votre pays a-t-il mis sur pied des programmes de formation en matière de taxonomie, et œuvre-t-il à renforcer ses capacités de recherche en la matière? (décision IV/1)

Oui (veuillez préciser ci-dessous)

x

La formation académique en taxonomie est dispensée dans les Universités (DBEV, DBA). En plus, dans le cadre de l'obtention de Diplôme d'Etudes Approfondies et de Doctorat, ces 2 Départements collaborent avec des institutions internationales. Ces formations entrent dans la mise en oeuvre des programmes de ces institutions partenaires. Une formation en biologie moléculaire (une méthode pour la Systématique) a été suivie en décembre 2004 par des thésards et les chercheurs des différentes institutions nationales.

La Formation des Parataxonomistes (collecteurs locaux ou agents de terrain des différentes institutions réalisant l'inventaire de la biodiversité) est également assurée par ces institutions partenaires (MBG).

Des formations occasionnelles individuelles sont effectuées au niveau de groupe taxonomique tels que amphibiens, orchidées, insectes.

En outre, des formations se font dans le cadre de programme tel que:

- L'ETP est un programme de Capacity Bulding sur la Biologie de Conservation et de l'Ecologie Environnementale su sein du WWF.

- Le Missouri Botanical Garden et le RBG Kew assurent la formation en Systématique/ taxonomie de la flore.

27. Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer la stabilité financière et administrative des institutions responsables des inventaires de la diversité biologique et des activités taxonomiques? (décision IV/1)

Non, mais des mesures sont sous considération

X

La loi des Finances adoptée au sein de l'Assemblée Nationale inclut des lignes budgétaires pour le Ministère chargé de la Recherche (inventaire de la diversité biologique et des activités taxonomiques). Toutefois, vu l'insuffisance des ressources financière et matérielles et pour renforcer les structures existantes, le Gouvernement collabore avec les ONG internationales. Ainsi, des mesures ont été prises au sein de certains Centres de Recherche ou des Institutions Nationales notamment:

- le Centre National d'Application des recherches Pharmaceutiques (CNARP) pour les plantes Médicinales,
- le Parc Zoologique et Botanique de Tsimbazaza/Antananarivo pour les données nationales sur la biodiversité,
- le FOFIFA Ambatobe/Antananarivo pour la flore forestière,
- les universités pour les spécimens de Laboratoire.

28. * Votre pays collabore-t-il avec les initiatives nationales, régionales, sous-régionales et mondiales en cours, ainsi que les partenariats et les institutions en place afin de mettre en œuvre le programme de travail, y compris l'évaluation des besoins régionaux en matière de taxonomie et l'identification des priorités au niveau régional? (décision VI/8)

Oui, des programmes de collaboration sont en cours d'application (veuillez donner des précisions sur les programmes de collaboration, y compris les résultats des évaluations des besoins régionaux)

X

Dans la région de l'Océan Indien et la région de l'Afrique de l'Est, certaines initiatives sont développées notamment sur :

- sur les plantes médicinales et aromatiques de la région de l'Océan Indien. Ce projet a permis l'inventaire et enquêtes sur 700 espèces et l'extarction de principe actif sur 300 espèces. 10 espèces sont priorisées.

Pour les espèces marines, des initiatives sont entreprises au niveau régional (Océan Indien et Afrique de l'Est) : a) des actions de suivi des récifs corallins existent au niveau régional, b) dans le projet ODINAFRICA, qui a pour but de faciliter l'accès aux données dans la région et développer des infrastructures pour le stockage de données- leur analyse et dissémination., c) Madagascar participe aux activités d'inventaires de la biodiversité marine (Marine Biodiversity Program),

Madagascar participe au programme de travail GloBallast de l'OMI qui comporte un élément «taxonomique » en vue d'identifier les taxons marins pélagiques, y compris ceux qui à l'âge adulte sont des organismes benthiques et e) Madagascar est membre de la Société internationale d'écologie des mangroves (SIEM) (travail correspondant à la faune invertébrée des mangroves avec des activités taxonomiques).

29. * Votre pays a-t-il fait une évaluation des besoins et capacités en matière de taxonomie au niveau national pour l'application de la Convention? (annexe à la décision VI/8)

Oui, évaluation de base faite (veuillez donner ci-dessous une liste des besoins et capacités identifiés)

X

Madagascar en 2004 a entrepris, dans le cadre des activités habilitantes de la CDB, une évaluation initiale de la Taxonomie, avec l'appui du PNUE. Cette évaluation a été confiée aux points focaux de l'Initiative Mondiale sur la Taxonomie (volet Faune et Flore). Dans le rapport final, les besoins et compétences sont listés :

1. Infrastructures

- Besoin de nouvelle construction de local spécialisé pour la taxonomie (herbaria et jardins botaniques).
- Besoin d'outils de détermination plus performants (matériels de laboratoire: stéréomicroscopes, microscopes à caméra numérique, trousse à dissection, matériels pour

<p>la génétique moléculaire, outils informatiques adéquats et ouvrage et manuel de détermination).</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Besoin de matériels de terrain pour la collecte de spécimens (matériels de camping et matériels de collecte et conservation des spécimens). ▪ Facilité d'accès aux publications scientifiques surtout en taxonomie et facilité d'accès aux maisons d'éditions de revues scientifiques pour des éventuelles publications. ▪ Nécessiter d'une campagne de sensibilisation sur la taxonomie auprès du public scientifique et communauté locale. <p>2. <u>Personnes et institutions ressources</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Besoin de formateurs nationaux en taxonomie ▪ Besoin de formations en taxonomie pour accroître l'effectif des malgaches spécialistes en taxonomie. ▪ Besoin en ressources humaines pour la maintenance et gestion des infrastructures taxonomiques. ▪ Recrutement des nouveaux taxonomistes au sein des herbaria et des jardins botaniques. ▪ Besoins de création des centres, des institutions et des associations nationales spécialisées dans la taxonomie. <p>3. <u>Connaissances</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Orientation et priorisation des recherches taxonomiques concernant les groupes floristiques et faunistiques méconnus. (plantes inférieures, espèces corraléennes, les cnidaires, les éponges.....) <p>4. <u>Moyens logistiques et financiers</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Besoins de matériels et d'équipements pour les herbaria ▪ Besoin d'installation d'un labo de Biologie moléculaire à l'Université ▪ Allocation budgétaire concernant le domaine de la taxonomie (matière taxonomie, formation taxonomique, infrastructure et logistique)
--

30. * Votre pays travaille-t-il, en collaboration avec d'autres Parties, à renforcer les capacités régionales ou mondiales pour supporter l'accès à, et à la génération des informations taxonomiques? (annexe à la décision VI/8)

Oui, des programmes pertinents en cours de développement	X
Oui, certaines activités entreprises dans ce domaine (veuillez préciser ci-dessous)	X

La collaboration avec d'autres parties se traduit par la collaboration qu'entretient le Gouvernement, les Centres et institutions de Recherche avec les institutions étrangères.

- Suivant la découverte des nouvelles espèces des activités sont entreprises pour l'identification, l'étude de la systématique (avec la biologie de la morphologie et la biologie moléculaire) et publication des résultats.
- Des projets entrepris en collaboration avec d'autres parties concernant la Flore et la Faune. Exemple de partenariat avec le Muséum National d'Histoires Naturelles (MNHN), KEW/ Royal Botanical Garden, Missouri Botanical Garden, Conservation International, World Wild Fund ect)-collaboration avec AMNH pour la faune aquatique.
- Echange d'information taxonomique avec des différents spécialistes en taxonomie à l'étranger.
- Des recherches phylogénétiques, l'évolution moléculaire et la variabilité génétique sur les Vertébrés sont actuellement menées dans diverses institutions

De plus amples informations sont disponibles dans le rapport d'évaluation initiale sur la taxonomie.

31. * Votre pays a-t-il développé un support en matière de taxonomie pour la mise en oeuvre du programme de travail de la Convention, conformément à la décision VI/8? (annexe à la décision VI/8)

a) Oui, pour la diversité biologique des forêts	X
---	----------

b) Oui, pour la diversité biologique marine et côtière	X
c) Oui, pour la diversité biologique des terres arides et sub-humides	X
d) Oui, pour la diversité biologique des eaux intérieures	X
e) Oui, pour la diversité biologique des montagnes	X
f) Oui, pour les aires protégées (veuillez préciser ci-dessous)	X
g) Oui, pour la diversité biologique agricole (veuillez préciser ci-dessous)	X
Un Document de Capitalisation des données existantes a été élaboré.	

32.* Votre pays a-t-il développé un support en matière de taxonomie pour la mise en oeuvre des questions intersectorielles de la Convention, conformément à la décision VI/8?	
h) Non	X
i) Oui, pour l'accès et le partage des avantages (veuillez préciser ci-dessous)	
j) Oui, pour l'Article 8(j) (veuillez préciser ci-dessous)	
k) Oui, pour l'approche par écosystème (veuillez préciser ci-dessous)	
l) Oui, pour évaluation, surveillance et indicateurs de l'impact (veuillez préciser ci-dessous)	
m) Oui, pour les aires protégées (veuillez préciser ci-dessous)	
n) Oui, pour les autres questions (veuillez préciser ci-dessous)	

Article 8 - Conservation in-situ [paragraphe (a) à (e), (h) à (j) exclus]

33. Sur l'article 8(i): Votre pays a-t-il fait des efforts pour offrir les conditions nécessaires afin d'assurer la compatibilité entre les utilisations actuelles et la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses éléments constitutifs?	
o) Non	
p) Non, mais des mesures potentielles sont en train d'être identifiées	
q) Oui, certaines mesures entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	
r) Oui, mesures compréhensives entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres commentaires sur les mesures prises pour offrir les conditions nécessaires afin d'assurer la compatibilité entre les utilisations actuelles et la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses éléments constitutifs.	
Le pays a plusieurs expériences en matière de valorisation durable des ressources naturelles à travers l'écotourisme communautaire, la valorisation des filières porteuses des ressources naturelles.	

34. Sur l'article 8(k): Votre pays a-t-il formulé ou maintenu en vigueur les législations et/ou d'autres dispositions réglementaires pour protéger les espèces et populations menacées?	
s) Non	
t) Non, mais la législation est en cours de développement	
u) Oui, la législation et d'autres mesures sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres informations sur la législation et/ou réglementations pour la protection des espèces et populations menacées.	
Le pays dispose d'un système réglementaire assez fourni dans le domaine, plus particulièrement régissant les espèces et les populations menacées correspondant à la mise en œuvre de la CITES.	

35. Sur l'article 8(l): Votre pays réglemente ou gère-t-il les processus pertinents ainsi que les catégories d'activités déterminés à l'Article 7 pouvant entraîner des effets adverses importants sur la diversité biologique?	
v) Non	
w) Non, mais des processus et catégories pertinents sont sous considération	
x) Oui, mais à un point limité (veuillez préciser ci-dessous)	X
y) Oui, à un point avancé (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur la réglementation ou gestion des processus et catégories d'activités pertinentes déterminées à l'article 7 pouvant entraîner des effets néfaste importants sur la diversité biologique.	

Encadrement XLIV.

<p>Veuillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) résultats et impacts des actions entreprises ; b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ; c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ; d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique; e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire; f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Programme de travail sur les aires protégées (article 8 (a) à (e))

36. Votre pays a-t-il établi, à l'échelle nationale, des objectifs et indicateurs adaptés, mesurables et assortis de délais précis pour les aires protégées (décision VII/28)	
a) Non (veuillez préciser ci-dessous)	
b) Non, mais des travaux pertinents sont en cours	
c) Oui, certains objectifs et indicateurs ont été établis (veuillez préciser ci-dessous)	

d) Oui, des objectifs et indicateurs exhaustifs ont été établis (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres observations sur les objectifs et indicateurs pour les aires protégées.	
<p>L'organe en charge de la Gestion des Aires protégées (Parcs Nationaux de Madagascar (PNM)) a établi une liste des indicateurs de la 3^{ème} phase du Programme Environnement 3 (PE3) de 2004 à 2008. Une évaluation à mi-parcours est prévue et sera réalisée en juin 2006.</p> <p>Par ailleurs, l'objectif de PNM durant cette période notamment par rapport à l'extension des aires protégées à 6 millions d'hectares en 5 ans, en tenant compte de la représentativité de tous les écosystèmes présents à Madagascar, en s'assurant de la prédiction au niveau des menaces.</p> <p>Par rapport à l'utilisation durable, on doit procéder à la mise en œuvre des stratégies de gestion durable (notamment le transfert de gestion...).</p> <p>Au niveau des aires protégées terrestres, on procède la répartition des avantages avec les communautés environnantes par rapport au droit d'entrée aux aires protégées (DEAP).</p>	

37. Votre pays a-t-il pris des mesures pour établir ou élargir des aires protégées dans les grandes zones naturelles, intactes ou relativement peu morcelées ou irremplaçables, dans les zones hautement menacées, ainsi que dans les aires abritant des espèces gravement menacées? (décision VII/28)	
a) Non	
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours de développement	
c) Oui, des mesures limitées ont été prises (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des mesures significatives ont été prises (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres observations sur les mesures prises pour établir ou élargir des aires protégées.	
<p>Le pays s'est engagé à augmenter la surface des zones protégées pour atteindre une superficie de 6 millions d'hectares d'ici 2008. Cet engagement appelé « Vision de Durban » vise également à mettre en place de nouvelles aires protégées correspondant aux différentes catégories de l'IUCN.</p>	

38. Votre pays a-t-il pris des mesures propres à corriger la sous-représentation des écosystèmes marins et des écosystèmes des eaux intérieures dans les systèmes nationaux et régionaux d'aires protégées? (décision VII/28)	
a) Non	
b) Non applicable	
c) Non, mais des mesures pertinentes sont à l'étude	
d) Oui, des mesures limitées ont été prises (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, des mesures significatives ont été prises (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres observations sur les mesures prises propres à corriger la sous-représentation des écosystèmes marins et des écosystèmes des eaux intérieures dans les systèmes nationaux et régionaux d'aires protégées.	
<p>Le récent développement du statut des aires protégées à Madagascar suivant la planification nationale a priorisé l'amélioration de la représentativité et de la représentation des écosystèmes sous-représentés tels que les zones humides ainsi que les milieux marins et côtiers.</p>	

39. Votre pays a-t-il identifié et mis en œuvre des mesures pratiques destinées à améliorer l'intégration des aires protégées dans les paysages terrestres et marins plus vastes, y compris des politiques, des dispositions juridiques, des cadres de planification et d'autres mesures? (décision VII/28)	
a) Non	
b) Non, mais des mesures pratiques sont en cours de développement	X
c) Oui, certaines mesures ont été identifiées et mise en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, un grand nombre de mesures a été identifié et mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures pratiques destinées à améliorer l'intégration des aires protégées dans les paysages terrestres et marins plus vastes, y compris des politiques, des dispositions juridiques, des cadres de planification et d'autres mesures.	
<p>Oui, plusieurs cadres de planification et des mesures d'intégration des aires protégées dans les paysages terrestres et marins plus vastes existent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre du développement du tourisme à travers le Pôle Intégré de Croissance (PIC) de la Banque mondiale, on intègre les aires protégées dans les circuits touristiques à valoriser ; - La création des Aires Protégées devrait s'inscrire dans un cadre plus vaste de l'aménagement du territoire ; - Selon la Vision de Durban, les sites de conservation contigus aux aires protégées (corridors) seront dorénavant dotés d'un cadre juridique qui sera accompagné de réglementation forestière pour leur gestion. Il existe également à Madagascar un réseau national de réserves de biosphère, des sites RAMSAR ainsi qu'un programme de gestion des écosystèmes de montagne ; 	

40. Votre pays appliqué-t-il des lignes directrices pour les études d'impact sur l'environnement à tout plan ou projet d'évaluation des effets sur les aires protégées? (décision VII/28)	
a) Non	
b) Non, mais des lignes directrices sont en cours d'élaboration	
c) Oui, des lignes directrices sont appliquées à certains projets ou plans (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des lignes directrices sont appliquées à tous les projets ou plans pertinents (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres observations sur l'application de lignes directrices pour les études d'impact sur l'environnement à des projets ou plans d'évaluation des effets sur les aires protégées.	
<p>Madagascar dispose des structures réglementaires pour les Etudes d'Impact environnemental qui sont : La Charte de l'Environnement et le Décret « mise en compatibilité des investissements avec l'environnement » ou décret MECI E.</p> <p>Par ailleurs, chaque secteur et/ou continue de mettre en place un Guide afin de faciliter l'élaboration des Etudes d'impact environnemental et de leur suivi/audit. Mais l'application effective de l'outil nécessite un financement supplémentaire de la part de l'investisseur.</p>	

41. Votre pays a-t-il identifié des lacunes législatives et institutionnelles faisant obstacle à la création et gestion efficaces des Aires Protégées? (décision VII/28)	
a) Non	
b) Non, mais des travaux pertinents sont en cours	
c) Oui, certaines lacunes et obstacles ont été identifiés (veuillez préciser ci-dessous)	X

d) Oui, un grand nombre de lacunes et obstacles ont été identifiés (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur l'identification de lacunes législatives et institutionnelles faisant obstacle à la création et gestion efficaces des aires protégées.	
Les textes régissant le Code des Aires Protégées et la Politique Forestière rencontrent souvent des problèmes avec le code minier et les secteurs dits productifs. C'est la raison d'être de la création de commissions intersectoriels chargées de veiller à la cohérence des interventions.	

42. Votre pays a-t-il entrepris des évaluations nationales des capacités relatives aux aires protégées, et élaboré des programmes de renforcement des capacités? (décision VII/28)	
a) Non	
b) Non, mais des évaluations sont en cours de développement	
c) Oui, une évaluation de base entreprise et des programmes élaborés (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, une évaluation exhaustive a été entreprise et des programmes complets élaborés (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les évaluations nationales des capacités relatives aux aires protégées, et l'élaboration de programmes de renforcement des capacités	
Une évaluation par le gestionnaire des aires protégées, par les bailleurs de fonds, par les bénéficiaires (population riveraine des aires protégées) a permis le renforcement de capacités des techniciens sur le terrain. Par ailleurs, cette évaluation a également permis au gestionnaire des Aires Protégées de procéder à l'élaboration d'un protocole de partenariat entre une institution de formation et de recherche en sciences marines pour la formation de futures gestionnaires de parcs marins sur financement d'une fondation.	

43. Votre pays met-il en œuvre des plans financiers durables au niveau national qui soutiennent les systèmes nationaux d'aires protégées? (décision VII/28)	
a) Non	
b) Non, mais des plans financiers sont en cours d'élaboration	
c) Oui, un plan pertinent est en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, un plan pertinent a été mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres observations sur la mise en oeuvre de plans financiers durables au niveau des pays qui soutiennent les systèmes nationaux d'aires protégées.	
La création d'un trust fund pour les aires protégées et la biodiversité devra permettre la pérennisation financière de l'institution. Actuellement, un plan d'amélioration des ressources propres a mis en place au sein de l'institution gestionnaire des Aires Protégées. Il devra supporter à terme les charges de fonctionnement de l'institution.	
L'injection des fonds au niveau du trust fund demeure néanmoins une contrainte et est une des conditions de la réussite du projet.	

44. Votre pays applique-t-il des méthodes, des normes, des critères et des indicateurs pour évaluer l'efficacité de la gestion des aires protégées et de la gouvernance? (décision VII/28)	
a) Non	
b) Non, mais des méthodes, normes, critères et indicateurs sont en cours d'élaboration	

c) Oui, des méthodes, normes, critères et indicateurs élaborés sont appliqués (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des méthodes, normes, critères et indicateurs nationaux élaborés sont appliqués et des méthodes, normes, critères et indicateurs internationaux élaborés sont appliqués (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres observations sur les méthodes, normes, critères et indicateurs pour évaluer l'efficacité de la gestion des aires protégées et de la gouvernance.	
L'ANGAP utilise la méthode de The Nature Conservancy (TNC) de l'IUCN pour l'établissement de tous les plans de gestion de conservation (PGC), d'autres plans thématiques pour la gestion des AP, y compris l'efficacité de gestion.	
Elle procède régulièrement à l'évaluation de la santé écologique de l'Aires Protégées, l'évaluation des menaces, l'évaluation de l'efficacité de gestion au sein des AP. La création et la mise en place du Comité d'Orientation et de soutien à l'Aire Protégée (COSAP) dont les membres sont majoritairement issus des communautés riveraines aux Aires Protégées et de la société civile permettent d'impliquer la communauté dans le suivi des indicateurs de conservation et ce, en les motivant par le partage équitable des Droits d'Entrée dans les Aires Protégées dont les 50% sont réservés pour le financement de microprojets de développement identifiés, planifiés et gérés depuis les villages riverains aux aires protégées. En outre, le pays des indicateurs de réponse dans le domaine concerné, portant sur la superficie conservée.	

Encadrement XLV.

Veuillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:	
<ul style="list-style-type: none"> a) résultats et impacts des actions entreprises ; b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ; c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ; d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique; e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire; f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre. 	

Article 8(h) – Espèces exotiques

45. Votre pays a-t-il identifié les espèces exotiques introduites dans son territoire et établi un système pour détecter l'introduction de ces espèces exotiques?	
a) Non	
b) Oui, certaines espèces exotiques identifiées, mais aucun système de détection établi	
c) Oui, certaines espèces exotiques identifiées et système de détection établi	X
d) Oui, les plus importantes espèces exotiques menaçantes ont été identifiées et un système de détection est en place	
46. ♦ Votre pays a-t-il évalué les risques que l'introduction de ces espèces exotiques présente pour les écosystèmes, les habitats ou les espèces?	
a) Non	

b) Oui, mais seulement pour certaines espèces menaçantes (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, pour la plupart des espèces exotiques (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres commentaires sur l'évaluation des risques que l'introduction de ces espèces exotiques présente pour les écosystèmes, les habitats ou les espèces.	
<p>L'évaluation des risques reste somme toute peu développé pour l'instant. Le pays dispose d'un système de protection des végétaux, de mise en quarantaine existe dans le pays et est rattaché au Département Ministériel chargé de l'Agriculture et de l'Elevage.</p> <p>En outre, les dispositions de la MECIE prévoient cette évaluation de risques liés aux espèces exotiques.</p> <p>Le cas d'introductions accidentelle et illicite est difficilement contrôlable.</p> <p>Le système est limité, les impacts des espèces exotiques ne sont pas suivis, notamment par rapport à l'agrobiodiversité. La législation nationale en tient encore peu compte.</p>	

47. ♦ Votre pays a-t-il pris des mesures pour empêcher d'introduire, contrôler ou éradiquer les espèces exotiques qui menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces?	
a) Non	
b) Non, mais des mesures potentielles sont sous considération	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mesures compréhensives (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures prises pour empêcher d'introduire, contrôler ou éradiquer les espèces exotiques qui menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces.	
La MECIE et la mise en quarantaine sont les mesures les plus appliquées pour l'instant.	

48. ♦ Dans le cadre du problème des espèces exotiques envahissantes, votre pays a-t-il développé ou s'est t-il impliqué dans les mécanismes de coopération internationale, y compris l'échange de meilleures pratiques? (décision V/8)	
a) Non	X
b) Oui, coopération bilatérale	
c) Oui, coopération régionale et/ou sous-régionale	
d) Oui, coopération multilatérale	

49. ♦ Dans le cadre de son travail sur les espèces exotiques envahissantes, votre pays utilise t-il de façon adéquate l'approche fondée sur les écosystèmes et l'approche de précaution biogéographique? (décision V/8)	
a) Non	X
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur l'utilisation de l'approche fondée sur les écosystèmes et l'approche de précaution biogéographique dans le cadre du travail sur les espèces exotiques envahissantes.	
Les actions restent ponctuelles et limitées dans l'espace.	

50. Votre pays a-t-il identifié les besoins et priorités nationaux pour l'application des Principes directeurs? (décision VI/23)	
a) Non	
b) Non, mais les besoins et priorités sont à l'étude	
c) Oui, besoins et priorités nationaux identifiés (veuillez donner ci-dessous une liste des besoins et priorités identifiés)	X
Autres commentaires sur l'identification des besoins et priorités nationaux pour l'application des Principes directeurs	
Les priorités et les besoins ont été déterminés en partie dans les stratégies nationales (politique forestière, programmes sectoriels, biosécurité, Stratégie Nationale de la Diversité Biologique ...). Ils doivent cependant être mis à jour.	

51. Votre pays a-t-il créé des mécanismes pour coordonner les programmes nationaux afin d'appliquer les Principes directeurs? (décision VI/23)	
a) Non	
b) Non, mais des mécanismes sont en cours de développement	X
c) Oui, mécanismes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les mécanismes créés pour coordonner les programmes nationaux afin d'appliquer les Principes directeurs.	
Compte tenu du nombre d'acteurs et d'intervenants, il y a un besoin de consolidation et de définition d'objectifs communs qui est un préalable à toute action.	

52. Votre pays a-t-il révisé les politiques, la législation et les institutions pertinentes à la lumière des Principes directeurs, et modifié ou développé ces politiques, lois et institutions? (décision VI/23)	
a) Non	
b) Non, mais révisions en cours	
c) Oui, révision complétée et modifications proposées (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, ajustement et développement en cours	X
e) Oui, certains ajustements et développement complétés (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les révisions, modification ou développement des politiques, législation et institutions à la lumière des Principes directeurs.	
Autrefois ce domaine était mal considéré, des dispositions étaient dispersées dans les différentes stratégies. Le besoin de consolidation devient ainsi une priorité dans le domaine.	

53. Votre pays a-t-il encouragé la coopération entre les différents secteurs afin d'améliorer la prévention, détection précoce, éradication et/ou contrôle des espèces exotiques envahissantes? (décision VI/23)	
a) Non	
b) Non, mais des mécanismes potentiels de coordination sont sous considération	

c) Oui, mécanismes en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres commentaires sur la coopération entre les secteurs variés.	
Le système en place ne couvre pas que des espèces exotiques envahissantes ciblées.	

54. Votre pays collabore-t-il avec ses partenaires commerciaux et pays avoisinants pour protéger la diversité biologique dans les écosystèmes contre les menaces posées par les espèces exotiques qui traversent les frontières internationales? (décision VI/23)	
a) Non, mais une collaboration est à l'étude	X
b) Oui, des programmes pertinents de collaboration en cours de développement	
c) Oui, programmes en place (veuillez spécifier les mesures prises à cet effet)	
Autres commentaires sur la collaboration avec les partenaires commerciaux et pays avoisinants.	
Le seul exemple est le cas des eaux de ballast dans le domaine marin.	

55. Votre pays développe-t-il des capacités en matière d'utilisation des évaluations de risques pour adresser les menaces que les espèces exotiques envahissantes posent sur la diversité biologique, et intègre-t-il ces méthodes dans les évaluations de l'impact environnemental et les évaluations environnementales stratégiques? (décision VI/23)	
a) Non	
b) Non, mais des programmes à cette fin sont en cours de développement	
c) Oui, certains efforts pour développer la capacité dans ce domaine sont en cours (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, activités pertinentes complétées (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur la capacité de développer des solutions pour adresser les menaces des espèces exotiques.	
Des efforts pour développer les capacités se font à travers l'intégration des Etudes d'Impacts Environnementaux dans les programmes de formation dans les Universités.	
Il est à noter que parmi les indicateurs d'état adoptés par le pays figure le nombre et les problèmes causés par les espèces envahissantes. (cf Système de suivi de l'état des écosystèmes de Madagascar – Février 2003)	

56. Votre pays a-t-il mis au point des mesures financières, ainsi que d'autres politiques et outils, pour promouvoir les activités visant à réduire la menace que constituent les espèces envahissantes? (décision VI/23)	
a) Non	
b) Non, mais des mesures et politiques sont en cours de développement	X
c) Oui, certaines mesures, politiques et certains outils en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mesures et outils compréhensifs (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur le développement des mesures financières, ainsi que d'autres politiques et outils, pour promouvoir les activités.

La sensibilisation des responsables et des décideurs semble être un préalable important, pour la mise en place d'une stratégie dans ce domaine.

Encadrement XLVI.

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet articles et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Le pays se trouve plus au stade de la sensibilisation et de la formation pour ce domaine des espèces exotiques envahissantes car il subsiste encore une méconnaissance qui constitue des contraintes:

Le concept d'espèces envahissantes n'est pas encore acquis par le public, les autorités et la communauté scientifique nationale.

En outre, il n'y a pas encore de vision commune pour les stratégies à adopter par rapport aux espèces exotiques. Des données et des informations sont cependant déjà disponibles.

Article 8(j) - Connaissances traditionnelles et dispositions connexes

TECHNOLOGIES GENETIQUES VARIETALES RESTRICTIVES

57. Votre pays a-t-il créé et élaboré des programmes de renforcement des capacités afin d'associer et permettre aux petits exploitants agricoles, aux communautés autochtones et locales et aux autres parties prenantes, de participer effectivement aux processus de prise de décision portant sur les technologies génétiques variétales restrictives?

a) Non

X

b) Non, mais certains programmes sont en cours d'élaboration

c) Oui, certains programmes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, des programmes très complets sont en place (veuillez préciser ci-dessous)

Autres commentaires sur les programmes de renforcement des capacités afin d'associer et permettre aux petits exploitants agricoles, aux communautés autochtones et locales et aux autres parties prenantes, de participer effectivement aux processus de prise de décision portant sur les technologies génétiques variétales restrictives.

Concernant la biodiversité agricole, l'agriculture malgache est encore fondée sur une gestion traditionnelle généralement en contradiction avec l'utilisation de produits issus de technologies génétiques variétales restrictives. L'agriculteur choisit et prélève les semences de la génération suivante à partir de son exploitation de l'année en cours.

L'agriculteur est effectivement associé aux prises de décisions sur ces produits mais plutôt par le

biais de d'informations publicitaires qui omettent ou qui n'expliquent pas pleinement les procédés qu'imposent les technologies génétiques variétales restrictives (entre autres, les besoins de s'approvisionner périodiquement en semences chez le fournisseur).

L'introduction et l'utilisation des OGM sont considérées par la Stratégie Nationale sur la Biosécurité, en ce qui concerne l'implication des petits exploitants agricoles dans la prise de décisions mais pour les variétés classiques restrictives tels les hybrides F1, le renforcement des capacités est nécessaire à tous les niveaux (depuis les décideurs jusqu'aux exploitants).

Etat et évolution

58. Votre pays a-t-il soutenu les études de terrain que les communautés autochtones et locales entreprennent pour déterminer l'état et l'évolution des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, ainsi que les dangers qui les menacent? (décision VII/16)

a) Non

b) Non, mais le soutien des études pertinentes est sous considération

X

c) Oui (veuillez fournir des informations sur les études entreprises)

Autres informations sur les études entreprises pour déterminer l'état et l'évolution des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, ainsi que les dangers qui les menacent.

Des études pour la prise en compte des communautés locales dans la détermination de l'état et de l'évolution des connaissances sont en cours dans le cadre de la mise en œuvre des activités relatives aux programmes sur les activités habilitantes financées par le GEF/PNUF.

Elles seront mise en œuvre à travers les différentes activités menées dans le Tableau de Bord Environnemental faites au sein de l' Office National pour l'Environnement par des questionnaires spécifiques attribués à ces types d'informations.

Lignes directrices Akwé:Kon

59. Votre pays a-t-il initié un bilan juridique et institutionnel des questions relatives à l'évaluation de l'impact culturel, environnemental et social, en vue d'incorporer les Lignes directrices Akwé/Kon dans sa législation, ses politiques et procédures nationales?

a) Non

X

b) Non, mais un bilan est en cours

c) Oui, un bilan a été entrepris (veuillez fournir des informations sur cet examen)

Autres informations sur ce bilan.

60. Votre pays a-t-il utilisé les Lignes directrices Akwé:Kon dans le cadre de projets proposés et susceptibles d'avoir un impact sur des sites sacrés et sur des terres ou des eaux occupées ou utilisées traditionnellement par des communautés autochtones et locales? (décision VII/16)

a) Non

b) Non, mais un examen des Lignes directrices Akwé:Kon est en cours

c) Oui, dans une certaine mesure (veuillez préciser ci-dessous)

X

d) Oui, dans une grande mesure (veuillez préciser ci-dessous)

Autres informations sur les projets dans le cadre desquels les Lignes directrices Akwé:Kon ont été utilisées.

Pour les transferts de gestion (institués par la Loi n° 96-025 du 30 septembre 1996 sur la Gestion Locale Sécurisée ou GELOSE, relative à la gestion locale des ressources naturelles renouvelables) qui

sont menées par le Service d'Appui à la Gestion de l'Environnement (SAGE), la gestion des ressources naturelles est transférée aux communautés locales de base qui vivent aux alentours des ressources naturelles en question avec une considération spéciale des usages locaux et de la gestion durable des ressources.

Pour ce qui est du décret MECIE (décret n°95-377 du 23 mai 1995 relatif à la Mise en Compatibilité des Investissements avec l'Environnement), tout investissement touchant plus de 20 domaines doivent faire l'objet d'une étude d'Impact Environnementale, le processus de délivrance du permis Environnemental passe par une information du public sur le projet en question, une enquête et une consultation du public.

Renforcement des capacités et participation des communautés autochtones et locales

61. Votre pays a-t-il pris des mesures pour améliorer et renforcer la capacité des communautés autochtones et locales de participer efficacement à la prise de décision concernant l'utilisation de leur savoir, de leurs innovations et de leurs pratiques traditionnelles intéressant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique? (décision V/16)

a) Non	
b) Non, mais certains programmes ont été élaborés	
c) Oui, certaines mesures ont été prises (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, des mesures très complètes ont été prises (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures prises pour améliorer et renforcer la capacité des communautés autochtones et locales.

- Existence d'un Service de la Pharmacopée traditionnelle au Ministère chargé de la Santé.
- Autorisation et incitation au regroupement des Tradipraticiens en associations légales (ASTRAMA et al.)

62. Votre pays a-t-il élaboré des mécanismes, des directives, une législation et d'autres initiatives appropriées pour encourager et promouvoir la participation effective des communautés autochtones et locales à la prise de décisions, à la planification des politiques et à l'élaboration et à l'application des mesures de conservation et d'utilisation durable des ressources biologiques à l'échelon local, national, sous-régional, régional et international ? (décision V/16)

a) Non	
b) Non, mais des mécanismes, des directives et une législation sont en cours d'élaboration	
c) Oui, un certain nombre de mécanismes, de directives et de lois sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres informations sur les mécanismes, les directives et la législation élaborée.

Les différentes législations dans le domaine de la gestion et de l'exploitation des ressources naturelles mettent en œuvre un processus de participation des communautés locales, à différents niveaux que ce soit du niveau local jusqu'au niveau national. Cela est constaté dans les procédures d'octroi de permis d'exploitation forestière par le Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts, dans les plans de développement ruraux, dans les plans régionaux de développement (PRD) et les plans de développement communaux (PCD) initiés par les différents projets de développement.

63. Votre pays a-t-il mis au point des mécanismes visant à faciliter la participation pleine et entière et effective des communautés autochtones et locales comportant un dispositif propre à assurer la participation pleine et entière, active et effective des femmes à tous les éléments du programme de travail? (décision V/16, annexe)	
a) Non	
b) Non, mais des mécanismes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, des mécanismes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres commentaires sur les mécanismes propres à assurer la participation pleine et entière, active et effective des femmes à tous les éléments du programme de travail.	
Cet aspect est exigé par l'Etat dans les différents processus de développement sectoriels. Tels que l'appui aux associations féminines qui oeuvrent dans les activités génératrices de revenus.	

Appui à la mise en œuvre

64. Votre pays a-t-il créé des comités consultatifs sur la diversité biologique aux niveaux national, sous-régional et/ou régional et des communautés locales?	
a) Non	
b) Non, mais les travaux pertinents sont en cours	
c) Oui	X

65. Votre pays a-t-il aidé les organisations des communautés autochtones et locales à tenir des réunions pour examiner les résultats des décisions de la Conférence des Parties et se préparer pour les réunions tenues dans le cadre de la Convention?	
a) Non	X
b) Oui (Veuillez donner des précisions sur les conclusions de ces réunions)	
Autres informations sur les conclusions des réunions régionales.	

66. Votre pays a-t-il fourni un appui, financier et autre, aux communautés autochtones et locales, dans la formulation de leurs propres plans de développement communautaire et de conservation de la diversité biologique qui permettra à ces communautés d'adopter une approche stratégique, intégrée et progressive en ce qui concerne leurs besoins de développement correspondant à leurs but et objectifs communautaires ?	
a) Non	
b) Oui, dans une certaine mesure (veuillez préciser ci-dessous)	X
c) Oui, dans une large mesure (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur l'appui fourni.	
Des appuis sont fournis par l'Etat dans l'élaboration des Plans Communaux de Développement, dans l'appui à la réalisation des contrats de transfert de gestion dans lequel les communautés locales de base et les Services Techniques de l'Etat travaillent ensemble.	
Pour ce qui est des Droits d'Entrée dans les Aires Protégées (DEAP), l'utilisation des fonds recueillis par les Droits d'entrée est négociée avec les communautés locales, suivant leurs besoins et leurs aspirations.	

Encadrement XLVII.

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Les objectifs 2010 sont encore loin d'être atteints si l'on considère la préservation de la diversité socioculturelle des communautés locales autochtones et le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

Pour ce qui est de la réalisation des buts du Plan Stratégique de la Convention, il est important de souligner la mise en œuvre de nombreuses activités pour l'atteinte du but 4 sur la compréhension de l'importance de la diversité biologique par la société qui se traduit par son engagement à travers les contenus des plans et programmes sectoriels et intersectoriels pertinents.

La mise en œuvre est encore difficile surtout dans les zones reculées car les communautés locales sont mal représentées dans les prises de décision malgré un effort participatif mené par les différentes entités.

Article 9 - Conservation ex-situ

67. ♦ Sur l'article 9 (a) et (b): Votre pays a-t-il adopté de mesures pour conserver ex situ des éléments constitutifs de la diversité biologique originaires de votre pays et provenant de l'extérieur de votre pays ?

a)	Non	
b)	Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c)	Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d)	Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures adoptées pour la conservation *ex situ* des éléments constitutifs de la diversité biologique originaires de votre pays et provenant de l'extérieur de votre pays.

Concernant la biodiversité phylogénétique forestière.

Les mesures de conservation par la multiplication *ex situ* des ressources forestières on été nombreuses, que ce soit les espèces ligneuses ou non ligneuses. En matière de conservation ex-situ , il s'agit de :

- banques de semences au sein de Silo National des Graines Forestières qui a pour mission de fournir de semences forestières en quantité suffisante avec une qualité irréprochable en assurant des mesures strictes de conservation.
- multiplications en laboratoire pour quelques espèces telles que les orchidées, les Pachypodium et d'autres espèces exotiques faites au sein de diverses laboratoires.
- parcs botaniques tels que le Parc Botanique et Zoologiques de Tsimbazaza.
- arboreta et parcelles conservatoires réparties à travers toute l'île pour la conservation des espèces exotiques et certaines espèces autochtones (*Khaya madagascariensis*, anacardes par la FOFIFA).

Concernant la biodiversité zoogénétique, quelques parcs privés existent

Concernant la biodiversité agricole.

Le FOFIFA et le FIFAMANOR sont les principaux détenteurs des germoplasmes agricoles (animal et végétal). L'importance de la conservation de ces banques de gènes est cependant mal perçue par l'ensemble de la communauté non scientifique (des décideurs aux agriculteurs). Ce fait est illustré par le faible appui habituellement consacré à la gestion de ces banques. La sensibilisation du

publique et le renforcement des capacités sont primordiaux dans ce domaine.

La *conservation ex-situ* de la diversité agricole était considérée dans le Programme National de Recherche agricole (PNRA) et dans le Plan Directeur de la Recherche Agricole (PDRA) '1987-1988. Avec la mise en place du Plan d'Action pour le Développement Rural en 2001, un accent particulier a été mis sur le caractère multisectoriel du développement rural. Le Projet de Soutien au Développement Rural (PSDR) finance en premier lieu les petites infrastructures productives ayant un caractère de bien collectif (petit périmètre irrigué, ouvrages de drainage, aires de vaccination, facilités de stockage...), les investissements qui ont un impact sur la croissance agricole (Engrais, machinisme agricole...) et les activités agricoles innovatrices (transformation de produits, cultures commerciales, unité de traitement du lait, pisciculture...)

La partie recherche appliquée au développement rural est financée par la sous-composante Fonds Compétitifs de Recherche Appliquée (FCRA) qui s'adresse à des projets d'investissement productifs identifiés par les groupements de producteurs. Ces projets de recherche doivent être susceptibles de produire des résultats diffusables rapidement (3 ans maximum). De même, certaines activités de recherche thématique conduites par les instituts nationaux de recherche tels le FOFIFA et le FIFAMANOR sont financées par le PSDR, mais ces activités doivent être liées à des problématiques d'amélioration de système de production.

La conservation de l'agro-biodiversité ne fait pas partie des priorités financées par le PSDR.

68. ♦ Sur l'article 9 (c): Votre pays a-t-il adopté des mesures en vue d'assurer la réintroduction des espèces menacées dans leur habitat naturel dans de bonnes conditions?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	X
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur les mesures pour la réintroduction des espèces menacées dans leur habitat naturel dans de bonnes conditions.

Des réintroductions dans le milieu naturel ont été faites pour quelques espèces : Tortues, palmiers, orchidées, *Ravenea rivularis*, rempoissonnements des lacs etc.

Certaines études en cours pour le suivi de certaines réintroductions sont en cours actuellement dans la région de Ranomafana par des chercheurs étrangers.

69. ♦ Sur l'article 9 (d): Votre pays a-t-il pris des mesures pour réglementer et gérer la collecte des ressources biologiques dans les habitats naturels aux fins de la conservation *ex situ* de manière à éviter que soient menacés les écosystèmes et les populations d'espèces *in situ*?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures pour réglementer et gérer la collecte des ressources biologiques dans les habitats naturels aux fins de la conservation *ex situ* de manière à éviter que soient menacés les écosystèmes et les populations d'espèces *in situ*.

Des textes sur les réglementations générales existant et l'élaboration de textes spécifiques sont en cours spécialement pour les espèces inscrites dans les annexes de la CITES et les espèces exportées à des fins de recherche scientifique; ces textes concernent surtout les espèces de faune et de flore sauvages. Il n'existe pas encore de textes spécifiques qui réglementent la gestion, la collecte et la préservation des ressources biologiques agricoles bien que ce texte soit en cours d'élaboration.

Madagascar a signé le Traité International sur les Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture, la ratification reste à faire. La stratégie nationale n'est pas encore été bien définie dans ce domaine ; il en est de même pour les ressources génétiques animales.

Encadrement XLVIII.

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Pour les résultats et impacts des actions entreprises, les actions suivantes ont été menées :

- Mise en place de centres horticoles et centres de reproduction artificielle
- Existence des collections végétales ex-situ
- Existence des parcs privés

Les impacts de ces différentes actions n'ont pas encore été évalués.

Ces activités contribuent à la réalisation des buts du Plan Stratégique de la Convention dans le but 4 concernant le fait que l'importance de la diversité biologique et de la convention s'est traduite par un engagement plus large dans toute la société en faveur de la mise en œuvre.

Les progrès suivants ont été accomplis dans la poursuite de l'objectif 2010:

- la promotion de la conservation de la diversité des espèces
- la promotion de la conservation de la diversité génétique
- la promotion de l'utilisation durable et la consommation rationnelle

Le fait d'assurer un environnement durable à travers ces différentes activités de conservation ex-situ contribue à l'atteinte des objectifs du Millénaire.

Article 10 - Utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique

70. ♦ Sur l'article 10 (a): Votre pays a-t-il intégré les considérations relatives à la conservation et à l'utilisation durable des ressources biologiques dans le processus décisionnel national?

- | | |
|---|---|
| a) Non | |
| b) Non, mais des mesures à l'étude | |
| c) Oui, dans certains secteurs pertinents (veuillez préciser ci-dessous) | |
| d) Oui, dans la plupart de secteurs pertinents (veuillez préciser ci-dessous) | X |

Autres informations sur l'intégration des considérations relatives à la conservation et à l'utilisation durable des ressources biologiques dans le processus décisionnel national.

- Le Document Stratégique pour la Réduction de la Pauvreté et le Plan Directeur pour le Développement Rural priorisent le développement de systèmes d'agriculture d'élevage et de pêche de type intensif orientés vers le marché, dans la logique des Objectifs du Millénaire, dont le premier axe incite les pays pauvres à réduire l'extrême pauvreté et le faim. Ces mesures (intensification agricole, courses vers des produits commercialisables donc généralement standardisés) risquent cependant d'entraîner des effets pervers sur la conservation traditionnelle de la diversité infraspécifique.

Ce même document stratégique stipule aussi la promotion d'un programme national de reboisement, développement des institutions et du cadre réglementaire, promotion de la gestion des ressources terrestres, marines, côtières, lutte contre les feux de végétation, pérennisation financière du réseau national d'Aires Protégées et développement du mécanisme durable pour les actions environnementales.

- La Charte de l'Environnement dont les objectifs sont entre autres les suivants :
 - Promouvoir un développement durable en gérant mieux les ressources naturelles
 - Réhabiliter, conserver et gérer le patrimoine malagasy de biodiversité
 - Maintenir l'équilibre entre la croissance de la population et développement des ressources
 - Améliorer les outils de gestion de l'environnement.

Les différents plans directeurs sectoriels : PSDR- PADR- PNRA soulignent l'importance de la conservation et de l'utilisation durable des ressources biologiques mais essentiellement au niveau spécifique.

La politique forestière nationale dont l'orientation générale est résumée par le slogan « Protéger et produire, développer sans détruire ». Depuis des évolutions importantes sont intervenues au niveau des facteurs qui influencent directement la foresterie mais aussi au niveau des options de politique sectorielles englobant la foresterie et des orientations générales du développement adoptées par le pays.

Le Traité International sur les Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture (RPGAA) n'a pas encore été ratifié. Les Stratégies Nationales sur les RPGAA et les Ressources Génétiques Animales ne sont pas encore élaborées.

La Stratégie Nationale pour la Gestion de la Diversité Biologique compte parmi ses axes d'orientations la conservation de la biodiversité, la valorisation de la biodiversité et la réduction des pressions sur la biodiversité, des actions qui concourent à l'atteint de ces objectifs y figurent.

71. ♦ Sur l'article 10 (b): Votre pays a-t-il adopté des mesures concernant l'utilisation des ressources biologiques pour éviter ou atténuer les effets défavorables sur la diversité biologique ?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures adoptées concernant l'utilisation des ressources biologiques pour éviter ou atténuer les effets défavorables sur la diversité biologique.

Le décret sur la Mise en Compatibilité des Investissements avec l'Environnement (MECIE) mentionnant que les projets d'investissements publics ou privés susceptibles de porter atteinte à l'environnement doivent faire l'objet d'une étude d'impacts, compte tenu de la nature techniques, de l'ampleur desdits projets ainsi que de la sensibilité du milieu d'implantation. Ce décret y décrit aussi toutes les procédures relatives à ces études d'impact.

Le Plan Directeur de la Recherche Agricole (1988) a défini parmi ses objectifs la création et la vulgarisation de nouvelles variétés et races créées à partir de ressources génétiques locales et introduites, pour des filières prioritaires comme le riz, les plantes à tubercules, le maïs, l'arachide, le coton, le café, la vanille, le poivre..., les bovins, les ovins et les monogastriques. Ces objectifs n'ont été atteints qu'en partie du fait de l'insuffisance des moyens humains et matériels.

Un nouveau plan Directeur National de Recherche (PNDR) qui s'efforce de donner à la recherche la place qui lui revient dans la politique nationale de développement est en cours d'élaboration.

Les autres mesures prises par Madagascar concernent aussi les réglementations et mesures relatives à la gestion des espèces de faune et de flore commercialisables suivant les annexes et les quotas de la CITES, d'autres espèces ne figurant pas dans la CITES mais font parties des mesures prises au niveau nationales aussi sont soumises à des restrictions d'exploitation et de commercialisation.

Toutes les collections ex-situ peuvent aussi être mentionnées dans ce cadre (Cf Article 9 sur la conservation ex-situ).

Le schéma de développement de l'aquaculture crevettière mentionne les activités à entreprendre en matière de :i) Identification et délimitation des sites aquacoles et ii) d'Identification des normes d'exploitation.

72. ♦ Sur l'article 10(c): Votre pays a-t-il mis en place des mesures pour protéger et encourager l'usage coutumier des ressources biologiques compatibles avec les impératifs de leur conservation ou de leur utilisation durable ?	
a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures qui protègent et encouragent l'usage coutumier des ressources biologiques compatibles avec les impératifs de leur conservation ou de leur utilisation durable.	
<p>On peut mentionner l'existence d'un Service de la Pharmacopée traditionnelle au sein du Ministère chargé de la Santé.</p> <p>Des autorisations et incitations au regroupement des Tradipraticiens en associations légales (ASTRAMA et al.) ont été émises dans le cadre de l'encouragement de l'usage coutumier des ressources de la biodiversité.</p> <p>Les exploitants agricoles malgaches utilisent et conservent de façon empirique, l'agrobiodiversité. De par l'absence de stratégie ou de plan nationaux sur l'agrobiodiversité, il n'y a pas encore de mesures d'incitation ou de protection de l'usage coutumier des ressources biologiques compatibles avec les impératifs de leur conservation ou de leur utilisation durable.</p>	

73. ♦ Sur l'article 10(d): Votre pays a-t-il mis en place des mesures qui aident les populations locales à développer et à appliquer des mesures correctives dans les zones dégradées où la diversité biologique a été réduite ?	
a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures qui aident les populations locales à concevoir et à appliquer des mesures correctives dans les zones dégradées où la diversité biologique a été appauvrie.	
<p>Dans le cadre du DSRP, le gouvernement malgache travaille sur plusieurs dossiers clé qui permettent d'intégrer la dimension environnementale dans la dynamique de développement rural. Les départements ministériels (forêt, élevage, environnement, agriculture, recherche) cherchent à développer des solutions alternatives viables pour les agriculteurs habitués au brûlis forestier et pour les agriculteurs accoutumés au feu de pâturage (<i>Mesures contre les défrichements, Mesures de valorisation des monka, Agroforesterie, petits périmètres irrigués...</i>).</p> <p>Chaque nouveau projet est sujet à une évaluation d'impact tandis que chaque département ministériel dispose d'une cellule environnementale.</p> <p>Le Programme National Foncier dont l'objectif principal est la sécurisation foncière est en cours de préparation. C'est un préalable nécessaire à de nombreuses actions tendant en particulier vers une gestion pérenne des aménagements hydro-agricoles et environnementaux.</p> <p>Le Programme Environnemental compte parmi ses grandes activités les reboisements communautaires, les aménagements des bassins versants, la lutte contre les feux,....</p>	

74. ♦ Votre pays a-t-il identifié des indicateurs et des mesures d'incitation pour les secteurs applicables à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique ? (décision V/24)	
a) Non	
b) Non, mais évaluation d'indicateurs potentiels et de mesures d'incitation en cours	

c) Oui, indicateurs et mesures d'incitation identifiés (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres commentaires sur l'identification des indicateurs et des mesures d'incitation pour les secteurs.	
<p>Des indicateurs d'état, de pression et de réponses figurent dans le Tableau de Bord Environnemental. Des indicateurs sont aussi utilisés dans le suivi des écosystèmes. (Cf Système de Suivi de l'Etat des Ecosystèmes de Madagascar – Février 2003).</p> <p>Le Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts fait le suivi de l'évolutions des feux de brousse dans les différentes communes du pays. Les communes méritantes sont récompensées après chaque campagne de lutte contre les feux.</p> <p>Les paysans collectionneurs des espèces de la biodiversité agricole, continuent leur conservation sans aucune mesure d'incitation. Toutefois le système agricole axé sur le marché, prôné par le Master Plan du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche pourrait être appliqué à certaines variétés/races non conventionnelles, ou aux plantes sauvages apparentées.</p>	

75. ♦ Votre pays a-t-il mis en œuvre des pratiques, des programmes et des politiques de développement durable, en particulier pour lutter contre la pauvreté ? (décision V/24)	
a) Non	
b) Non, mais des pratiques, programmes et politiques sont à l'étude	
c) Oui, un certain nombre de politiques et programmes en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, politiques et programmes exhaustifs en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les programmes et politiques d'utilisation durable.	
<p>Dans le Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté, l'objectif de développement pour Madagascar est la promotion d'un développement rapide et durable pour réduire de moitié le taux de pauvreté en 10 ans. ces stratégies s'articulent autour de 3 grands axes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - restaurer un Etat de droit et une société bien gouvernée, - susciter et promouvoir une croissance économique à base sociale très élargie, - susciter et promouvoir des systèmes de sécurisation humaine et matérielle de protection sociale élargis. <p>Des outils de valorisation durable des ressources naturelles, avec l'implication directe des communautés locales ont été développées et sont utilisées pour permettre un développement durable et une amélioration des conditions de vie de la population locale.</p>	

76. ♦ Votre pays a-t-il développé ou exploré des mécanismes afin d'impliquer le secteur privé dans les initiatives entreprises sur l'utilisation durable de la diversité biologique ? (décision V/24)	
a) Non	
b) Non, mais mécanismes à l'étude	
c) Oui, mécanismes en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres commentaires sur le développement des mécanismes afin d'impliquer le secteur privé dans les initiatives entreprises sur l'utilisation durable de la diversité biologique.	
<p>Le DSRP regroupe les orientations stratégiques pour y arriver, reposant essentiellement sur le principe de « Partenariat Public-Privé ».</p> <p>On peut mentionner l'implication du secteur privé dans la plate forme de concertation et de prise de décision sur l'utilisation et la valorisation de la biodiversité (secteur pêche, mine, forêt, agriculture, tourisme).</p> <p>Les différents centres de recherche et d'appui au secteur privé tels que le Centre Technique Horticole d'Antananarivo, le Centre Technique Horticole de Toamasina, la Pépinière de la Mania,...</p>	

Les actions de valorisation durable des ressources naturelles, fait appel au concours du secteur privé aux différents maillons de la filière.

77. Votre pays a-t-il initié un processus visant à appliquer les Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique ? (décision VII/12)

a) Non	X
b) Non, mais les Principes et directives sont en cours d'examen	
c) Oui, un processus est en cours de planification	
d) Oui, un processus a été initié (veuillez fournir des informations détaillées)	

Autres information sur le processus d'application des Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique.

Les principes de l'utilisation durable ont été pris en compte dans l'utilisation et la gestion durable des ressources naturelles.

On peut aussi citer le principe 9 sur l'approche interdisciplinaire et participative au niveau de la gestion et de l'administration de l'utilisation des ressources naturelles qui est aussi appliqué dans notre pays.

78. Votre pays a-t-il pris des initiatives ou des mesures visant à mettre au point et transférer des technologies et à procurer le soutien financier voulu pour aider la mise en œuvre des Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique ? (décision VII/12)

a) Non	
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, certaines technologies mises au point et transférées et soutien financier limité procuré (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, un grand nombre de technologies mises au point et transférées et soutien financier significatif procuré (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur la mise au point et le transfert de technologies et la procuration d'un appui financier pour aider la mise en œuvre des Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique.

Dans le cadre du Programme Environnemental, l'approche de la gestion locale des ressources de la diversité biologique, impliquant tous les acteurs locaux, les communautés locales, répondent aux principes d'Addis Abeba. Le transfert de gestion des ressources naturelles renouvelables répond, notamment à ces principes.

Diversité biologique et tourisme

79. ♦ Votre pays a-t-il établi des mécanismes pour évaluer, surveiller et mesurer l'impact du tourisme sur la diversité biologique?

a) Non	
b) Non, mais des mécanismes sont en cours de développement	
c) Oui, des mécanismes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, les mécanismes existants sont en cours de révision	

Autres commentaires sur la mise en oeuvre des mécanismes pour évaluer, surveiller et mesurer l'impact du tourisme sur la diversité biologique.

A travers la mise en oeuvre d'un grand Projet sur les Pôles Intégrés de Croissance concernant 3 zones, une étude d'impact stratégique du développement du tourisme a été menée et un système de suivi-évaluation de l'impact de l'activité sur l'environnement et l'homme est mis en place

80. ♦ Votre pays a-t-il établi des programmes de formation et d'éducation pour les opérateurs de tourisme afin d'augmenter leur sensibilisation aux impacts du tourisme sur la diversité biologique et rehausser la capacité technique au niveau local pour minimiser ces impacts? (décision V/25)

a) Non	
b) Non, mais programmes en cours d'élaboration	X
c) Oui, programmes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les programmes de formation et d'éducation pour les opérateurs de tourisme.	

81. Votre pays a-t-il mis à la disposition des communautés autochtones et locales les capacités et les ressources financières nécessaires à leur participation active au processus de prise de décision, de planification, de développement des produits et de gestion ? (décision VII/14)

a) Non	
b) Non, mais des programmes pertinents sont sous considération	
c) Oui, certains programmes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, des programmes exhaustifs sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le renforcement des capacités et des ressources financières mis à la disposition des communauté autochtones pour soutenir participation active au processus de prise de décision, de planification, de développement des produits et de gestion.	
Oui les populations locales s'engagent d'une manière effective à travers la mise en place du processus de transfert de gestion des ressources naturelles au niveau local. Ce processus leur permet de prendre en main la gestion d'une manière durable des produits des ressources naturelles de leur localité, la prise en main de l'écotourisme communautaire.	
D'autres approches qui consistent au regroupement des communautés locales, sur une base associative existent également.	

82. Votre pays a-t-il intégré les Lignes directrices sur la diversité biologique et le développement du tourisme dans l'élaboration ou la révision de ses stratégies et plans de développement du tourisme, de ses stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, et autres stratégies sectorielles connexes? (décision VII/14)

a) Non, mais les lignes directrices sont en cours d'examen	
b) Non, mais un plan d'intégration de certain principes des lignes directrices est sous considération	
c) Oui, certains principes des lignes directrices ont été intégrés dans certains plans sectoriels et stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (veuillez préciser quels principes et quels secteurs)	X

d) Oui, un grand nombre de principes des lignes directrices ont été intégrés dans certains plans sectoriels et stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (veuillez préciser quels principes et quels secteurs)	
Autres informations sur les secteurs dans lesquels les principes des Lignes directrices sur la diversité biologique et le développement du tourisme ont été intégrés.	
La gestion des Aires Protégées et le tourisme ont des objectifs fortement liés.	

Encadrement XLIX.

<p>Veuillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) résultats et les impacts des actions entreprises ; b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ; c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ; d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique; e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire; f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Article 11 – Mesures d'incitation

83. ♦ Votre pays a-t-il établi des programmes pour identifier et adopter des mesures économiquement et socialement rationnelles qui incitent à conserver et à utiliser durablement les éléments constitutifs de la diversité biologique?	
a) Non	
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, certains programmes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, des programmes exhaustifs sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les programmes pour identifier et adopter des mesures d'incitation pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.	
Différentes formes et mesures d'incitation existent, à travers les communes vertes, des communes méritantes dans la lutte contre les feux, des concours agricoles .	

84. ♦ Votre pays a-t-il établi des mécanismes et des démarches pour assurer l'incorporation adéquate des valeurs commerciales et non commerciales de la diversité biologique dans les plans, politiques et programmes et autres dispositifs pertinents? (décisions III/18 et IV/10)	
a) Non	
b) Non, mais des mécanismes pertinents sont en cours d'élaboration	X
c) Oui, des mécanismes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, examen de l'impact des mécanismes disponible (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur les mécanismes et démarches pour incorporer des valeurs commerciales et non commerciales de la diversité biologique dans les plans, politiques et programmes.

Dans la mise en œuvre du Programme Environnemental, des mécanismes et des démarches ont été faits pour incorporer les valeurs commerciales et non commerciales de la diversité biologique.

85. ♦ Votre pays a-t-il mis au point des programmes de formation et de renforcement des capacités afin de donner effet aux mesures d'incitation et de favoriser les initiatives du secteur privé? (décision III/18)

a) Non	
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, certains programmes sont en place	X
d) Oui, de nombreux programmes sont en place	

86. Votre pays prend-il en considération les propositions concernant la conception et l'application des mesures d'incitation dans l'annexe I de la décision VI/15 quand il étudie la conception et l'application des mesures d'incitation pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ? (décision VI/15)

a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres informations sur les propositions quand votre pays étudie la conception et l'application des mesures d'incitation pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

Les mesures d'incitation prises en compte dans le pays sont surtout axés sur l'approche sectorielle basé sur l'incitation des divers secteurs économiques (pêche, tourisme,...).

87. Votre pays a-t-il avancé dans l'élimination ou l'atténuation des politiques ou pratiques qui génèrent des incitations à effets pervers pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ? (décision VII/18)

c) Non	
d) Non, mais l'identification de telles politiques et pratiques est en cours	
e) Oui, politiques et pratiques pertinentes identifiées mais non entièrement éliminées ou atténuées (veuillez préciser ci-dessous)	X
f) Oui, politiques et pratiques pertinentes identifiées et éliminées ou atténuées (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les incitations à effets pervers identifiées et/ou éliminées ou atténuées.

Les différentes dispositions contenues dans le décret sur la Mise en Compatibilité des Investissements avec l'Environnement telles que les conditions d'octroi :

- du Permis Environnemental
- du Programme d'Engagement Environnemental (PREE) qui est un programme géré directement par la Cellule Environnementale du Ministère sectoriel dont relève la tutelle de l'activité, qui consiste en l'engagement du promoteur de prendre certaines mesures d'atténuation des impacts de son activité sur l'environnement, ainsi que des mesures éventuelles de réhabilitation du lieu d'implantation.
- Du Quitus environnemental qui est l'Acte administratif d'approbation par lequel l'organe compétent qui avait accordé le permis environnemental reconnaît l'achèvement, la régularité et l'exactitude des travaux de réhabilitation entrepris par le promoteur et le dégage de sa responsabilité environnementale envers l'Etat.

Encadrement L.

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Le Tableau de Bord Environnemental donne des résultats en matière d'impacts sur les changements climatiques, les Eaux continentales le littoral, les sols et couverture végétale et la biodiversité. Il permet ainsi de voir les impacts des actions entreprises et ainsi de décider des décisions à prendre. Les impacts concernant les mesures d'incitation sont alors intégrés dans ces différentes thématiques et ne sont pas différenciés comme étant les impacts d'une action en particulier.

Les actions entreprises pour les mesures d'incitation pour Madagascar cadrent plutôt dans l'atteinte de l'objectif 4 du plan stratégique de la Convention dans la stratégie de communication, d'éducation et de sensibilisation du public et par l'encouragement à sa participation dans les actions entreprises.

Article 12 – Recherche et formation

88. ♦ Sur l'article 12(a): Votre pays a-t-il mis en place des programmes d'éducation et de formation scientifiques et techniques pour identifier et conserver la diversité biologique et en assurer l'utilisation durable?

a) Non

b) Non, mais programmes en cours d'élaboration

c) Oui, programmes en place (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres informations sur les programmes d'éducation et de formation scientifiques et techniques pour identifier et conserver la diversité biologique et en assurer l'utilisation durable.

Dans le cadre du Programme Environnemental, des programmes sur l'éducation de populations cibles (écoliers, élèves) ont été mises en route en collaboration avec les universitaires pour l'inventaire de la diversité biologique de chaque région, l'élaboration des fiches pédagogiques des espèces caractéristiques et la formation des instituteurs ou autres afin de vulgariser ces espèces auprès de ces populations cibles pour les conserver.

Au sein de l'Université d'Antananarivo, dans la filière "Sciences Naturelles", des programmes sur l'identification de la faune et de la flore, leur catégorisation, l'étude de leur biologie et écologie, des différentes pressions favorisant leur extinction ainsi que de la biologie de leur conservation font partie des enseignements

89. ♦ Sur l'article 12(b): Votre pays favorise et encourage-t-il la recherche qui contribue à conserver la diversité biologique et à en assurer l'utilisation durable ?

a) Non

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres informations sur la recherche qui contribue à conserver la diversité biologique et à en assurer l'utilisation durable.

Les études des espèces menacées (biologie, écologie) font partie des thèmes de recherche prioritaires actuellement par les différents bailleurs de fond (ONG oeuvrant dans le domaine de l'environnement). Soulignons particulièrement les espèces qui risquent de disparaître suite aux exploitations pour le commerce international ou le droit d'usage ou la perte d'habitat.

Madagascar ayant ratifié la convention CITES (Convention International on Trade for Endangered Species, les informations sur la recherche sont utilisées pour la fixation de quotas des espèces commercialisées, les demandes d'annexer certaines espèces dans les annexes de cette Convention.

90. ♦ Sur l'article 12(c): Votre pays encourage t-il et coopère t-il à l'exploitation des progrès de la recherche scientifique sur la diversité biologique pour mettre au point des méthodes de conservation et d'utilisation durable des ressources biologiques ?

a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres informations sur l'exploitation des progrès de la recherche scientifique sur la diversité biologique pour mettre au point des méthodes de conservation et d'utilisation durable des ressources biologiques.

Des échanges d'informations sur les techniques d'élevage en captivité des espèces avec des experts sont en cours afin de les pratiquer au niveau des opérateurs économiques qui exploitent les différentes espèces ayant un succès dans le commerce international mais pour lesquelles la distribution est très restreinte. Ainsi, des collectes répétitives pourraient favoriser l'extinction de ces espèces.

Encadrement LI.

Veuillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Article 13 – Education et sensibilisation du public

91. Votre pays met-il en oeuvre une stratégie de communication, d'éducation et de sensibilisation du public (CESP) et encourage-t-il la participation du public pour soutenir la Convention ? (But 4.1 du Plan stratégique)

a) Non	
b) Non, mais stratégie CESP en cours d'élaboration	
c) Oui, stratégie CESP formulée et participation du public encouragée dans certaine mesure (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, stratégie CESP formulée et participation du public encouragée dans une large mesure (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur la mise en œuvre d'une stratégie de communication, d'éducation et de sensibilisation du public et encourage-t-il la participation du public pour soutenir la Convention.

Le Programme Environnemental a une Stratégie de communication qui est traduite par des plans de communication provinciaux.

92. Votre pays a-t-il entrepris des activités visant à faciliter la mise en œuvre du programme de travail sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public tel qu'il figure dans l'annexe à la décision VI/19? (décision VI/19)	
a) Non	
b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration	
c) Oui, certaines activités entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, de nombreuses activités entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les activités visant à faciliter la mise en œuvre du programme de travail sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public.	
Plusieurs activités sont menées dans le cadre de convention avec les médias (émissions, reportages), dans le cadre de convention avec le Ministère chargé de l'Éducation Nationale pour l'intégration d'un module environnement dans les programmes scolaires.	
En outre, il existe actuellement une association de journalistes environnementaux, des associations environnementales scolaires (club Vintsy). Des formations des animateurs environnementaux sont dispensées.	

93. Votre pays promeut-il de manière soutenue et efficace les questions associées à la diversité biologique par le biais de la presse, des divers médias et des réseaux de relations publiques et de communication au niveau national ? (décision VI/19)	
a) Non	
b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration	
c) Oui, dans une certaine mesure (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, dans une large mesure (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur la promotion des questions associées à la diversité biologique par le biais de la presse, des divers médias et des réseaux de relations publiques et de communication au niveau national.	
Cf 92	

94. Votre pays promeut-il la communication, l'éducation et la sensibilisation du public à la diversité biologique au niveau local? (décision VI/19)	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres informations sur les activités de promotion de la communication, éducation et sensibilisation du public à la diversité biologique au niveau local.	
Des kits pédagogiques spécifiques sont conçus au niveau local en concertation avec les acteurs. En outre la gestion des aires protégées bénéficie également d'outils propres.	

95. Votre pays soutient-il les activités nationales, régionales et internationales auxquelles un degré de priorité est accordé dans l'Initiative mondiale sur l'éducation et la sensibilisation du public? (décision VI/19)	
a) Non	
b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration	
c) Oui, certaines activités soutenues (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, de nombreuses activités soutenues (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur le soutien d'activités nationales, régionales et internationales auxquelles un degré de priorité est accordé dans l'Initiative mondiale sur l'éducation et la sensibilisation du public.

Contribution aux activités du programme ARPEGE sur l'éducation sensibilisation en matière de protection environnementale dans la région de l'Océan Indien.

96. Votre pays a-t-il mis en place les capacités adéquates pour concrétiser les initiatives en matière de communication, d'éducation et de sensibilisation du public?

a) Non	
b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration	
c) Oui, certains programmes mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, programmes exhaustifs mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur la mise en place des capacités adéquates pour concrétiser les initiatives en matière de communication, d'éducation et de sensibilisation du public.

Il existe un Centre de Communication et d'Education Environnementales et une Formation des journalistes en environnement.

97. Votre pays encourage-t-il, pour l'éducation et la sensibilisation à la diversité biologique, les programmes de coopération et d'échange aux niveaux nationaux, régionaux et internationaux? (décisions IV /10 et VI/19)

a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres observations sur l'encouragement, pour l'éducation et la sensibilisation à la diversité biologique, les programmes de coopération et d'échange aux niveaux nationaux, régionaux et internationaux.

Les actions menées ne sont pas suffisamment coordonnées et cohérentes pour l'instant.

98. Votre pays met-il en œuvre certaines activités de CESP afin d'appliquer les questions intersectorielles et les programmes de travail thématiques adoptés par la Convention ?

a) Non (veuillez donner les raisons ci-dessous)	
b) Oui, certaines activités entreprises pour quelques questions intersectorielles et thématiques (veuillez préciser ci-dessous)	X
c) Oui, beaucoup activités entreprises pour la plupart des questions intersectorielles et thématiques (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, activités complètes entreprises pour toutes les questions intersectorielles et thématiques (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur les activités de CESP afin d'appliquer les questions intersectorielles et les programmes de travail thématiques adoptés par la Convention.

Les domaines thématiques les plus touchés sont la gestion des espèces, la gestion des Aires Protégées, les Etudes d'Impact Environnemental, la pollution.

99. ♦ Votre pays appuie-t-il les initiatives des grands groupes, des acteurs clés et des parties prenantes qui intègrent les préoccupations touchant à la conservation de la diversité biologique dans leurs méthodes et programmes d'éducation ainsi que dans leurs, plans, programmes et politiques pertinents ? (décision IV/10 et But 4.4 du Plan stratégique)	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres observations sur les initiatives des grands groupes, des acteurs clés et des parties prenantes qui intègrent les préoccupations touchant à la conservation de la diversité biologique dans leurs méthodes et programmes d'éducation ainsi que dans leurs, plans, programmes et politiques pertinents.	
Certaines initiatives de grands groupes et d'acteurs clés sont effectivement appuyées par les programmes nationaux, avec une certaine priorité donnée aux actions au niveau décentralisé plus particulièrement. Elles concernent entre autres les acteurs du secteur de l'Éducation, des corps professionnels...	

100. Votre pays communique-t-il les divers éléments de l'objectif de 2010 relatifs à la diversité biologique et établit-il des liens appropriés avec la Décennie pour l'éducation en vue du développement durable, en vue de la mise en œuvre de ses programmes et activités de CESP nationaux ? (décision VII/24)	
a) Non	
b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration	
c) Oui, certains programmes élaborés et activités entreprises à cette fin (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, programmes exhaustifs élaborés et nombreuses activités entreprises à cette fin (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur la communication des divers éléments de l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique et d'établir des liens appropriés avec la Décennie pour l'éducation en vue du développement durable.	
Des efforts dans ce sens devront encore être fournis pour pouvoir avoir des impacts significatifs.	

Encadrement LII.

Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

--

Article 14 - Etudes d'impact et réduction des effets néfastes

101. ♦ Sur l'article 14.1 (a): Votre pays a-t-il développé une législation pour exiger l'évaluation des impacts sur l'environnement des projets proposés qui sont susceptibles de nuire à la diversité biologique?	
a) Non	
b) Non, législation encore aux premiers stades de développement	
c) Non, mais législation aux stades avancés de développement	
d) Oui, législation en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
e) Oui, étude de l'application disponible (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur la législation pour exiger EIE des projets proposés qui sont susceptibles de nuire à la diversité biologique.	
Le Décret 95 377, MECIE ou Mise en Compatibilité des Investissements avec l'Environnement, promulgué en 23 Mai 1995, a été modifié en Décembre 1999 (99 954) , puis en Février 2004 (2004 - 167).	

102. ♦ Sur l'article 14.1(b): Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes pour qu'il soit dûment tenu compte des effets sur l'environnement des programmes et politiques susceptibles de nuire significativement à la diversité biologique ?	
a) Non	
b) Non, mécanismes encore aux premiers stades de développement	
c) Non, mais mécanismes aux stades avancés de développement	
d) Oui, mécanismes en place	X
Autres observations sur les mécanismes mis en place pour qu'il soit dûment tenu compte des effets sur l'environnement des programmes et politiques susceptibles de nuire significativement à la diversité biologique.	
De l'application du Décret MECIE découlent plusieurs outils pour les différents secteurs d'activité économique. Par ailleurs au niveau décentralisé, des centres de ressources MECIE ont été mis en place.	

103. ♦ Sur l'article 14.1(c): Votre pays participe-t-il aux accords bilatéraux, régionaux et/ou multilatéraux sur des activités susceptibles de nuire significativement à la diversité biologique de zones situées hors des limites de la juridiction nationale?	
a) Non	X
b) Non, mais évaluation des options à l'étude	
c) Oui, certaines complétées, les autres à l'étude (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les consultations bilatérales, régionales et/ou multilatérales sur des activités susceptibles de nuire significativement à la diversité biologique de zones situées hors des limites de la juridiction nationale.	

104. ♦ Sur l'article 14.1(d): Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes pour prévenir et minimiser un dommage ou un danger qui trouve l'origine dans son territoire et qui menace la diversité biologique dans le territoire d'autres Parties ou dans des aires situées en dehors des limites de la juridiction nationale?	
a) Non	X
b) Non, mécanismes encore aux premiers stades de développement	
c) Non, mais mécanismes aux stades avancés de développement	
d) Oui, des mécanismes basés sur les connaissances scientifiques actuelles sont en place	

105. ♦ Sur l'article 14.1(e): Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes d'urgence au cas où des activités ou des événements présenteraient un danger grave ou imminent pour la diversité biologique?	
a) Non	
b) Non, mécanismes encore aux premiers stades de développement	
c) Non, mais mécanismes aux stades avancés de développement	
d) Oui, des mécanismes en place	X
Autres observations sur les mécanismes nationaux d'urgence au cas où des activités ou des événements présente un danger grave ou imminent pour la diversité biologique.	
Les mécanismes existants sont : - le Plan de contingence pour la lutte contre les déversements d'hydrocarbures en mer opérationnel - les Systèmes d'alerte précoce sur la sécheresse, les invasions acridiennes, les catastrophes naturelles ...	

106. Votre pays applique-t-il les Lignes directrices pour l'intégration des questions relatives à la diversité biologique dans la législation ou les processus concernant les études d'impact sur l'environnement et dans l'évaluation des impacts à des fins stratégiques qui figurent dans l'annexe à la décision VI/7 dans le contexte de la mise en œuvre du paragraphe 1 de l'article 147 ? (décision VI/7)	
a) Non	
b) Non, mais l'application des directives est sous considération	
c) Oui, mise en oeuvre de certains aspects (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mise en oeuvre des aspects importants (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres commentaires sur l'application des lignes directrices	
Les guides sectoriels pour les Etudes d'Impact Environnemental sont mis à la disposition des utilisateurs. Ils concernent plusieurs secteurs tels que le tourisme, aires protégées, mines, transport ...	

107. Sur l'article 14 (2): votre pays a-t-il mis en vigueur des mesures législatives, administratives ou des politiques nationales portant sur la responsabilité et la réparation applicables aux dommages causés à la diversité biologique? (décision VI/11)	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser les mesures)	X
Autres commentaires sur les mesures législatives, administratives ou des politiques nationales portant sur la responsabilité et la réparation applicables aux dommages causés à la diversité biologique.	
La coopération internationale sur OPRC de 1990 sur la pollution marine est mise en œuvre; le dispositif est en place.	
108. Votre pays a-t-il mis en place des mesures de prévention des dommages à la diversité biologique?	
a) Non	
b) Non, mais certaines mesures en cours de développement	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, des mesures exhaustives en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures en place pour prévenir les dommages à la diversité biologique.	
Cf 107	

109. Votre pays coopère-t-il avec les autres Parties pour renforcer les capacités au niveau national pour la prévention des dommages à la diversité biologique, l'établissement et l'application des régimes législatifs, des mesures politiques et administratives portant sur la responsabilité et la réparation? (décision VI/11)	
a) Non	
b) Non, mais coopération sous considération	
c) Non, mais des programmes de coopération sont en cours d'élaboration	
d) Oui, certaines activités de coopération existent (veuillez préciser ci-dessous)	X
e) Oui, activités de coopération complètes existent (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur la coopération avec les autres Parties pour renforcer les capacités pour la prévention des dommages à la diversité biologique.	
La coopération se fait le plus souvent dans le cadre de Conventions Internationales, tels que sur la la Pollution marine (convention de Nairobi), dans le cadre de la Convention de Bâle, dans le cadre des Polluants Organiques Persistants.	

Encadrement LIII.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Article 15 – Accès aux ressources génétiques

110. ♦ Votre pays s'est-il efforcé de créer les conditions propres à faciliter l'accès aux ressources génétiques aux fins d'utilisation écologiquement rationnelle par d'autres Parties, sur la base de consentement au préalable et des termes mutuellement convenus, conformément aux paragraphes 2, 4 et 5 de l'article 15?

a) Non

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres informations sur les efforts pour créer des conditions propres à faciliter l'accès aux ressources génétiques aux fins d'utilisation écologiquement rationnelle par d'autres Parties, sur la base de consentement au préalable et des termes mutuellement convenus, conformément aux paragraphes 2, 4 et 5 de l'article 15.

Le projet de loi portant sur « l'accès aux ressources biologiques et au partage des avantages » est encore en cours d'élaboration mené par le Service d'Appui à la Gestion de l'Environnement (SAGE), avec la participation de diverses entités nationales telles que le Silo National des Graines Forestières (SNGF), le Centre National pour la Recherche sur l'Environnement (CNRE),...

Quoique le Traité International sur les Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture ne soit pas encore ratifié par Madagascar, la recherche malgache (FOFIFA) à adhéré depuis une dizaine d'années au réseau ASARECA (Association for Strengthening Agricultural Research in Eastern and Central Africa). Ce réseau comporte plusieurs filières verticales (riz, manioc, café, légumineuses alimentaires...) et horizontales (ressources génétiques, traitement post-récolte,...). L'échange de matériel végétal se fait sur la base de consentement mutuel des institutions de recherche ayant adhéré à ce réseau.

Cependant des conditions propres à faciliter l'accès ont été fait dans le cadre d'accords bilatéraux :

- Pour l'Accord de Transfert de Matériel entre deux entités, l'une étrangère et l'autre malgache (le Centre de Recherche Appliqué au Développement Rural ou FOFIFA) pour des cas de recherche dans le domaine de la biodiversité agricole.
- Pour le projet de Bioprospection International Cooperative Biodiversity Group ICBG/ Centre National d'Application des Recherches Pharmaceutiques (CNARP), où le contrat s'est fait sur la base du consentement au préalable donné en connaissance de cause.

111. ♦ Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer que toutes recherches scientifiques fondées sur les ressources génétiques fournies par d'autres Parties soient développées et effectuées avec la pleine participation de ces Parties, conformément à l'article 15(6)?

a) Non

b) Non, mais mesures potentielles à l'étude

c)	Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d)	Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur des mesures pour assurer que toutes recherches scientifiques fondées sur les ressources génétiques fournies par d'autres Parties soient développées et effectuées avec la pleine participation de ces Parties.		
Des formations de chercheurs nationaux ont été effectuées pour une participation optimale aux recherches effectuées, ou encore à effectuer dans le cadre de contrats de bioprospection (tel que le projet ICBG/CNARP). La participation de chaque Partie est cependant faite suivant les possibilités technologiques qui sont en leur possession.		
Ce principe est aussi pris en compte dans les cadre de tous les réseaux des filières de l'ASARECA (Association for Strengthening Agronomic Research in Eastern and Central Africa).		

112. ♦ Votre pays a-t-il pris de mesures pour assurer le partage juste et équitable des résultats de la recherche et du développement ainsi que des avantages résultant de l'utilisation commerciale et autre des ressources génétiques avec la Partie prenante qui fournit ces ressources, conformément à l'article 15(7)?		
a)	Non	X
b)	Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c)	Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d)	Oui, législation compréhensive en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e)	Oui, politique statuaire ou législation subsidiaire complète en place (veuillez préciser ci-dessous)	
f)	Oui, mesures politiques et administratives en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures prises.		
Des actions sont faites dans les accords de projet de bioprospection négociés au cas par cas, mais aucun outil juridique national ne le mentionne encore.		

113. ♦ Dans son élaboration de mesures nationales sur l'accès aux ressources génétiques, votre pays a-t-il pris en compte le système multilatéral d'accès et de partage des avantages énoncé dans le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture?		
a)	Non	X
b)	Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures nationales sur l'accès aux ressources génétiques, votre pays a-t-il pris en compte le système multilatéral d'accès et de partage des avantages énoncé dans le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.		
Le projet de loi sur l'accès aux ressources biologiques est encore en cours d'élaboration et ces futurs décrets d'application devront prendre en compte ces mesures.		
L'avant projet de loi sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture qui est aussi en cours d'élaboration financé par la FAO, tient en compte ce système Multilatéral dans le chapitre concernant les conditions d'accès.		

114. Votre pays utilise-t-il les Lignes directrices de Bonn lors de l'élaboration et la formulation de mesures législatives, administratives ou opérationnelles en matière d'accès et de partage des avantages, ainsi que de contrats et autres arrangements conclus à des conditions convenues en commun accord concernant l'accès et le partage des avantages ? (décision VII/19A)	
a) Non	
b) Non, mais des mesures ont été prises pour ce faire (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X
Veuillez donner des précisions sur l'utilisation des Lignes directrices de Bonn et sur les réussites et les contraintes de leur mise en œuvre.	
Le projet de loi sur l'accès aux ressources biologiques tient en compte ces Lignes Directrices de Bonn en particulier pour les points suivants :	
<ul style="list-style-type: none"> - L' (es) autorité(s) nationale(s) compétente(s) - Le consentement Préalable Informé (CIP) et ses procédures - La prise en compte de la valorisation du savoir traditionnel et des innovations - Les mécanismes de partage des avantages 	

115. Votre pays a-t-il adopté des mesures ou politiques nationales, y compris des mesures législatives, qui abordent le rôle des droits de propriété intellectuelle relativement aux arrangements concernant l'accès et le partage des avantages (par ex. la question de la divulgation de l'origine/source/provenance légale des ressources génétiques dans les demandes d'octroi de droits de propriété intellectuelle quand l'objet de la demande concerne ou utilise des ressources génétiques dans son développement) ?	
a) Non	X
b) Non, mais politiques et mesures identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Non, mais politiques et mesures pertinentes en cours d'élaboration (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, certaines mesures et politiques en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, des mesures et politiques complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures ou politiques qui abordent le rôle des droits de propriété intellectuelle relativement aux arrangements concernant l'accès et le partage des avantages.	

116. Votre pays a-t-il participé à des actions de renforcement des capacités liées à l'accès et au partage des avantages ?	
a) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X
b) Non	X

Veillez fournir des précisions sur les activités de renforcement des capacités (votre implication en tant que donateur ou receveur, les acteurs clés impliqués, le public ciblé, les échéances, buts et objectifs des activités de renforcement des capacités, les principales zones couvertes, la nature des activités). Veillez préciser également si ces activités ont pris en compte le Plan d'action relatif au renforcement des capacités pour l'accès et le partage des avantages adopté à la septième réunion de la Conférence des Parties et qui figure dans l'annexe à la décision VII/19F.

Les activités de renforcement de capacités ont été menées dans les domaines suivants :

- Des renforcements de capacités dans le domaine technologique ont été faits, dans le cadre de projet de bioprospection;
- Création de systèmes d'information nationaux, régionaux ;
- Inventaires et études de cas concernant les politiques et les mesures législatives existantes ;
- Elaboration de mécanismes juridiques, administratifs et politiques ;

Encadrement LIV.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

La contribution pour le transfert des ressources génétiques et le partage des avantages mentionnée dans le but 10 de l'objectif 2010 est encore faible.

Pour ce qui est du plan Stratégique de la Convention, la sensibilisation de quelques parties prenantes est faite concernant les risques de perte de la biodiversité et le partage des avantages découlant de son utilisation.

Ces accès aux ressources biologiques et partage des avantages découlant de leur utilisation contribue dans la réalisation de certains objectifs visés.

Les quelques expériences acquises dans ce domaine ne permettent pas vraiment d'évaluer les impacts sur le pays.

La principale contrainte reste l'absence de cadre réglementaire permettant de régir le transfert des ressources génétiques et le partage des avantages.

Article 16 – Accès à la technologie et transfert de technologie

117. ♦ Sur l'article 16(1): Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer ou faciliter à d'autres Parties l'accès aux technologies pertinentes à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique, ou utilisant les ressources génétiques sans causer de dommages significatifs à l'environnement ?

a)	Non	X
b)	Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c)	Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d)	Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures pour assurer ou faciliter à d'autres Parties l'accès aux technologies pertinentes à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique, ou utilisant les ressources génétiques sans causer de dommages sensibles à l'environnement.

118. ♦ Sur l'article 16(3): Votre pays a-t-il pris des mesures pour que soit assuré aux Parties qui fournissent des ressources génétiques, l'accès à la technologie utilisant ces ressources et le transfert de ladite technologie selon des modalités mutuellement convenues ?

a)	Non	
b)	Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c)	Oui, certaines mesures en place	
d)	Oui, législation complète en place	
e)	Oui, politique statutaire ou législation subsidiaire complète en place	
f)	Oui, mesures politiques et administratives complètes en place	
g)	Non applicable	X

119. ♦ Sur l'article 16(4): Votre pays a-t-il pris des mesures pour que le secteur privé facilite l'accès à la technologie pertinente, sa mise au point conjointe et son transfert au bénéfice des institutions gouvernementales et du secteur privé des pays en développement ?

a)	Non	
b)	Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c)	Oui, certaines politiques et mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d)	Oui, politiques et mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e)	Non applicable	X

Autres informations sur les mesures prises.

Encadrement LV.

Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

**Programme de travail sur le transfert de technologie et la
Coopération technique**

120. Votre pays a-t-il fourni un soutien financier et technique ainsi que de la formation afin d'aider la mise en place du programme de travail sur le transfert de technologie et la coopération scientifique et technique ? (décision VII/29)	
a) Non	X
b) Non, mais programmes pertinents en cours d'élaboration	
c) Oui, certains programmes mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des programmes exhaustifs mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur la fourniture d'un soutien financier et technique ainsi que de la formation afin d'aider le mise en place du programme de travail sur le transfert de technologie et la coopération scientifique et technique.	

121. Votre pays prend-il des mesures pour éliminer tout obstacle injustifié qui s'oppose au financement d'initiatives multilatérales de transfert de technologie et de coopération scientifique et technique? (décision VII/29)	
a) Non	X
b) Non, mais certaines mesures sont sous considération	
c) Oui, certaines mesures sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des mesures complètes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures prises pour éliminer tout obstacle injustifié qui s'oppose au financement d'initiatives multilatérales de transfert de technologie et de coopération scientifique et technique.	

122. Votre pays a-t-il préparé des évaluations technologiques portant sur les besoins, opportunités et obstacles technologiques dans les secteurs pertinents et sur les besoins connexes en matière de renforcement des capacités ? (annexe à la décision VII/29)	
a) Non	X
b) Non, mais des évaluations sont en cours	
c) Oui, des évaluations de base entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des évaluations approfondies entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les évaluations techniques portant sur les besoins, opportunités et obstacles technologiques dans les secteurs pertinents et sur les besoins connexes en matière de renforcement des capacités.	

123. Votre pays a-t-il effectué des évaluations et des analyses sur les avantages, risques et coûts potentiels associés à l'introduction de nouvelles technologies? (annexe à la décision VII/29)	
a) Non	
b) Non, mais des évaluations sont en cours	
c) Oui, certaines évaluations effectuées (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, des évaluations complètes effectuées (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les évaluations et les analyses sur les avantages, risques et coûts potentiels associés à l'introduction de nouvelles technologies.	
<p>Lors de l'élaboration des stratégies sur la biosécurité dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole de Cartagena, des évaluations et des analyses sur les avantages, risques et coûts potentiels associés à l'introduction de nouvelles technologies ont été faites, les études réalisées ont porté sur:</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'examen de l'utilisation en cours et les aménagements pour une utilisation sans risque de la biotechnologie et examen des législations existantes - Les enquêtes sur les programmes nationaux, bilatéraux et multilatéraux sur les renforcement des structures et des capacités, recherche et développement et l'application de la biotechnologie - L'examen des mécanismes existants pour l'harmonisation de l'évaluation et de la gestion des risques, approbation mutuelles et validation des données - L'examen de l'importance et de l'impact de la libération des OGM et des produits commerciaux. 	

124. Votre pays a-t-il identifié et appliqué des mesures pour élaborer ou renforcer les systèmes d'information sur le transfert de technologie et la coopération technique, y compris l'évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités ? (annexe à la décision VII/29)	
a) Non	
b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration	X
c) Oui, certains programmes en place et mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des programmes exhaustifs mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures pour élaborer ou renforcer les systèmes d'information sur le transfert de technologie et la coopération technique.	
Des activités sont prévues dans le Clearing House Mechanism et Biosafety Clearing House	

125. Votre pays a-t-il pris les mesures précisées au titre de la cible 3.2 du programme de travail comme phase préparatoire à l'élaboration et à la mise en œuvre de cadres institutionnels, administratifs, juridiques et politiques nationaux destinés à favoriser la coopération et l'accès aux technologies relatives à la Convention et leur adaptation ? (annexe à la décision VII/29)	
a) Non	
b) Non, mais certaines mesures sous considération	X
c) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les mesures prises comme phase préparatoire à l'élaboration et à la mise en œuvre de cadres institutionnels, administratifs, juridiques et politiques nationaux destinés à favoriser la coopération et l'accès aux technologies relatives à la Convention et leur adaptation.

Encadrement LVI.

Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Article 18 – Coopération technique et scientifique

126. ♦ Sur l'article 18(1): Votre pays a-t-il pris des mesures pour encourager la coopération technique et scientifique internationale dans le domaine de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique ?

- | | |
|---|----------|
| a) Non | |
| b) Non, mais mesures potentielles à l'étude | |
| c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous) | X |
| d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous) | |

Autres informations sur les mesures pour encourager la coopération technique et scientifique internationale.

Cette coopération se manifeste de plusieurs manières, soit elle s'effectue dans le cadre de conventions scientifiques impliquant les Départements universitaires ou/et les centres nationaux de recherche sur des thématiques précises, soit elle s'effectue dans le cadre de programme national plus vaste qui appelle le concours de tous les bailleurs de fonds potentiels travaillant dans le domaine de la diversité biologique.

127. ♦ Sur l'article 18(4): Votre pays a-t-il encouragé et mis au point des modalités de coopération pour le développement et de l'utilisation de technologies, y compris les technologies autochtones et traditionnelles, conformément aux objectifs de la Convention?

- | | |
|--|----------|
| a) Non | X |
| b) Non, mais méthodes en cours d'élaboration | |
| c) Oui, méthodes en place | |

128. ♦ Sur l'article 18(5): Votre pays a-t-il encouragé l'établissement de programmes de recherche conjoints et de coentreprises pour le développement de technologies en rapport avec les objectifs de la Convention ?

- | | |
|---|----------|
| a) Non | X |
| b) Oui (veuillez donner quelques exemples ci-dessous) | |

Exemples d'établissement de programmes de recherche conjoints et de coentreprises pour le développement de technologies en rapport avec les objectifs de la Convention.

Cependant des actions qui restent relativement isolées se font au sein des centres nationaux de recherche.

129. Votre pays a-t-il établi des liens avec des organisations non gouvernementales (ONG), le secteur privé et autres institutions qui ont d'importantes bases de données ou qui ont entrepris des travaux importants sur la diversité biologique par l'intermédiaire du Centre d'échange? (décision V/14)

a) Non	
b) Non, mais coordination avec les ONG, secteur privé et autres institutions à l'étude	x
c) Oui, connections établies avec les ONG, secteur privé et institutions	

Encadrement LVII.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Le Gouvernement a mis en place des mécanismes pour la coopération scientifique et technique. Des programmes de recherche ont été établis, correspondant aux objectifs 2010 et aux objectifs nationaux, cependant le pays est confronté à de nombreuses contraintes, notamment d'ordre matériel.

D'une manière générale, actuellement, les activités de recherche sont liées à des activités opérationnelles de conservation et de valorisation de la diversité biologique.

Il est nécessaire de renforcer la synergie entre la recherche technique et scientifique et la mise en œuvre de la CDB

Article 19 - Gestion de la biotechnologie et répartition de ses avantages

130. ♦ Sur l'article 19(1): Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer la participation effective aux activités de recherche biotechnologique des Parties prenantes qui fournissent les ressources génétiques pour ces activités de recherche?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	x
c) Oui, certaines mesures en place	
d) Oui, législation complète en place	
e) Oui, politique statuaire et législation complètes en place	
f) Oui, politique et mesures administratives complètes en place	

131. ♦ Sur l'article 19(2): Votre pays a-t-il pris toutes les mesures possibles pour encourager et favoriser l'accès prioritaire, sur une base juste et équitable, des Parties, aux résultats et aux avantages découlant des biotechnologies fondées sur les ressources génétiques fournies par ces Parties?	
a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	X
c) Oui, certaines mesures en place	
d) Oui, mesures complètes en place	

Encadrement LVIII.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

La biotechnologie est un domaine assez nouveau à Madagascar. Elle est prise en compte dans la mise en œuvre du Protocole de Carthagène, de nombreuses actions ont été entreprises pour la mise en place d'une politique nationale de la Structure Nationale de Biosécurité.

Aussi, les capacités nationales dans le domaine du génie génétique reste encore relativement peu exploré même si dans certains laboratoires, l'on procède déjà à certaines manipulations génétiques.

Pour ce qui concerne les accords avec les autres Parties sur les recherches ayant trait à la biotechnologie, les conditions de partage des avantages sont traitées au cas par cas, dès l'accord de transfert de matériel biologique. Ce sont les cas pour les recherches de nouveaux produits pharmaceutiques, de pesticides ou de matériels agronomiques qui ont été fait à ce jour par les institutions nationales avec des institutions étrangères.

Article 20 – Ressources financières

Encadrement LIX.

Veillez décrire pour chacun des points suivants le montant de ressources financières, internes et externes, qui ont été utilisées pour appliquer la Convention sur la diversité biologique, sur une base annuelle, depuis la participation de votre pays comme une Partie à la Convention.

a) Allocations budgétaires par les gouvernements national et locaux ainsi que différents ministères sectoriels	Les allocations budgétaires sont votées annuellement, en fonction de la programmation annuelle des financements externes. Aussi, pour l'année 2005, elles s'élèvent à 8 285 127 800 Ariary 1\$ US= 1 854 \$	
b) Ressources extra-budgétaires (identifiées par les donateurs)		
c) Dons de sources bilatérales	USAID Kfw/ GTZ FAC FFEM	34,6 millions \$ 11,2 millions \$ 8,15 million \$ 3 170 891 Euros

d) Dons de sources régionales																			
e) Dons de sources multilatérales	<table border="1"> <tr> <td>GEF/ Banque Mondiale</td> <td>18 millions \$US</td> </tr> <tr> <td>Banque Mondiale</td> <td>49 millions \$US</td> </tr> <tr> <td>GEF/PNUD</td> <td>4,5 millions \$US</td> </tr> <tr> <td>PNUD</td> <td>1,8 millions \$US</td> </tr> <tr> <td>GEF/COI</td> <td>2 millions \$US</td> </tr> <tr> <td>Réseau regional d'AP</td> <td>10 millions \$US</td> </tr> <tr> <td>Union Européenne</td> <td>200 000\$US (Activités habitantes)</td> </tr> <tr> <td>PNUE</td> <td>20 000 \$ US (3^{ème} Rapport National – CDB)</td> </tr> <tr> <td>GEF/PNUD (MSP)</td> <td>2 millions \$ US</td> </tr> </table>	GEF/ Banque Mondiale	18 millions \$US	Banque Mondiale	49 millions \$US	GEF/PNUD	4,5 millions \$US	PNUD	1,8 millions \$US	GEF/COI	2 millions \$US	Réseau regional d'AP	10 millions \$US	Union Européenne	200 000\$US (Activités habitantes)	PNUE	20 000 \$ US (3 ^{ème} Rapport National – CDB)	GEF/PNUD (MSP)	2 millions \$ US
GEF/ Banque Mondiale	18 millions \$US																		
Banque Mondiale	49 millions \$US																		
GEF/PNUD	4,5 millions \$US																		
PNUD	1,8 millions \$US																		
GEF/COI	2 millions \$US																		
Réseau regional d'AP	10 millions \$US																		
Union Européenne	200 000\$US (Activités habitantes)																		
PNUE	20 000 \$ US (3 ^{ème} Rapport National – CDB)																		
GEF/PNUD (MSP)	2 millions \$ US																		
f) Dons de sources privées	<table border="1"> <tr> <td>WWF</td> <td>1,4 millions \$ (source WWF)</td> </tr> <tr> <td>CI</td> <td>4,6 millions \$*</td> </tr> <tr> <td>WCS</td> <td>3,9 millions \$*</td> </tr> <tr> <td>Tany Meva</td> <td>3 millions \$*</td> </tr> <tr> <td colspan="2">* Document du PE3</td> </tr> </table>	WWF	1,4 millions \$ (source WWF)	CI	4,6 millions \$*	WCS	3,9 millions \$*	Tany Meva	3 millions \$*	* Document du PE3									
WWF	1,4 millions \$ (source WWF)																		
CI	4,6 millions \$*																		
WCS	3,9 millions \$*																		
Tany Meva	3 millions \$*																		
* Document du PE3																			
g) Ressources générées par des instruments financiers, tels que frais d'utilisation de la diversité biologique	<p>Fondation pour les Aires Protégées et la Biodiversité de Madagascar</p> <p>Contributions potentielles au capital en 2005 : 18,5 millions USD (source : Politique générale de l'Etat, 2005)</p> <p>- Droit d'Entrée dans les Aires Protégées gérées par l'Association Nationale pour la Gestion des Aires Protégées. Dans le fonctionnement de ce mécanisme, 50% vont aux communautés locales, 50%, à l'ANGAP</p>																		

Encadrement LX.

Veillez décrire en détail ci-dessous les programmes de financement importants, tels que des fonds d'affectation spéciale pour la diversité biologique ou des programmes spécifiques qui ont été établis dans votre pays.

Parmi les programmes de financements importants figurent ceux alloués dans le cadre du Programme Environnemental – Phase 3 qui concernent la gestion durable de la Diversité Biologique. Madagascar bénéficie des fonds du GEF, gérés par la Banque Mondiale et par le PNUD. En outre, le pays bénéficie également des fonds GEF, MSP et Small Grant.

Le GEF alloue au PE III un financement de subvention d'un montant de 13.500.000 \$US, dont 4.500.000 \$US, gérée par le PNUD et le reste, par la Banque Mondiale.

En outre, de par la création de la Fondation pour la gestion des Aires Protégées et la Biodiversité de Madagascar (FAPBM), un mécanisme de pérennisation financière est développé. L'objectif est d'atteindre 50 millions USD en 2008.

(Les source des informations sont la Loi des finances 2005 et le Programme Environnemental).

132. ♦ Sur l'article 20(1): Votre pays a-t-il fourni des appuis financiers et des incitations en ce qui concerne les activités nationales tendant à la réalisation des objectifs de la Convention ?

a) Non	
b) Oui, incitations seulement (veuillez fournir une liste de ces incitations ci-dessous)	
c) Oui, appuis financiers seulement	

d) Oui, incitations et appuis financiers (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres observations sur les appuis financiers et les incitations fournis	
- Contrepartie du Gouvernement malgache. - Upfront compensation dans le cas de projets de bioprospection	

133. ♦ Sur l'article 20(2): Votre pays a-t-il reçu des ressources financières nouvelles et additionnelles vous permettant d'assumer la totalité des surcoûts convenus découlant de l'application de mesures de mise en oeuvre en exécution de vos obligations en regard de la Convention ?	
a) Non	X
b) Oui	

134. ♦ Votre pays a-t-il mis en place un processus afin de surveiller le soutien financier à la biodiversité, y compris le soutien fourni par le secteur privé ? (décision V/11)	
a) Non	
b) Non, mais procédures en cours d'établissement	X
c) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les processus afin de surveiller le soutien financier à la biodiversité, y compris le soutien fourni par le secteur privé.	
Un système de surveillance des soutiens financiers est en place et est opérationnel, plus particulièrement pour le suivi des dépenses publiques à travers la Coordination Générale des Projets et de la Direction Administrative et Financière. Il touche 6 secteurs prioritaires, à savoir l'Agriculture/Elevage/Pêche, l'Environnement, la Santé, l'Éducation, la Justice, les travaux publics et transport.	

135. ♦ Votre pays a-t-il envisagé des mesures telles que l'exonération fiscale dans son régime fiscal national, afin d'encourager les dons destinés à la diversité biologique ? (décision V/11)	
a) Non	
b) Non, mais des exonérations sont en cours de développement (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, exonérations en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres observations sur l'exonération fiscale des dons destinés à la diversité biologique.	
Des mesures existent notamment pour l'exonération fiscale relative aux équipements et matériels.	

136. Votre pays a-t-il revu les budgets nationaux et les politiques monétaires, y compris l'efficacité de l'aide publique au développement allouée à la diversité biologique, en prêtant une attention particulière aux incitations positives et à leur efficacité ainsi qu'aux incitations perverses et aux moyens de les éliminer ou d'en atténuer les effets? (décision VI/16)		
a)	Non	X
b)	Non, mais révision en cours	
c)	Oui (veuillez donner les résultats de la révision)	
Autres commentaires sur la révision des budgets nationaux et des politiques monétaires, y compris l'efficacité de l'aide publique au développement.		

137. Votre pays prend-il des mesures concrètes pour prendre davantage en considération la diversité biologique lors de la mise au point et de la mise en oeuvre d'initiatives internationales majeures en matière de développement, ainsi que lors de l'élaboration des plans nationaux de développement durable et des politiques et plans sectoriels pertinents? (décisions VI/16 et VII/21)		
a)	Non	
b)	Non, mais révision en cours	
c)	Oui, dans quelques initiatives et plans (veuillez préciser ci-dessous)	
d)	Oui, dans initiatives et plans pertinents (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres commentaires sur la révision et intégration des considérations relatives à la diversité biologique dans les initiatives, politiques et plans.		
<p>Le Gouvernement a adopté la Vision « Madagascar naturellement » qui met au centre des préoccupations nationales, la diversité biologique.</p> <p>Le DSRP mis à jour au cours de l'année 2005, reflète davantage cette considération. Le programme environnemental III prend en compte ces mesures.</p> <p>La préparation actuelle de la Stratégie du Développement Durable accorde une place primordiale à la Diversité Biologique .</p>		

138. Votre pays renforce-t-il l'intégration de la diversité biologique dans ses programmes d'aide et de développement sectoriels? (décision VII/21)		
a)	Non	
b)	Non, mais programmes pertinents en cours d'élaboration	
c)	Oui, dans certains programmes d'aide et de développement sectoriel (veuillez préciser ci-dessous)	X
d)	Oui, dans les programmes d'aide et de développement sectoriels importants (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur l'intégration de la diversité biologique dans les programmes d'aide et de développement sectoriels.		
Plusieurs programmes sectoriels intègrent la diversité biologique dans ses axes d'orientation. Il s'agit plus particulièrement des secteurs : Mines, Education, Tourisme, Agriculture et Pêche, Défenses (pour ce qui est de la lutte contre les feux de brousse, la pollution, l'aménagement du Territoire.		

139. Veuillez indiquer par un "X" dans le tableau ci-dessous les secteurs pour lesquels votre pays a demandé un support financier au Fonds pour l'environnement mondial (FEM), à des pays développés et/ou autres institutions. Un même secteur pourrait avoir plus d'une source de support financier. Si nécessaire, veuillez préciser dans l'espace ci-dessous.

Secteurs	Soutien financier demandé à		
	FEM	Bilatéral	Autre
a) Elaboration de stratégies ou plans d'actions nationaux sur la diversité biologique	X		
b) Évaluation de la capacité nationale pour l'application des décisions de la Convention (décision VI/27)	X		
c) Actions prioritaires pour l'application de l'Initiative taxonomique mondiale (décision V/9)	X		X
d) Conservation <i>in-situ</i> (décision V/16)	X	X	X
e) Elaboration de stratégies et plans d'action concernant les espèces exotiques envahissantes (décision VI/23)			Pas encore
f) Conservation <i>ex-situ</i> , établissement et maintien des installations de conservation <i>ex situ</i> (décision V/26)		X	
g) Projets qui encouragent les mesures d'application de l'article 13 (Éducation et sensibilisation du public) (décision VI/19)			X régional
h) Préparation des rapports nationaux (décisions III/9, V/19 et VI/25)	X		
i) Projets pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des eaux intérieures (décision IV/4)	X	X	X
j) Activités pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique agricole (décision V/5)	X	X	
k) Application du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (décision VI/26)	X		
l) Application de l'Initiative taxonomique mondiale		X	X
m) Application des Principes et directives d'Addis-Abeba sur l'utilisation durable de la diversité biologique	X	X	X
n) Autres (veuillez préciser)		X	X
Autres informations sur la demande de soutien financier.			

Encadrement LXI.

Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- résultats et impacts des actions entreprises;
- contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;

f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Les efforts pour la mise en œuvre de la Convention continue dans le pays, avec le concours financier de plusieurs partenaires financiers.

Une grande majorité de ces fonds s'inscrivent dans le cadre du Programme Environnemental – Phase 3.

Malgré les efforts de coordination du Gouvernement, il existe néanmoins des lacunes sur les données de financements de certain projets réalisés dans le pays.

D. DOMAINES THEMATIQUES

140. Veuillez utiliser l'échelle ci-dessous pour refléter le niveau de difficulté rencontré par votre pays dans la mise en œuvre des programmes de travail thématiques de la Convention (diversité biologique marine et côtière, diversité biologique des forêts, diversité biologique des eaux intérieures, diversité biologique des terres arides et sub-humides et diversité biologique des montagnes).						
3 = Haut			1 = Bas			
2 = Moyen			0 = Obstacles effectivement surmontés			
N/A = Non applicable						
Obstacles	Programme de travail					
	Agriculture	Forêts	Marine et côtière	Ecosystèmes des eaux intérieures	Terres arides et sub-humides	Montagnes
a) Manque de volonté et de soutien politique	0	0	0	0	0	0
b) Participation du public et implication des parties prenantes limitées	2	2	2	2	2	2
c) Absence d'intégration des questions relatives à la diversité biologique dans d'autres secteurs	1	1	1	1	1	1
d) Absence de mesures préventives et proactives	2	2	2	2	2	2
e) Capacité d'action insuffisante en raison de la faiblesse institutionnelle	1	1	1	1	1	1
f) Absence de transfert de technologie et d'expertise	2	2	2	2	2	2
g) Perte des connaissances traditionnelles	2	2	2	2	2	2
h) Insuffisante capacité de recherche scientifique pour soutenir tous les objectifs	2	2	2	2	2	2
i) Manque de connaissances et d'informations accessibles	2	2	2	2	2	2
j) Absence d'éducation et de sensibilisation du public à tous les niveaux	2	2	2	2	2	2
k) Les connaissances scientifiques et traditionnelles ne sont pas pleinement utilisées	2	2	2	2	2	2

l) Perte de diversité biologique et les biens et services correspondants qu'elle dispense ne sont pas bien compris ou documentés	2	2	2	2	2	2
m) Manque de ressources financières, humaines et techniques	3	3	3	3	3	3
n) Absence de mesures incitatives économiques	2	2	2	2	2	2
o) Absence de partage des avantages	2	2	2	2	2	2
p) Manque de synergie aux niveaux national et international	2	2	2	2	2	2
q) Absence de coopération horizontale entre les parties prenantes	2	2	2	2	2	2
r) Absence de partenariats effectifs	2	2	2	2	2	2
s) Manque d'engagement de la communauté scientifique	0	0	0	0	0	0
t) Absence de politiques et de lois appropriées	0	0	0	0	0	0
u) Pauvreté	2	2	2	2	2	2
v) Pression démographique	3	3	3	3	3	3
w) Habitudes de consommation et de production non viables	2	2	2	2	2	2
x) Manque de capacité des communautés locales	3	3	3	3	3	3
y) Manque de connaissances et d'expérience des approches de gestion par écosystème	2	2	2	2	2	2
z) Faible capacité d'application effective	2	2	2	2	2	2
aa) Catastrophes naturelles et changements environnementaux	2	2	2	2	2	2
bb) Autres (veuillez préciser)						

Ecosystèmes des eaux intérieures

141. Votre pays a-t-il incorporé les objectifs et les activités pertinentes du programme de travail dans les stratégies, politiques, plans et activités suivants? (décision VII/4)				
Stratégies, politiques, plans et activités	Non	Oui, partiellement intégrés mais non mis en œuvre	Oui, pleinement intégrés et mis en œuvre	N/A
a) Vos stratégies et plans d'action sur la diversité biologique		X		
b) Les politiques et stratégies concernant les zones humides		X		
c) La gestion intégrée des ressources hydriques et les plans de gestion efficace des eaux en cours d'élaboration conformément au paragraphe 25 du Plan d'application du Sommet Mondial pour le Développement Durable		X		
d) Coordination et coopération accrues entre les acteurs nationaux responsables des écosystèmes et de la diversité biologique des eaux intérieures		X		
Autres observations sur l'incorporation des objectifs et activités du programme de travail.				
<p>1. Madagascar applique dans ses politiques et stratégies concernant les zones humides des actions répondant à la mise en œuvre de la Décennie Internationale pour l'action « l'eau pour la vie », 2005-2015, à travers des programmes, projets et des campagnes d'information-sensibilisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plusieurs textes qui touchent directement les zones humides, sont mis en œuvre. Certains textes sectoriels se rapportent également à la conservation des zones humides. - Les liens écologiques entre les écosystèmes des eaux intérieures et les terres agricoles, les forêts, les terres arides et sub-humides et les montagnes, et les liens écologiques entre les eaux intérieures, les estuaires et les zones littorales, sont pris en compte dans ces politiques. - Des mesures d'accompagnement se rapportant à la conduite d'études sur les impacts culturels, environnementaux et sociaux des projets d'aménagement ou des aménagements susceptibles d'avoir un impact sur des sites sacrés et sur des terres ou des eaux occupées ou utilisées traditionnellement par des communautés autochtones et locales, sont actuellement obligatoires. <p>2. Les stratégies et plans d'actions sur la diversité biologique des eaux intérieures visent un net ralentissement de l'appauvrissement de la diversité biologique, sans néanmoins prétendre à l'échéance de 2010.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un certain nombre de contrats de gestion intégrée des ressources biologiques des eaux intérieures avec les communautés locales sont mis en œuvre avec le principe du partage juste et équitable des avantages issus de l'utilisation des ressources biologiques des eaux intérieures à travers des connaissances traditionnelles associées d'une part, et mettre à profit les connaissances scientifiques d'autre part. - Dans le souci de disposer des données de référence fiables et d'évaluer ensuite régulièrement, à l'échelle nationale, l'état et les tendances de la diversité biologique des eaux intérieures, ainsi que les dangers qui la menacent, en vue de prendre des décisions dans le domaine de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures, Madagascar travaille en étroite collaboration avec les principaux partenaires de la décision VII/4. Le niveau d'intervention de ces derniers s'avère prépondérant ; de ce fait la coordination et la coopération entre les acteurs nationaux responsables des écosystèmes et de la diversité biologique, s'amenuisent et par conséquent méritent un renforcement. 				

142. Votre pays a-t-il identifié des priorités pour chaque activité du programme de travail, y compris des échéanciers, par rapport à des objectifs axés sur les résultats ? (décision VII/4)	
a) Non	
b) Objectifs axés sur les résultats développés, mais activités prioritaires non développées	
c) Activités prioritaires développées mais objectifs axés sur les résultats non développés	
d) Oui, objectifs axés sur les résultats et activités prioritaires développés	X
Autres observations sur l'adoption d'objectifs axés sur les résultats et des priorités pour chaque activité, y compris une liste des objectifs (le cas échéant)	
<p>Les objectifs pour chaque activité du programme sont repris dans l'ensemble. Une importance particulière est donnée à certains d'entre eux.</p> <p>Les axes d'actions prioritaires sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordination et recherche d'un mécanisme de pérennisation financière - Partage équitable des bénéfices de l'exploitation et de l'utilisation des zones humides - Valorisation des ressources naturelles et toutes les connaissances sur les zones humides - Suivi, contrôle, réglementation et sanction des infractions - Promotion de la recherche, de l'appui et l'encadrement, de la formation et de l'Information, Education, Communication - Restauration et régénération des zones humides dégradées 	

143. Votre pays favorise-t-il les synergies entre le programme de travail et les activités connexes au titre de la Convention de Ramsar ainsi que la mise en œuvre du Plan de travail conjoint (CBD-Ramsar) au niveau national ? (décision VII/4)	
a) Non applicable (non Partie à la Convention de Ramsar)	
b) Non	
c) Non, mais mesures potentielles identifiées pour synergie et mise en œuvre conjointe	
d) Oui, certaines mesures prises pour mise en œuvre conjointe (veuillez préciser ci-dessous)	X
e) Oui, mesures complètes prises pour mise en œuvre conjointe (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur la promotion de synergies entre le programme de travail et les activités connexes au titre de la Convention de Ramsar ainsi que de la mise en œuvre du Plan de travail conjoint (CBD-Ramsar) au niveau national.	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Madagascar s'efforce de mettre en synergie les activités relevant de la mise en œuvre des différentes conventions, principalement la Convention sur la Diversité Biologique, la Convention de Ramsar, UNESCO, la Convention sur le Changement Climatique, la Convention sur la Lutte contre la Désertification, les activités des organes subsidiaires scientifiques établis par la CCNUCC, l'UNCCD ainsi que des collaborateurs comme le Conseil international des Unions Scientifiques (CIUS), DIVERSITAS, l'UICN ou la FAO. ▪ L'intervention de certains partenaires (Initiative bassins hydrographiques, Institut international de gestion des ressources en eau (IWMI), et la Convention de Ramsar, GIEC, OMM Secrétariat et GEST) reste à renforcer. ▪ Ces synergies ont permis: <ul style="list-style-type: none"> - L'établissement du Draft de la Stratégie nationale pour la gestion durable des zones humides disponible depuis novembre 2002. - L'augmentation du nombre de sites retenus par la Convention de Ramsar - L'adoption des Zones d'importance pour la conservation des oiseaux à Madagascar (ZICOMA). 	

- La tenue de l'Evaluation et Plan de Gestion pour la Conservation (CAMP) de la faune de Madagascar : Lémuriens, autres Mammifères, Reptiles et Amphibiens, Poissons d'eau douce (2002)
- La mise à jour des listes des espèces proposées à la CITES avec la contribution des experts nationaux et internationaux.
- La coordination des interventions des différents acteurs sur les sites.

144. Votre pays a-t-il pris des mesures pour améliorer les données nationales sur: (décision VII/4)

Questions	Oui	Non	Non, mais élaboration en cours
a) Les biens et services dispensés par les écosystèmes des eaux intérieures ?	X		
b) Les utilisations et variables socio-économiques de ces biens et services ?	X		
c) Aspects hydrologiques de base de l'approvisionnement en eau associés au maintien de la fonction des écosystèmes ?	X		
d) Les espèces et tous les niveaux taxonomiques ?	X		
e) Les dangers qui menacent les écosystèmes des eaux intérieures ?	X		

Autres observations sur le développement de données nationales, notamment une liste des données développées si vous avez répondu "OUI" aux questions ci-dessus.

- Compte tenu de l'importance de sa biodiversité et des pressions de dégradation, Madagascar, préconise les recherches et les études à l'échelle des écosystèmes et des taxons ainsi que des biens et services fournis par cette biodiversité, pour disposer de données de référence fiables pour la gestion.
- Les différents acteurs contribuent à l'alimentation des bases de données nationales, mais les données de base recueillies restent à leur niveau. Des travaux de mise à jour des Bases de Données sur les écosystèmes des eaux intérieures sont réalisés au sein des différents intervenants (centres nationaux de recherche, ONGs)
- Le réseau national des bases de données (ARSIE), reste au stade de balbutiement. Les lignes directrices pour la création d'ensembles de données de base ou de référence sur les écosystèmes des eaux intérieures, sur la taxonomie, et sur la répartition ainsi que sur l'état de la conservation des espèces, reste à adopter.
- Le Tableau de Bord Environnemental est fonctionnel.

145. Votre pays a-t-il promu l'application des directives pour l'évaluation rapide de la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures ? (décision VII/4)

a) Non, les directives n'ont pas été examinées	
b) Non, directives examinées mais considérées inappropriées	X
c) Oui, directives examinées et application/promotion en instance	
d) Oui, directives promues et appliquées	X

Autres observations sur la promotion et l'application des directives pour l'évaluation rapide de la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures.

- Les programmes relatifs à la promotion et l'application des directives pour l'évaluation rapide de la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures sont réalisés en grande partie par des

Organismes Non Gouvernementaux Internationaux et des Institutions de Recherche étrangères.

- L'apport des experts sur les directives pour l'évaluation rapide de la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures est fondamental.
- L'administration malgache ne dispose pas suffisamment de moyens financiers et matériels pour mieux assumer son rôle de suivi et de contrôle
- L'information et l'éducation de la population sur la nécessité de la promotion et l'application des directives pour l'évaluation rapide de la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures, restent modestes. Il y a lieu de renforcer l'implication des communautés locales dans cette démarche.

Encadrement LXII.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

a) Résultats et impacts des actions entreprises

- Augmentation des connaissances sur les écosystèmes des eaux intérieures
- Mesure de conservation plus accrue : 46 sites proposés comme ZICO ; 5 Sites Ramsar ; 3 sites dans le statut de Réserve de Chasse ; 1 site classé dans le statut de Parc National
- Transfert de gestion de sites des écosystèmes des eaux intérieures auprès des communautés locales
- Education et sensibilisation de la population sur la gestion des ressources en eaux assez avancées

b) contribution à la réalisation des buts du plan stratégique de la Convention ;

- La contribution reste modeste compte tenu des priorités apportées aux autres écosystèmes plus faciles d'accès et de suivi
- Contribution de plus en plus importante compte tenu de l'importance vitale

c) Contribution aux progrès vers l'objectif de 2010

- Développement des politiques et stratégies et ainsi que des plans pour une meilleure gestion des écosystèmes des eaux intérieures
 - o Programme Environnemental
 - o Plan Stratégique pour le développement Rural
 - o Politique Forestière
 - o Programme Bassin Versant
 - o Développement secteur Eau et Assainissement / Mise en place de l'ANDEA
 - o Développement secteur Tourisme ;
 - o Plan Directeur de la Pêche et de l'Aquaculture
- Développement des synergies entre les programmes sectoriels locaux et les Conventions internationales au niveau du pays
- Contribution de la Convention sur la Diversité Biologique dans la lutte contre la pauvreté

d) Progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux

- Place prépondérante de la diversité biologique dans les stratégies et plans d'action nationaux pour le développement
- Renforcement de la collaboration internationale dans la mise en œuvre des stratégies
- Capacité de mobilisation de financement pour la conservation au service du développement.

e) Contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire ;

- f) Contraintes rencontrées
- Grande étendue des écosystèmes des eaux intérieures et difficulté d'accès
 - Manque de moyens humains et matériels liés à l'insuffisance des financements
 - Pauvreté accentuée de la population

Diversité biologique marine et côtière

Généralités

146. Les stratégies et plans d'action de votre pays contiennent-ils les points suivants? Veuillez cocher la case correspondante par un "X" (décisions II/10 et IV/15)	
a) Développement de nouvelles aires marines et côtières protégées	X
b) Amélioration de la gestion des aires marines et côtières protégées existantes	X
c) Renforcement de la capacité intérieure pour la gestion des ressources marines et côtières, notamment par des programmes éducatifs et des initiatives de recherche ciblées (dans l'affirmative, veuillez préciser les types d'initiatives dans la case ci-dessous)	X
d) Amélioration de la gestion intégrée des aires marines et côtières (y compris la gestion des bassins hydrographiques) afin de réduire la sédimentation et les dépôts de matières nutritives dans l'environnement marin	X
e) Protection des aires qui sont importantes pour la reproduction, notamment les aires de ponte et de croissance	X
f) Amélioration des eaux usées et autres traitements de déchets	X
g) Contrôle de la pêche excessive et des pratiques de pêche destructives	X
h) Elaboration d'une politique exhaustive sur les océans (dans l'affirmative, veuillez indiquer le stade actuel d'élaborations dans la case ci-dessous)	
i) Incorporation des connaissances locales et traditionnelles dans la gestion des ressources marines et côtières (dans l'affirmative, veuillez préciser la nature des dispositions de gestion dans la case ci-dessous)	X
j) Autres (veuillez préciser ci-dessous)	
k) Non applicable	
Veuillez fournir des précisions sur les activités ci-dessus ainsi qu'une liste de toute autre action prioritaire relative à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique marine et côtière.	
<p>a) Madagascar prévoit la mise en place de 4 nouvelles aires protégées marines et côtières, à intégrer dans le réseau national, dans les 5 ans à venir, en plus des 4 parcs marins en place.</p> <p>b) L'efficacité de gestion des aires protégées figure parmi les indicateurs du Programme Environnemental du pays. Cette efficacité de gestion sera de 70% en 2009.</p> <p>c) Le pays dispose de trois (3) établissements de formation et de recherche qui forment les cadres spécialisés dans les domaines halieutique et océanographique, et de deux autres centres nationaux de recherche le Centre National de Recherche sur l'Environnement et le Centre National de Recherche Océanographique (ce dernier est actuellement en veilleuse). Par ailleurs, il existe des centres spécialisés dans des domaines particuliers comme le PNRC (Programme National de</p>	

Recherche Crevettière) et le CDCC (Centre de Développement de la Crevetticulture Côtière). De même, un module est cours de développement dans le cadre du Réseau d'Éducateurs et de professionnels de la Conservation. Des ONG internationales conduisent des recherches ciblées sur la mégadiversité marine (tortues, baleines, requins)

d) L'approche GIZC a été adoptée au niveau national pour le développement durable des zones côtières. Le champ d'application géographique inclut les bassins hydrographiques. Des formations au niveau de 7 régions côtières ont été organisées. La politique de développement durable des zones côtières basée sur cette approche est en procédure d'approbation.

e) Les mangroves de la région nord ouest de Madagascar font l'objet d'une gestion communautaire / de proximité à vocation essentiellement de conservation et de restauration du fait de leurs rôles dans la régénération des ressources halieutiques marines. Par ailleurs, elles sont classées zones sensibles aux termes du décret sur les obligations d'études d'impacts. Des initiatives isolées de partenariat entre hôteliers – ONG – université portent sur la protection des sites de ponte de tortues marines. Il faut noter l'existence d'un arrêté mettant 5 îlots en réserve pour tortues nidifiantes. Au niveau national, un processus a été engagé pour la mise en place de sites de conservation, et les sites d'importance écologique et biologique ont été identifiés.

f) Le décret sur la mise en conformité des investissements à l'environnement impose une amélioration du traitement des eaux usées et autres déchets déversés dans le milieu et pouvant affecter les écosystèmes marins et côtiers sensibles. Certaines entreprises ont négocié un partenariat avec un centre de recherche pour la mise en place de système de traitement des eaux. Toutefois, cette pratique ne couvre pas tous les aspects des eaux usées (exemple les eaux usées issues des restaurants et hôtels)

g) Le contrôle de la surpêche s'exerce essentiellement sur les deux principales ressources exportées, la crevette et la langouste. Pour la première, l'aménagement couvre la limitation de l'effort de pêche industrielle et semi-industrielle ainsi qu'une fermeture annuelle de l'exploitation et le maillage du chalut; pour la seconde, l'aménagement porte sur la période de pêche. En ce qui concerne les autres ressources et pratiques de pêche, l'activité de pêche est régie par des dispositions réglementaires portant sur les engins par rapport aux ressources cibles et aux zones de pêche. Certaines pratiques destructrices (tel l'empoisonnement) sont prohibées mais continuent d'être utilisées dans certains endroits, tandis que d'autres (comme le piétinement) n'ont pas été visualisées dans les textes. D'un autre côté l'exercice de la pêche traditionnelle est encore libre, aussi le contrôle se fait à travers les filières, tandis que les procédures de contrôle et de répression sont encore floues. Un Centre de Surveillance des Pêches est chargé du contrôle du respect de toutes les dispositions réglementaires sur les pêches.

Madagascar dispose et applique un plan de contingence sur le déversement d'hydrocarbures en mer. Malgré les difficultés de mise en œuvre, ce dispositif a déjà eu à être déployé.

Parmi les stratégies du pays pour une meilleure gestion des ressources marines et côtières figure la promotion de la gestion locale à travers un contrat de gestion entre l'Etat et les communautés locales. Un des instruments utilisés est la convention sociale (« dina »), outil traditionnel pour gérer différents aspects des relations, les conflits éventuels, au sein des communautés, dont la gestion des ressources. Les ressources ainsi gérées sont soumises à un plan d'aménagement et de gestion. Cette stratégie a favorisé l'apparition de nombreux sites de conservation communautaires volontaires.

Une nouvelle stratégie est également en cours de mise en œuvre au niveau de deux sites pilotes : les Zones d'Aménagement Concerté.

Mise en œuvre de la gestion intégrée des aires marines et côtières

147. Votre pays a-t-il mis en place et/ou renforcé les dispositions institutionnelles, administratives et législatives pour le développement de la gestion intégrée des aires marines et côtières?

a) Non	
b) Premier stade de développement	
c) Stade de développement avancé	X
d) Dispositions en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Non applicable	

Autres observations sur l'état actuel de la mise en œuvre de la gestion intégrée des aires marines et côtières.

Le livre blanc et le projet de texte pour la gestion intégrée des zones côtières sont déjà élaborés mais les procédures d'approbation sont encore en cours. Toutefois, certaines régions côtières, notamment celles touchées par le programme Environnemental et / ou encadrées par des opérateurs ont pris l'initiative d'appliquer cette approche.

148. Votre pays a-t-il mis en œuvre une gestion des ressources marines et côtière basée l'approche par écosystème, par exemple par l'intégration de la gestion des côtes et des bassins versants, ou par la gestion intégrée multidisciplinaire des côtes et des océans?

a) Non

b) Premier stade de développement

X

c) Stade de développement avancé

d) Mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)

e) Non applicable

Autres observations sur l'état actuel de l'application de l'approche par écosystème à la gestion des ressources marines et côtières.

Cette approche est initiée au niveau de quelques sites, notamment dans le cadre de gestion locale. Elle est inscrite pour la première fois comme une idée force du plan directeur de la pêche et de l'aquaculture actuel.

Par contre, le programme régional ASLME auquel participe Madagascar, focalise sur l'approche écosystème pour la gestion des ressources marines.

Ressources vivantes marines et côtières

149. Votre pays a-t-il identifié les éléments constitutifs de ses écosystèmes marins et côtiers qui sont essentiels à leur fonctionnement, ainsi que les principaux dangers qui menacent ces écosystèmes?

a) Non

b) Plans d'évaluation exhaustive des écosystèmes marins et côtiers en place (veuillez préciser ci-dessous)

X

c) Evaluation exhaustive en cours

d) Eléments constitutifs critiques identifiés et plans de gestion en cours d'élaboration (veuillez préciser ci-dessous)

e) Plans de gestion des éléments constitutifs essentiels des écosystèmes marins et côtiers en place (veuillez préciser ci-dessous)

f) Non applicable

Autres observations sur l'état actuel de l'évaluation, de la surveillance et de la recherche relatives aux écosystèmes marins et côtiers et aux principaux dangers les menaçant.

L'état des lieux en matière de connaissance sur la diversité biologique marine et côtière a été réalisé vers les années 1992-1998. Les menaces sur cette biodiversité ont été analysées dans le cadre de la préparation de plusieurs documents (Monographie sur la diversité biologique, Pré-audit dans le cadre du PRE COI, état des lieux dans le cadre de la préparation de la politique de gestion intégrée des zones côtières, réglementations des pêches, étude des risques en matière de déversement d'hydrocarbures autour de Madagascar).

Un projet d'évaluation des ressources halieutiques est en cours de négociation avec l'Union Européenne (l'étude de pré-faisabilité est faite).

Par contre, cette évaluation est faite au niveau des parcs marins. En ce qui concerne les futurs parcs marins, cette évaluation a été abordée, ne serait-ce que partiellement dans le cadre des études de pré-faisabilité et de faisabilité.

150. Votre pays entreprend-il les activités suivantes pour appliquer le programme de travail de la Convention sur les récifs coralliens? Veuillez cocher d'un "X" toutes les cases qui s'appliquent.

A c t i v i t é s	Ni appliqué ni une priorité	Non appliqué mais une priorité	Actuellement appliqué	Non applicable
a) Évaluation et surveillance écologiques des récifs coralliens			X	
b) Évaluation et surveillance socio-économiques des communautés et parties prenantes		X	X	
c) Gestion, particulièrement grâce à l'intégration de la gestion côtière et celle des aires marines et côtières protégées de l'environnement corallien			X	
d) Identification et application de mesures additionnelles et d'autres solutions afin de garantir les moyens de subsistance des populations tributaires des services dispensés par les récifs coralliens		X		
e) Programmes de participation des parties prenantes, associations, communautés et campagnes d'éducation du public			X	
f) Mesures visant à favoriser la formation et les perspectives de carrière des taxonomistes et écologistes du milieu marin		X		
g) Développement de systèmes d'alerte en cas de blanchissement corallien		X		
h) Développement d'une capacité d'intervention rapide afin de recueillir des données sur le blanchissement et la mortalité des coraux		X		
i) Restauration et réhabilitation des habitats dégradés des récifs coralliens		X		
j) Autres activités (veuillez préciser ci-dessous)				

Veuillez fournir des précisions sur les activités en cours.

Le suivi de l'état de santé des récifs coralliens est effectué au niveau de 6 zones / 10 sites / 14 stations répartis sur les côtes de Madagascar.

Des initiatives de gestion locale des activités de pêche récifale

L'évaluation et la surveillance socio-économique sont entreprises dans le cadre d'un projet au niveau d'un site.

L'efficacité des dispositifs de concentration de poissons a été testé et prouvé à Madagascar. Les coûts de ces dispositifs, leur accessibilité (distance par rapport à la côte) handicapent leur vulgarisation. D'autres activités côtières ont également été promues, l'algoculture et l'écotourisme côtier. Ces alternatives ont été conduites au niveau de quelques sites pilotes.

La participation des parties prenantes est une stratégie adoptée au niveau national, notamment dans le cadre du Programme Environnemental. Elle est aussi appliquée dans le cadre du projet régional ACEP.

Les mesures visant à favoriser la formation et les perspectives de carrière de taxonomistes sont nettement insuffisantes à Madagascar. Il y a une grande lacune de compétences.

Les outils sont disponibles. Un tel système existe au niveau régional (GCRMN / Réseau Récifs COI, CORDIO) mais les compétences nationales sont numériquement insuffisante pour la mise en place du réseau national.

Des problèmes matériels subsistent.

Quelques essais de bouturage et de retransplantation de coraux sont en cours.

Madagascar participe aux projets régionaux sur les récifs (GCRMN / Réseau Récifs COI, CORDIO ...)

Quelques initiatives de protection pour des activités écotouristiques

Aires marines et côtières protégées

151. Dans la liste ci-dessous, quels faits correspondent le plus exactement à l'état actuel des aires marines et côtières protégées de votre pays ? Veuillez indiquer votre réponse par un "X".	
a) Aires marines et côtières protégées déclarées officiellement (veuillez indiquer ci-dessous leur nombre)	X
b) Plans de gestion de ces aires établis avec la participation de toutes les parties prenantes	X
c) Gestion efficace avec des mesures d'application effective et de surveillance en place	
d) Système ou réseau national d'aires marines et côtières protégées en cours de développement	
e) Système ou réseau national d'aires marines et côtières protégées en place	X
f) Le système national d'aires marines et côtières protégées comprend des zones aménagées pour l'utilisation durable, qui permettent des activités extractives	X
g) Le système national d'aires marines et côtières protégées est composé d'aires qui excluent les activités extractives	
h) Le système national d'aires marines et côtières protégées est entouré de pratiques de gestion durable recouvrant l'environnement marin et côtier plus large.	X
i) Autres (veuillez préciser ci-dessous)	
j) Non applicable	

Autres observations sur l'état actuel des aires marines et côtières protégées.

Madagascar dispose actuellement de 4 parcs marins officiels dans le Nord-Est du pays
L'efficacité de leur gestion sera portée dans les 5 années à venir jusqu'à 70% (norme IUCN).
Le réseau national d'aires protégées marines et côtières n'est encore fixé, par contre, un réseau régional est en cours de développement.

Mariculture

152. Votre pays applique-t-il des techniques qui visent à réduire au minimum les effets néfastes de la mariculture sur la biodiversité marine et côtière? Veuillez cocher toutes les cases qui s'appliquent.

a)	Application d'évaluations de l'impact environnemental à tous les projets de mariculture	X
b)	Elaboration et application de méthodes efficaces de sélection des sites dans le cadre de la gestion intégrée des aires marines et côtières	X
c)	Mise au point de méthodes efficaces de contrôle des effluents et des déchets	X
d)	Elaboration de plans adéquats de gestion des ressources génétiques au niveau des écloseries	X
e)	Elaboration de méthodes de l'écloserie contrôlée et de méthodes de reproduction solides afin d'éviter la récolte de frai naturel	X
f)	Dans les cas où la récolte de frai naturel est inévitable, développement de bonnes pratiques de récolte de frai, y compris l'emploi de matériel de pêche sélectif afin d'éviter les prises fortuites	
g)	Utilisation d'espèces et de sous-espèces indigènes en mariculture	X
h)	Mise en œuvre de mesures efficaces pour éviter la libération involontaire d'espèces et de polypléïdes fertiles provenant de la mariculture	
i)	Utilisation de bonnes méthodes d'élevage et de sites adéquats de libération afin de protéger la diversité génétique	X
j)	Minimiser l'emploi d'antibiotiques au moyen de meilleures techniques d'élevage	X
k)	Application de méthodes sélectives dans la pêche commerciale pour éviter ou minimiser les prises involontaires	Non applicable
l)	Considérer les connaissances traditionnelles, dans la mesure du possible, comme source de développement de techniques de mariculture durable	
m)	Non applicable	

Autres observations sur les techniques visant à minimiser les effets néfastes de la mariculture sur la diversité biologique marine et côtière.

- a) cf dispositions du décret MECIE
- b) Madagascar a défini un schéma de développement de l'aquaculture crevettière
- c) Cahier de charge lié au permis environnemental et suivi / contrôle périodique

- d) des mesures interdisant l'introduction d'espèces; les géniteurs sont prélevés dans le milieu naturel (collecte et maintien réglementés)
- e) le point e concerne la crevette
- f) Des espèces indigènes sont utilisées dans les cas suivants :
Crevetticulture (Penaeus monodon, et Penaeus indicus)
Algoculture (Euchema)
Conchyliculture (Mytilus edulis)
Holothuriculture (Holothuria scabra)
Par contre les souches utilisées pour l'artémiculture sont exotiques (Viet Nam)
- g) cf decret MECIE
- h) dispositions du décret MECIE
- i) non utilisation d'antibiotiques dans l'aquaculture industrielle
- j) non applicable

Processus d'écocertification suivant les normes européennes sur les produits halieutiques et aquacoles.

Espèces exotiques et génotypes

153. Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes pour contrôler les voies d'introduction d'espèces exotiques dans le milieu marin et côtier?	
a) Non	X
b) Mécanismes de contrôle possible des envahissements possibles causés par les eaux de ballast mis en place (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Mécanismes de contrôle des envahissements possibles causés par l'encrassement des coques de navires mis en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Mécanismes de contrôle envahissements possibles causés par l'aquaculture mis en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Mécanismes de contrôle des envahissements possibles causés par les libérations accidentelles, telles que les libérations d'aquariums, mis en place (veuillez préciser ci-dessous)	
f) Non applicable	
Autres activités sur l'état actuel des activités liées à la prévention des introductions d'espèces exotiques dans le milieu marin et côtier et de toute activité d'élimination.	
Il n'existe pas encore d'activités dans ce sens	

Encadrement LXIII.

Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

La quasi totalité des régions côtières ont approuvé la mise en œuvre de la GIZC – les structures de concertation et de planification de 7 régions ont reçu un renforcement de capacités dans le domaine et ont établi leur planification selon cette approche.

La gestion de 53 sites marins et côtiers a été transférée aux communautés locales. Le développement de la gestion locale communautaire / responsabilisation a engendré :

- une forte tendance vers la conservation et la restauration volontaires des ressources naturelles, essentiellement les mangroves, à travers la mise en œuvre d'un plan d'aménagement et de gestion établi sur une base concertée.
- des bénéfices sociaux, économiques et environnementaux (selon les résultats de la dernière évaluation des transferts de gestion des ressources naturelles aux communautés locales)
- une amélioration de la productivité des quelques sites marins suivis / évalués.

Toutefois, on a noté une forte augmentation de la population et un développement anarchique du tourisme au niveau des sites à impacts positifs visibles.

La politique de gestion durable des zones côtières, basée sur l'approche de gestion intégrée des zones côtières est élaborée, mais elle n'est pas encore officiellement adoptée.

Madagascar dispose actuellement de 4 parcs marins inclus dans le réseau national des aires protégées totalisant 11 520 ha de superficie. 4 études de faisabilité de mise en place de nouvelles aires protégées marines et côtières à inclure dans le réseau national sont disponibles. Une des futures aires protégées marines et côtières a obtenu le label de Réserve de Biosphère Marine, et un autre l'a obtenu sous condition de création de l'aire protégée.

Environ 1 millions d'hectares de nouveaux sites de conservation ont été identifiés et priorisés, et deux études de faisabilité sont disponibles..

La mise en place de TED (Turtle Excluding Device) et de BRD (Bycatch Reducing Device) est devenue obligatoire pour la pêche chalutière.

Des dispositions pour la valorisation des captures secondaires de la pêche crevette sont mises en œuvre (rapport poissons crevettes dans les débarquements)

L'exploitation des ressources en crustacés néritiques est soumise à des plans d'aménagement remis à jour périodiquement, et l'activité suivie.

Le schéma de développement de l'aquaculture à la crevette est appliqué, et les sites aquacoles semi-industriels sont conformes aux normes environnementales

Le Plan de Contingence pour la lutte contre le déversement d'hydrocarbures en mer est opérationnel

Contraintes rencontrées dans la mise en œuvre:

- Retard des dispositions législatives en matière de Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC)
- Conflit d'utilisation de l'espace dans la mesure où une des options de valorisation adoptée par les communautés locales en tant qu'alternatives aux pressions extractives est l'écotourisme. Or, les zones / régions à fortes potentialités touristiques drainent beaucoup d'investisseurs alors que le schéma spatial n'est pas encore établi et officialisé.
- Insuffisance / non application des textes par rapport aux installations humaines.

Diversité biologique agricole

154. Votre pays a-t-il développé des stratégies, des programmes et des plans nationaux qui assurent la mise au point et l'application efficaces de politiques et de mesures menant à l'utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique agricole ? (décisions III/11 et IV/6)	
a) Non	
b) Non, mais stratégies, programmes et plans en cours d'élaboration	
c) Oui, un certain nombre de stratégies, programmes et plans en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, stratégies, programmes et plans complets en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur les stratégies, des programmes et des plans nationaux relatifs aux éléments constitutifs de la diversité biologique agricole.

- Le Document Stratégique de la Réduction de la pauvreté (DSRP), document cadre de la politique malgache, mentionne parmi ses objectifs les points suivants :
 - Assurer la sécurité alimentaire et optimiser l'utilisation des ressources
 - Assurer une gestion transparente et rationnelle des ressources pour assurer leur pérennité
 - Préserver et valoriser l'environnement et les ressources halieutiques marines et continentales
- * Une consommation annuelle en poissons (marins et d'eau douce) de 8 kg per capita devrait être assurée
- Le Plan d'Actions pour le Développement Rural (PADR)
- Le Programme Environnemental
- Le pays a adopté la vision 2020, Madagascar naturellement qui comprend 7 principaux points dont:
 - 1-la nature protégée et valorisée par l'homme
 - 2-le pays reconnu dans le monde pour ses produits naturels et sa biodiversité
 - 3-le développement rural incontournable en vue de (i) la réduction de la pauvreté, (ii) l'amélioration de l'éducation et de la santé, (iii) l'égalité des chances pour les jeunes, (iv) la diminution du clivage villes/monde rural
 - 4-les citoyens profitent aussi du développement rural
 - Le Plan directeur des pêches et de l'aquaculture qui vise à :
 - assurer une consommation annuelle en poissons (marins et d'eau douce) de 7 kg per capita soit une augmentation de la production traditionnelle maritime de 5% par an
 - 7 ressources marines (ressources de la Pêche traditionnelle et qui peuvent être exportées tels que crabe, poissons de fond, trévang, céphalopode, coquillage à nacre et d'ornementation, requins, langouste) sont indispensables à la sécurité alimentaire à la subsistance disposant de plan d'aménagement.
 - le développement de l'aquaculture côtière
- La Stratégie Nationale de la Gestion Durable de la Biodiversité élaborée en 2002 mentionne parmi ses prioritaires objectifs, la conservation des ressources génétiques de l'agrobiodiversité.

155. ◇ Votre pays a-t-il identifié les moyens de traiter les impacts potentiels des technologies de restriction de l'utilisation des ressources génétiques sur la conservation *in situ* et *ex situ* et l'utilisation durable, y compris la sécurité alimentaire de la diversité biologique agricole? (décision V/5)

a)	Non	X
b)	Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c)	Oui, certaines mesures identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	
d)	Oui, mesures exhaustives identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les moyens de traiter les impacts potentiels des technologies de restriction de l'utilisation des ressources génétiques sur la conservation *in situ* et *ex situ* et l'utilisation durable de la diversité biologique agricole

Annexe à la décision V/5 – Programme de travail sur la diversité biologique agricole

Elément 1 du programme – Evaluation	
156. Votre pays a-t-il effectué des évaluations spécifiques des composants de la biodiversité agricole tels que ressources phytogénétiques, ressources zoogénétiques, pollinisateurs, gestion des insectes nuisibles et le cycle des substances nutritives ?	
a) Non	
b) Oui, évaluations en cours (veuillez préciser les composants ci-dessous)	X
c) Oui, évaluations complètes (veuillez préciser les composants et les résultats des évaluations ci-dessous)	
Autres commentaires sur les évaluations spécifiques des composants de la biodiversité agricole.	
<p>L'évaluation a été effectuée mais reste à être complétée pour les ressources phytogénétiques et les ressources zoogénétiques. Une évaluation est en cours concernant les plantes sauvages apparentées aux plantes cultivées.</p> <p>Des actions ponctuelles sur les pollinisateurs sont financées par le FADES.</p> <p>Pour les autres insectes nuisibles (vers blancs, lépidoptères nuisibles, mouches de fruits...) ont été menées dans le cadre de recherches appliquées à diverses filières (coton, riz, cultures maraîchères, maïs...</p>	
157. Votre pays effectue-t-il des évaluations sur les interactions entre les pratiques agricoles et la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité en référence à l'Annexe I de la Convention (p.ex. écosystèmes et habitats ; espèces et communautés ; génomes et gènes qui ont une importance sociale, scientifique ou économique) ?	
a) Non	X
b) Oui, évaluations en cours	
c) Oui, certaines évaluations complétées (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, évaluations exhaustives complétées (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les évaluations des composants de la biodiversité (p.ex. écosystèmes et habitats ; espèces et communautés ; génomes et gènes qui ont une importance sociale, scientifique ou économique).	
Il existe néanmoins des actions ponctuelles à l'exemple des maïs et du riz	
158. Votre pays a-t-il effectué une évaluation sur les connaissances, innovations et pratiques des agriculteurs et des communautés autochtones et locales en matière de préservation de la biodiversité agricole et des services reliés aux écosystèmes agricoles en faveur et à l'appui de la production et de la sécurité alimentaires ?	
a) Non	
b) Oui, évaluations en cours	X
c) Oui, évaluations complétées (veuillez indiquer ci-dessous où se trouve l'information)	

Autres commentaires sur l'évaluation sur les connaissances, innovations et pratiques des agriculteurs et des communautés autochtones et locales.

Des évaluations sur les plantes sauvages apparentées aux plantes agricoles sont en cours. Les actions réalisées contribuent partiellement à cette évaluation. Il s'agit notamment du recensement agricole en cours, du ROR (Réseau d'Observateurs Ruraux), des Diagnostics réalisés avec une approche participative, etc. Néanmoins, la Stratégie nationale de la Gestion Durable de la Biodiversité mentionne aussi dans ses objectifs l'amélioration des connaissances sur les valeurs économiques, écologique et socioculturelles des ressources de la biodiversité, incluant ainsi de l'agro-biodiversité.

159. Votre pays a-t-il surveillé une dégradation globale, un statu quo ou une restauration/réhabilitation de la biodiversité depuis 1993, date de la rentrée en vigueur de la Convention?

a) Non	X
b) Oui, aucun changement relevé (statu quo)	
c) Oui, dégradation globale relevée (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, restauration ou réhabilitation observée (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les observations.	

Elément 2 du Programme – Gestion adaptative

160. Votre pays a-t-il identifié les pratiques de gestion, technologies et politiques qui favorisent les effets positifs et atténuent les impacts négatifs sur la biodiversité agricole, et améliorent la productivité et la capacité d'assurer la subsistance ?

a) Non	
b) Non, mais pratiques, technologies et politiques potentielles en cours d'identification	
c) Oui, certaines pratiques, technologies et politiques identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, pratiques, technologies et politiques complètes identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur les pratiques de gestion, technologies et politiques identifiées.

Des actions sont menées dans le cadre de la gestion durable des ressources naturelles, notamment dans le Sud du pays et dans le Nord-Ouest, en zone de mangrove, à proximité de futures Aires Protégées Marines. Des formes de collaboration étroites entre les activités de recherche pour le suivi et les techniques durables et les praticiens travaillant avec les communautés locales regroupées, dans la mise au point de système de pêche durable.

Des programmes de recherches sont également en cours, tels que le Système Sous couverture Végétale.

Cette approche devra être plus développée dans le programme environnemental – phase III, plus particulièrement dans le cadre d'appui du GEF pour la gestion durable des ressources naturelles qui touchera aussi bien des zones riveraines d'aires protégées forestières (forêt des Mikea) que des aires protégées marines (Sahamalaza et Nosy be - Ambanja).

Élément 3 du programme – Renforcement des capacités

38. Votre pays a-t-il augmenté les capacités des agriculteurs, communautés autochtones et locales, et leurs organisations et les autres parties prenantes, afin de gérer durablement la biodiversité agricole et développer des stratégies et méthodologies pour la conservation *in situ*, l'utilisation durable et la gestion de la diversité biologique agricole ?

a) Non

X

b) Oui (veuillez préciser les aires/composants et groupes ciblés avec capacités améliorées)

Autres commentaires sur les capacités des agriculteurs, communautés autochtones et locales, et leurs organisations et les autres parties prenantes.

Des actions ponctuelles ont déjà été réalisées ou sont en cours (GSDM, PNVA, La maison de l'agriculture, MPE, différentes actions de formation, etc.), améliorant les capacités des agriculteurs et des communautés locales sur le développement rural en général, ces actions contribuent indirectement à une meilleure gestion de la biodiversité en général, mais pas spécifiquement sur la diversité biologique agricole.

Un inventaire des plantes sauvages apparentées agricoles, réalisé en 2001, dans le Sud du pays devait contribuer également au renforcement de capacités des communautés locales pour la conservation *in situ* (cf Forêt des Mikea pour les plantes succulentes).

161. Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes opérationnels qui favorisent une large participation des parties prenantes afin de former des partenariats véritables pour contribuer à l'application du programme de travail sur la biodiversité agricole ?

a) Non

X

b) Non, mais des mécanismes possibles identifiés

c) Non, mais des mécanismes en cours d'élaboration

d) Oui, des mécanismes en place

162. Votre pays a-t-il amélioré le cadre politique, y compris les arrangements pour le partage des avantages et les mesures d'incitation en vue de soutenir la gestion locale de la biodiversité agricole ?

a) Non

X

b) Non, mais certaines mesures et arrangements sont en cours d'identification

c) Non, mais certaines mesures et arrangements sont en cours d'élaboration

d) Oui, des mesures et des arrangements ont été mis en œuvre

Autres observations sur les mesures prises pour améliorer le cadre politique.

Deux projets sont actuellement en cours, l'un porte sur l'élaboration d'un cadre juridique pour la protection et la gestion durable des plantes sauvages apparentées. Il prévoit un mécanisme devant permettre le partage des avantages et des mesures d'incitation. Un comité national pour la gestion de ce vaste programme a été mis en place, en vue de partage d'informations et de pratiques et en vue de mettre au point les lignes stratégiques pour le pays.

L'autre projet, plus global concerne la mise en place d'un cadre réglementaire portant sur le droit d'accès aux ressources biologiques, qui intégrerait la biodiversité agricole.

Élément 4 du programme– Intégration

163. Votre pays intègre-t-il les plans nationaux ou les stratégies pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité agricole dans les plans et programmes sectoriels et intersectoriels?

a) Non	
b) Non, mais révision en cours	
c) Non, mais cadres et mécanismes potentiels en cours d'identification	X
d) Oui, certains plans nationaux et stratégies intégrés dans quelques plans et programmes sectoriels (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, certains plans nationaux et stratégies intégrés dans d'importants plans et programmes sectoriels (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur l'intégration des plans nationaux et les stratégies dans les plans et programmes sectoriels et intersectoriels.

Il n'y a pas encore de plans nationaux ni de stratégies spécifiques pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité agricole.

164. Votre pays soutient-il le réseau institutionnel et les mécanismes de politique et de planification afin d'intégrer la diversité biologique agricole dans les stratégies et plans d'action agricoles, et son intégration dans des stratégies et plans d'action plus larges pour la biodiversité?

a) Non	
b) Oui, en soutenant les institutions dans leurs évaluations pertinentes	X
c) Oui, en élaborant des lignes directrices de politique et de planification	
d) Oui, en développant les moyens de formation	
e) Oui, en soutenant le renforcement des capacités aux niveaux politique, technique et local	
f) Oui, en encourageant la synergie dans l'application des plans d'action convenus et entre les évaluations en vigueur et les processus intergouvernementaux	

Autres observations sur le soutien du réseau institutionnel et des mécanismes de politique et de planification.

Le pays, en dehors des stratégies nationales, mène actuellement un processus de planification régionale et local qui met en priorité le Développement rural.

165. Dans les cas des centres d'origine intérieure, votre pays encourage-t-il les activités de conservation *in situ* et *ex situ* au niveau des exploitations, de la variabilité des ressources génétiques aux fins de production alimentaire et agricole, y compris celle des espèces sauvages apparentées?

a) Non	X
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur la conservation de la variabilité des ressources génétiques aux fins de production alimentaire et agricole dans leurs centres d'origines.

Cependant, il existe des initiatives sectorielles soutenues par l'Etat, tel que le Démarrage du projet de conservation *in situ* des plantes sauvages apparentées aux plantes cultivées.

Encadrement LXIV.

Veillez fournir des informations sur les actions entreprises par votre pays pour mettre en œuvre le Plan d'action pour l'Initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs.

Des actions ponctuelles ont été menées dans le cadre du projet FADES(Fond d'appui au développement de l'enseignement supérieur). Elles ont porté plus particulièrement sur l'igname, les pollens, l'allergie pollinique, le miel

Encadrement LXV.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Madagascar n'a pas encore ratifié le Traité International sur les Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture de même que celui relatif aux ressources zoogénétiques, cependant des actions soient en cours de réalisation dans le cadre d'un programme de 2 ans sur les plantes sauvages apparentées.

L'élaboration de stratégies et de plans nationaux spécifique nécessite l'organisation préalable de campagnes de sensibilisation de tous les acteurs.

Diversité biologique des forêts Généralités

166. Votre pays a-t-il incorporé les éléments pertinents du programme de travail dans ses stratégies et plans d'action nationaux relatifs à la diversité biologique et dans ses programmes forestiers nationaux?

a) Non	
b) Oui, veuillez décrire le processus utilisé	X
c) Oui, veuillez décrire les contraintes/obstacles rencontrés dans le processus	X
d) Oui, veuillez décrire les enseignements dégagés	X
e) Oui, veuillez décrire des cibles pour les actions prioritaires du programme de travail	X

Autres observations sur l'incorporation des éléments pertinents du programme de travail dans vos stratégies et plans d'action nationaux et vos programmes forestiers.

La conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts figurent parmi les priorités de l'Etat dans sa politique générale (Document Stratégique pour la Réduction de la Pauvreté) et la politique forestière et la Stratégie Nationale pour la Gestion de la Diversité Biologique et ses plans d'actions nationaux et régionaux, qui intègrent (1) la conservation, l'utilisation durable et le partage des avantages, (2) l'amélioration de l'environnement institutionnel et socio-économique, (3) l'amélioration des connaissances, l'évaluation et la surveillance.

Des mécanismes spécifiques ont été mis en place pour répondre aux objectifs de la politique forestière. En outre, des lois ont été développées à partir de cette politique, que se soit pour la conservation, pour l'exploitation et la gestion durable des ressources naturelles.

Hormis l'insuffisance de moyens financiers, l'intégration des communautés locales dans la gestion durable de la diversité biologique des forêts est un processus très lent car le changement de leurs comportements est une activité à long terme qui requiert des renforcements de capacités adaptées à leurs besoins.

Les forêts figurent parmi les écosystèmes fortement concernés par le triplement des Aires protégées.

Encadrement LXVI.

Veillez indiquer les outils appliqués (politique, planification, gestion, évaluation et mesure) et les mesures, le cas échéant, que votre pays utilise pour mettre en œuvre et évaluer le programme de travail. Veuillez indiquer quels outils et mesures aideraient la mise en œuvre.

Outils utilisés :

Politique nationale pour l'environnement, Politique forestière et les programmes sectoriels comme le programme environnemental (Phase 1, Phase 2, Phase 3 qui est en cours)

Mesures :

Elaboration des indicateurs nationaux pour évaluer la mise en œuvre de ces programmes

Reforme des réglementations et législations forestières

Mise à jour les plans d'actions nationaux et régionaux

Encadrement LXVII.

Veillez indiquer à quel point et comment votre pays a impliqué les communautés autochtones et locales et respecté leurs droits et intérêts, dans la mise en œuvre du programme de travail.

La politique nationale de transfert de gestion des ressources naturelles renouvelables et l'intégration des tradipraticiens sont les cadres légaux pour impliquer les communautés locales et préserver leur droits et intérêts

D'autres actions telles que la formation des guides locaux, pour les chercheurs et les touristes et la sensibilisation, ont été réalisées

Encadrement LXVIII.

Veillez indiquer les actions entreprises par votre pays pour renforcer les capacités en ressources humaines et financières pour la mise en œuvre du programme de travail.

Des cellules environnementales des ministères et une plate-forme d'échange ont été instituées pour pouvoir renforcer d'abord les capacités des différents ministères et intégrer la dimension environnementale dans le programme, le projet au niveau de différents ministères. Ceci permet également de sensibiliser les décideurs à propos de la conservation de la biodiversité qui constitue une des priorités nationales actuellement. Il y aura aussi une création des cellules environnementales au niveau des collectivités territoriales décentralisées pour que les régions et les communes puissent prendre en considération l'environnement (surtout en matière de la biodiversité des forêts) dans leur programme et projet de développement.

On intègre également la notion sur la biodiversité et la protection de l'environnement dans le programme scolaire malgache.

Il y a des recherches des ressources financières auprès des bailleurs de fonds. De plus, le fond forestier national ou régional permet à l'administration forestière de réaliser une partie de ses travaux de suivi sur le terrain.....

Actuellement, un Réseau des Educateurs et Professionnels de la Conservation (REPC-MD) est fonctionnel et il a pour but d'améliorer l'enseignement et la formation relatifs à la conservation de la biodiversité à Madagascar.

Encadrement LXIX.

Veillez indiquer de quelle manière votre pays a collaboré et coopéré (par ex. sud-sud, nord-sud, sud-nord, nord-nord) avec d'autres gouvernements et organisations régionales ou internationales pour la mise en œuvre du programme de travail. Veillez indiquer en outre les contraintes et/ou les besoins identifiés.

La collaboration bilatérale (Nord-Sud) se traduit par un appui technique et financier apportés par les pays du Nord.

Des Organisations Non Gouvernementales spécialisées en matière de conservation de la biodiversité sont à pied d'œuvre également en apportant leur savoir-faire et les ressources financières.

Une coopération régionale, par l'intermédiaire Commission de l'Océan Indien, participe également dans la mise en œuvre de ce programme de travail.

Contraintes :

Les projets ou les méthodologies mises en œuvre ne correspondent pas toujours aux réalités du pays.

Programme de travail élargi sur la diversité biologique des forêts

Elément 1 du programme – Conservation, utilisation durable et partage des avantages	
167. Votre pays applique-t-il l'approche par écosystème à la gestion de tous les types de forêts?	
a) Non, veuillez expliquer ci-dessous	
b) Non, mais mesures possibles identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres observations sur l'application de l'approche par écosystème à la gestion des forêts.	
L'approche par écosystème est fortement utilisée à Madagascar. Les forêts malgaches sont très fragiles et leurs espèces sont non compétitives. En effet, il faut tenir compte des différents facteurs qui peuvent déstabiliser l'écosystème pour pouvoir atteindre l'objectif du programme de travail sur la diversité biologique des forêts.	

168. Votre pays a-t-il pris des mesures pour réduire les menaces qui pèsent sur la diversité biologique des forêts et atténuer les incidences des processus qui la menacent?		
Options	X	Précisions
a) Oui	X	<p>Veillez préciser les principales menaces identifiées par rapport à chaque objectif du but 2 et les mesures prises pour entreprendre des actions prioritaires</p> <p>Menaces :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Des espèces exotiques déjà introduites depuis plusieurs dizaines d'années. -Pollution et destruction de la biodiversité des forêts, due à l'exploitation minière -Feu de forêt dû à l'utilisation de la technique d'agriculture traditionnelle; feu non contrôlé (renouvellement de pâturage), -Fragmentation des forêts et/ou des habitats des faunes sauvages et la disparition de certaines espèces -Exploitation irrationnelle des forêts <p>Mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> -restauration et conservation des corridors écologiques -renforcement de la réglementation pour l'importation des espèces exotiques tout en exigeant une étude d'impact et la mise en quarantaine obligatoire -application du décret sur la mise en compatibilité de l'investissement avec l'environnement ; -création d'un comité interministériel des Mines et des Forêts par un arrêté interministériel pour piloter et superviser l'harmonisation des textes et la gestion des cas litigieux surgissant entre les deux secteurs -renforcement de la (ou des) campagne de reboisement à l'échelle nationale -renforcement de la réglementation pour la lutte contre le feu: un décret ministériel définissant les mesures incitatives à la prévention et à l'éradication des feux de brousse
b) Non		<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>
<p>Autres observation sur les mesures prises pour réduire les menaces qui pèsent sur la diversité biologique des forêts et atténuer les incidences des processus qui la menacent (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jusqu'à maintenant, l'invasion des espèces envahissantes dans les forêts naturelles reste relativement limitée. - La superficie de la forêt naturelle détruite par le feu diminue considérablement en 2004 (sources CIREEF, CEEF, Brigades des feux). Des primes sont allouées aux communes méritantes. De plus, un certificat de bonne conduite est délivré à chaque commune méritante et à chaque commune encouragée. - Une tentative de valoriser les espèces exotiques est en cours 		

169. Votre pays prend-t-il des mesures pour protéger, régénérer et restaurer la diversité biologique des forêts?		
Options	X	Précisions
a) Oui	X	<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 3 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Restauration de la forêt naturelle en réintroduisant les espèces autochtones : multiplication in vitro des plantes menacées (Orchidaceae, Palmae, Plantes succulentes) et leur réintroduction dans leur habitat naturel pour la restauration de la forêt dégradée. - Conservation et multiplication des espèces faunistiques menacées (tortues terrestres, canard sauvage, lémuriens) et leur réintroduction dans leur milieu naturel. - Etude sur les espèces floristiques et faunistiques menacées : évaluation préliminaire des statuts des mammifères tels que : Primates, Carnivores et micromammifères ; évaluation des statuts de certaines poissons, et amphibiens. <p><u>Mesures:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - faire des zonages forestiers pour pouvoir délimiter les sites de conservation (en cours) ; - suspendre toutes exploitations dans les zones forestières sensibles (décret ministériel)
b) Non		<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>
<p>Autres observations sur les mesures pour protéger, régénérer et restaurer la diversité biologique des forêts (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le programme environnemental qui vient de commencer sa troisième phase, envisage la restauration des forêts défrichées - Les communautés locales participent à la restauration des forêts primaires dans certains endroits (en cours). - L'existence du Silo National pour les Graines Forestiers facilite la restauration forestière. Actuellement, il stocke environ 1000 espèces forestières. Mais en général, la principale contrainte pour restauration forestière réside au niveau de ses coûts très élevés: depuis l'expérimentation jusqu'à la phase finale de la restauration. De plus la majorité des espèces autochtones sont difficiles à multiplier 		

170. Votre pays prend-il des mesures pour promouvoir l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts?		
Options	X	Précisions
a) Oui	X	<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 4 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Zonage forestier (en cours) - l'utilisation du plan d'aménagement forestier - Transfert de gestion des forêts aux communautés locales - octroi de parterre de reboisement et des primes pour les reboiseurs méritants sont prise pour inciter les communautés locales à participer aux reboisements pour la production des bois d'énergies. - Utilisation des us et coutumes qui renforce la conservation de la biodiversité (forêt sacrée et les animaux sacrés). - Implication des tradipraticiens et les guides locaux dans les équipes des chercheurs (lors des inventaires ethnobotaniques et les autres recherches menées dans leur forêt communautaire) <p>Mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décision de l'Etat de suspendre provisoirement l'exportation des bois de roses et d'ébènes pour réduire l'exploitation irrationnelle de certaines forêts. - Diversification des activités régénératrices des revenus pour les paysans en renforçant leurs capacités en techniques agricoles et en finançant leur projet. - Loi portant sur le droit d'accès aux ressources biologiques et ristournes.
b) Non		<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>
<p>Autres observations sur les mesures pour promouvoir l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).</p> <p>- Le transfert de gestion des forêts est une manière de faire contribuer les paysans à la conservation durable des forêts car parmi les forêts gérées par les communautés locales, il y a des zones pour la conservation, des zones d'exploitation aux fins commerciales et de zone pour le besoin quotidienne de la population. Une mutuelle d'épargne est créée pour placée les fonds générés par l'auto-gestion des forêts par les communautés locales et elle permet ainsi de réaliser des activités de développements.</p> <p><u>Contraintes:</u></p> <p>-Dans certains cas, l'équilibre entre la conservation et l'utilisation des ressources forestières est difficilement respecté à cause d'insuffisance de mesures d'accompagnement pour les communautés locales.</p> <p>-Manque de synergie d'actions plurisectorielles</p> <p>-L'administration forestière fait normalement le suivi des activités effectués par les communautés des bases dans le cadre de transfert de gestion des forêts et elle peut rompre le contrat de transfert en cas de non respect de cahier de charge. Et l'insuffisance des agents des Eaux et Forêts pour encadrer les paysans est un handicap pour mener à bien cette auto-gestion de diversité biologique par les communautés locales (contrôle insuffisant).</p> <p>-Le renforcement des capacités locales</p> <p><u>Outils:</u></p> <p>-Loi sur le transfert de gestion</p> <p>-Plan communal de développement</p> <p>-Système d'information comme le tableau de bord environnemental</p> <p>-Prescriptions environnementales effectuées au niveau des régions et des communes (en cours)</p>		

171. Votre pays prend-il des mesures pour promouvoir l'accès et le partage des avantages découlant des ressources génétiques forestières?		
Options	X	Précisions
a) Oui	X	<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 5 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités</p> <p>-loi portant sur le droit d'accès aux ressources biologiques et ristournes (en cours)</p>
b) non		<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>
<p>Autres observations sur les mesures pour promouvoir l'accès et le partage des avantages découlant des ressources génétiques forestières (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).</p>		

Elément 2 du programme – Environnement institutionnel et socio-économique porteur		
172. Votre pays prend-il des mesures pour encourager l'environnement institutionnel porteur pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts, y compris l'accès et le partage des avantages?		
Options	X	Précisions
a) Oui	X	<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 1 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités</p> <p>- Elaboration de la politique nationale pour l'environnement et la politique forestière qui ont pris comme priorité la conservation et l'utilisation durable des ressources issues de la biodiversité des forêts.</p> <p>- Elaboration de Plan Communal de Développement vert: ce plan a pour l'objectif de conserver et utiliser durablement les diversités biologiques existant dans la circonscription.</p> <p>Le programme environnemental entame son troisième phase en visant à renforcer les acquis durant les deux premières phases précédentes et essaye d'harmoniser ses activités avec d'autres politiques, programmes et projets sectoriels en créant des cellules environnementales au sein des différents ministères.</p> <p>- L'administration a procédé à la révision des réglementations et lois forestières pour mieux les adapter à la réalité actuelle. Des décrets ou arrêtés ministériels sont sortis pour empêcher le trafic illicite ou l'exploitation abusive des ressources forestières.</p> <p>- Des sanctions sévères ont été prises à l'encontre des gens qui ne respectent pas les réglementations en vigueur</p> <p>- des études effectuées dans les réserves forestières/ stations forestières pour comprendre le fonctionnement de l'écosystème et les causes de la déforestation, et permettre ensuite de prendre des décisions appropriées pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité des forêts.</p> <p>Ces études impliquent la collaboration étroite entre les institutions publiques et les organisations non gouvernementales spécialisées à la gestion de la biodiversité .</p>

b) Non		Veillez fournir des explications ci-dessous
Autres observations sur les mesures prises pour encourager l'environnement institutionnel porteur pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).		
<u>Contraintes :</u> - Besoins d'appui financier et de renforcement des structures : problème financier pour le recrutement des agents pour faire le suivi et l'application des réglementations en vigueur. <u>Outils :</u> - Plan Communal de Développement vert: ce plan a pour l'objectif de conserver et utiliser durablement les diversités biologiques (y compris les forêts) existant dans la circonscription. - Plan régional de développement - Le Groupement de Travail pour le Développement Rural permet d'intégrer tous les acteurs locaux lors de l'élaboration des projets.		

173. Votre pays prend-il des mesures pour remédier aux carences et aux distorsions socio-économiques qui conduisent à des décisions entraînant une perte de diversité biologique des forêts?		
Options	X	Précisions
a) Oui	X	Veillez identifier des actions prioritaires pour chaque objectif du but 2 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités Des actions ont été entreprises : - l'élaboration du Document Stratégique pour la Réduction de la Pauvreté (DRSP) / Projet National pour la Population : c'est le cadre général qui définit l'orientation du pays notamment en dans le domaine socio-économique. - l'application du décret portant sur la mise en compatibilité de l'investissement avec l'environnement: tous investisseurs doivent effectuer des études d'impacts avant de se lancer dans leur activités.
b) Non		Veillez fournir des explications ci-dessous
Autres observations sur les mesures prises pour remédier aux carences et aux distorsions socio-économiques qui conduisent à des décisions entraînant une perte de diversité biologique des forêts (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).		
La conservation de la diversité biologique des forêts fait partie des points essentiels dans le DRSP <u>Contraintes :</u> Non-application stricte des mesures prises et lourdeur de procédures administratives		

174. Votre pays prend-il des mesures pour améliorer l'éducation, la participation et la sensibilisation du public en ce qui concerne la diversité biologique des forêts?		
Options	X	Précisions
a) Oui	X	<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 3 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités</p> <p>Des actions et certaines mesures ont été prises :</p> <ul style="list-style-type: none"> -campagne de sensibilisation de la valeur de la biodiversité de forêt pour toutes les couches de la société en commençant par les décideurs, les autorités public, les opérateurs économiques et les communautés locales. -la mise en valeur les connaissances traditionnelles et encadrer les tradipraticiens -Création du Clearing House Mechanism (CHM) -Célébration de la journée mondiale pour l'environnement
b) Non		<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>
<p>Autres observations sur les mesures prises pour améliorer l'éducation, la participation et la sensibilisation du public en ce qui concerne la diversité biologique des forêts (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).</p> <ul style="list-style-type: none"> - La création du tableau de bord environnemental sert à sensibiliser les décideurs et les opérateurs. IL est utilisé comme référence en matière de la conservation de l'environnement à Madagascar. - Le texte réglementant la vente des plantes médicinales est en cours de préparation avec la participation du ministère de santé, ministère chargé des Eaux et Forêts et l'association des vendeurs des plantes médicinales et les tradipraticiens. - La sensibilisation est une activité qui peut durer longtemps car le changement de comportement dépend de plusieurs facteurs y compris le facteur socio-économique. <p><u>Contraintes:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Insuffisances des matériels utilisés pour l'éducation - Nombre des formateurs limités 		

Elément 3 du programme – Connaissances, évaluation et surveillance

175. Votre pays prend-il des mesures pour établir une classification générale des écosystèmes forestiers à plusieurs échelles afin d'améliorer l'évaluation de l'état et de l'évolution de la diversité biologique des forêts?

Options	X	Précisions
a) Oui	X	<p>Veillez identifier des actions prioritaires pour chaque objectif du but 1 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.</p> <p>Des actions et mesures suivantes ont été prises:</p> <ul style="list-style-type: none"> -la révision de la classification des écosystèmes forestiers nationaux et des cartes de la végétation (en cours) -l'utilisation de la technologie adéquate comme le système d'information géographique pour l'élaboration de la carte ci-dessus et l'évaluation l'évolution de l'état des forêts. -la création des zones spéciales pour les recherches et les études -le zonage forestier pour pouvoir gérer rationnellement les forêts
b) Non		<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>

Autres observations sur les mesures prises pour établir une classification générale des écosystèmes forestiers à plusieurs échelles (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).

Contraintes:

-Insuffisance de la vérification sur terrain

-Les traitements d'image et des photos aériennes pour le suivi périodique sont très coûteux

176. Votre pays prend-il des mesures pour améliorer les connaissances et les méthodes concernant l'évaluation de l'état et de l'évolution de la diversité biologique des forêts?

Options	X	Précisions
a) Oui	X	<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 2 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.</p> <p>Des actions ont déjà pris notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la priorisation des sites potentiels pour la conservation - l'identification et la priorisation des indicateurs de suivi de la biodiversité à Madagascar. -l'utilisation des critères et des indicateurs internationaux et nationaux pour l'évaluation de l'état et l'évolution de la diversité biologique des forêts : couverture forestière (analyse spatiale), nombre des espèces en danger, nombre des espèces endémiques -l'évaluation de statut des espèces menacées : -le plan de recherche sur les espèces menacées disponibles pour certaines zones forestières
b) Non		<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>

Autres observations sur les mesures prises pour améliorer les connaissances et les méthodes concernant l'évaluation de l'état et de l'évolution (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).

L'évaluation des statuts des espèces menacées est indispensable pour évaluer l'effort effectué en matière de conservation et pour la mise à jour de la liste rouge UICN

Contraintes:

- les moyens de collecte des données demeurent insuffisants et limités.

177. Votre pays prend-il des mesures pour améliorer la compréhension du rôle de la diversité biologique des forêts et du fonctionnement des écosystèmes?

Options	X	Précisions
a) Oui	X	<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 3 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.</p> <p>Des actions continues ont été effectuées surtout pour</p> <ul style="list-style-type: none"> -l'approfondissement de la recherche sur la relation entre la diversité biologique de forêts et le fonctionnement d'écosystèmes en tenant compte le maximum de facteur environnant -recherche sur la restauration des écosystèmes
b) Non		<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>

Autres observations sur l'amélioration de la compréhension du rôle de la diversité biologique des forêts et du fonctionnement des écosystèmes (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).

Des recherches fondamentales sont réalisées au niveau des universités et des centres nationaux de recherches. De même, des organisations non gouvernementales spécialisées en conservation de la biodiversité effectuent des recherches scientifiques sur la flore et la faune, dans le cadre de différents projets.

178. Votre pays prend-il des mesures au niveau national pour améliorer l'infrastructure de gestion des données et des informations aux fins d'une évaluation et d'une surveillance précises de la diversité biologique des forêts au plan mondial?

Options	X	Précisions
a) Oui	X	<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 3 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.</p> <p>Au niveau national, il y a déjà des centres qui permettent d'accéder aux différentes données sur la diversité biologique des forêts tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - centre pour les données environnementales au sein de l'office nationale pour l'environnement - système de métadonnées (ARSIE) - CHM pour la convention sur la diversité biologique
b) Non		<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>

Autres observations sur les mesures prises pour améliorer l'infrastructure de gestion des données et des informations (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).

Actuellement, le pays, dans le cadre du Programme Environnemental prépare un guide national de partage de données. Ceci est très important car il permet de suivre les résultats de recherches menées dans les différents types de forêts.

Encadrement LXX.

Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Des différents outils et instruments tels que la stratégie nationale pour la gestion de la diversité biologique, la nouvelle politique forestière, le programme sectoriel (Programme environnemental 3), des textes législatifs et réglementaires sont développés et produits pour la mise en œuvre de ce programme de travail sur la diversité biologique des forêts. Ainsi, des actions ont été déjà menées pour réaliser des buts du plan stratégique de la convention et atteindre les objectifs de 2010. Des efforts ont été fournis pour intégrer les communautés locales dans la gestion durable de la diversité biologique des forêts.

Les actions anthropiques sur les écosystèmes forestiers sont les principaux facteurs de la dégradation voire la disparition de la diversité biologique des forêts. Après la prise des différentes mesures y afférentes, des résultats remarquables ont été enregistrés en matière de la déforestation : la déforestation diminue significativement depuis l'an 2000 car la superficie défrichée est de l'ordre de 28 464 ha en 2000 et elle n'a atteint que 9 442 ha en 2002.

Des mesures incitatives à la prévention et à l'éradication des feux de brousse ont été prises et elles commencent également à apporter des résultats significatifs car il y a une nette diminution de l'incidence de feu sur les forêts naturelles. En 2002, la superficie des forêts brûlées était de l'ordre de 15 572 ha et par contre, en 2004, on n'a enregistré que 4236 ha.

L'approche par écosystème est fortement utilisée dans la gestion des forêts (réserves forestières, stations forestières..).

Actuellement, la superficie des aires protégées est environ de 1 699 589 ha. Elle renferme presque les différents types des écosystèmes forestiers existants à Madagascar. Dans l'atteinte des objectifs d'augmentation de la superficie des Aires Protégées, les forêts tiennent une place importante.

Une étude est actuellement en cours afin de rationaliser l'occupation des terres et de limiter d'une manière permanente le domaine forestier.

Des problèmes tels que le problème foncier, l'insuffisance des moyens financiers et des mesures accompagnatrices pour les communautés locales (mesures aidant ces communautés locales à améliorer leur vie), apparaît lors de la réalisation de ce programme

Diversité biologique des terres arides et sub-humides

179. Votre pays soutient-il scientifiquement, techniquement, et financièrement, au niveau national ou régional, les activités identifiées dans le programme de travail? (décisions V/23 et VII/2)	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres commentaires sur le soutien scientifique, technique, et financier, au niveau national ou régional, des activités identifiées dans le programme de travail.

Du point de vue scientifique, Madagascar met en œuvre, à travers ses différentes institutions de recherche tant nationales qu'internationales œuvrant à Madagascar et leurs programmes de recherche (Centre National de Recherches sur l'Environnement, Centre National pour la Recherche Pharmaceutique, FOFIFA, ...), certaines recherches répondant aux besoins d'évaluation identifiés par le programme de travail (cf. section 190).

Du point de vue technique, plusieurs des actions de mise en œuvre du programme de travail ont été initiées par Madagascar, dans le cadre de ses stratégies et plans d'action nationaux (cf. section 188). Plusieurs de ces activités comportent des composantes visant à renforcer les capacités des acteurs locaux (communautés de base, autorités régionales, services décentralisés) et nationaux dans la gestion durable des terres arides et sub-humides (cf. section 191).

Ces actions relatives au programme de travail sont appuyées à partir des financements reçus par Madagascar pour la mise en œuvre de ses divers stratégies et plans d'action nationaux (notamment, Stratégie de Réduction de la Pauvreté, Plan National d'Actions Environnementales, Plan d'Action pour le Développement Rural) ainsi qu'à travers les budgets alloués aux secteurs tels que Environnement, Eaux et Forêts ; Agriculture ; Foncier ; Décentralisation et Aménagement du Territoire.

180. Votre pays a-t-il intégré les actions dans le cadre du plan de travail sur les terres arides et sub-humides aux stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique ou au Programme d'action national de la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification (CNULCD)? (décisions V/23, VI/4 et VII/2)

a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	x

Autres observations sur l'intégration des actions dans le cadre du programme de travail sur les terres arides et sub-humides aux stratégies et plans d'actions nationaux ou au Programme d'action national de la CNULCD.

Les activités du programme de travail sur la diversité biologique des terres arides et sub-humides sont intégrées dans les objectifs du Plan d'Action Nationale de Lutte contre la Désertification (PAN/LCD) développé en 2001 et adopté par le Gouvernement malgache en 2003, et qui a pour principaux objectifs de :

1. Améliorer les connaissances sur le processus de désertification par le renforcement de la capacité de la recherche appliquée, de l'éducation et de la formation en vue du renforcement de la capacité nationale à lutter contre la désertification.
2. Améliorer la prévention et la gestion des catastrophes.
3. Améliorer le capital productif et le cadre de vie des populations, notamment en milieu rural.
4. Améliorer la production agricole ainsi que la disponibilité et l'accès aux denrées alimentaires.
5. Gérer durablement les ressources naturelles
6. Assurer la sécurisation foncière qui est l'une des premières garanties de la sécurisation économique et financière des paysans.
7. Assurer la contribution de toutes les parties prenantes et de toutes les capacités existantes dans la mise en œuvre des actions du PAN -LCD.

Les zones prioritaires de mise en œuvre du PAN -LCD sont : la partie Sud Ouest (Toliara), le Grand Sud, le Centre Ouest (Menabe) et la pointe Sud du Sud-Est (Anosy).

Par ailleurs, le PAN-LCD a été développé d'une manière participative, en impliquant les stratégies, plans d'action et programmes nationaux existants et pertinents tels que :

8. La Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté ;
9. La politique de décentralisation
10. Le Plan National d'Actions Environnementales

11. Le Plan d'Action pour le Développement Rural et le Programme National pour le Développement Rural
12. La politique forestière
13. La Stratégie Sectorielle et le Plan d'Action pour le Secteur Eau et Assainissement
14. La Stratégie Nationale pour la Gestion des Risques et des Catastrophes

Par ailleurs, le PAN LCD tient compte des divers programmes de recherche existants et des stratégies et programmes déjà développés au niveau régional, dans les zones prioritaires du PAN LCD, et dans le cadre de la décentralisation tels que le Programme de Gestion de l'Information pour le Développement Régional, les plans communaux/régionaux de développement.

181. Votre pays a-t-il pris des mesures pour adapter la mise en œuvre du programme de travail d'une manière synergétique et dans un esprit de collaboration aux programmes nationaux CNULCD et aux autres programmes adoptés dans le cadre des conventions environnementales? (décisions V/23, VI/4 et VII/2)

a) Non	
b) Oui, certains liens établis (veuillez préciser ci-dessous)	X
c) Oui, de nombreux liens établis (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les mesures prises pour adapter la mise en œuvre du programme de travail d'une manière synergétique et dans un esprit de collaboration aux programmes nationaux CNULCD et aux autres programmes adoptés dans le cadre des conventions environnementales

Les priorités du programme de travail sont intégrées dans le PAN -LCD (cf. section 188) ; une grande partie de ces priorités figurent aussi dans la Stratégie Nationale de Gestion Durable de la Biodiversité de Madagascar, développée en 1999, et dont les grands axes d'orientation sont : i) la conservation de la biodiversité, ii) la valorisation durable de la biodiversité et iii) la réduction des pressions sur les ressources de la biodiversité. Cependant, il n'existe pas encore de mécanisme ou mesure formelle pour assurer la synergie effective dans la mise en œuvre de ces deux plans d'action.

Les liens établis avec la mise en œuvre de la Conventions sur les Changements Climatiques sont encore faibles et devraient être mieux développés.

Toutefois, dans le cadre des mises en œuvre de la Convention sur la lutte contre la désertification, de la Convention sur la diversité biologique et la Convention-Cadre sur les changements climatiques, le projet relatif à l'auto-évaluation nationale des capacités pour mieux gérer l'environnement avec l'appui du GEF/PNUD est en cours d'exécution actuellement. Ce projet a pour objectif de permettre au pays d'évaluer et de consolider les initiatives actuelles de renforcement des capacités en vue d'une meilleure gestion de l'environnement tout en évitant le gaspillage de ressources. De ce fait, ce projet permettra d'appréhender dans le futur une meilleure synergie pour les mises en œuvre des programmes d'action issues de la CCD, de la CDB et de la CCCC.

Partie A du programme: Evaluation

182. Votre pays a-t-il évalué et analysé des informations sur l'état de la diversité biologique des terres arides et sub-humides et sur les pressions qui s'y exercent, diffusé les connaissances existantes et les meilleures pratiques en vigueur, et comblé les lacunes en matière de connaissances, afin de définir les activités qu'il convient d'entreprendre? (Décision V/23, Part A: Evaluation, Objectif opérationnel, activité 1 à 6)

a) Non	
b) Non, mais des évaluations sont en cours	
c) Oui, certaines évaluations effectuées (veuillez préciser ci-dessous)	x
d) Oui, des évaluations exhaustives entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les informations pertinentes sur l'état et l'évolution et la diffusion des connaissances existantes et des meilleures pratiques en vigueur.

De manière générale, des évaluations ont été faites mais non de manière systématique et cohérente par rapport au programme de travail. Les résultats de ces évaluations ont été diffusés, mais il reste encore plusieurs lacunes en matière de connaissance des zones arides et sub-humides pour la définition des activités à entreprendre.

Activité 1: Evaluation de l'état et de l'évolution de la diversité des terres arides et sub-humides y compris des variétés naturelles ainsi que l'efficacité des mesures de conservation:

Une évaluation partielle a été faite. Pour la biodiversité du sud-ouest et du Grand Sud de Madagascar, des évaluations biologiques (évaluation rapide de la faune et de la flore, analyse de l'hétérogénéité, aires de répartition des espèces menacées connues et modélisation des habitats à partir des données pédologiques, climatiques et topographiques) et socio-économiques (analyses rapides participatives, évaluations des tendances socio-économiques et de leurs impacts actuels et potentiels à l'échelle écorégionale) ont mené à une priorisation des zones importantes pour la conservation de la biodiversité (WWF, 2000). Parmi ces zones, certaines ont pu faire l'objet d'évaluations plus spécifiques de l'état de la biodiversité, des pressions et des mesures locales de gestion des ressources naturelles et des liens avec la population locale. C'est le cas de la forêt de Mikea, le second plus large bloc de forêt dense sèche et de transition existant (Razanaka, 2004), ainsi que des aires protégées existantes: les parcs nationaux de Tsimanampetsotsa Kirindy-Mitea, Ankarafantsika, Andohahela, Cap Ste Marie gérées par l'Association Nationale des Aires Protégées (ANGAP). C'est également le cas des forêts sèches de la zone de Bemaraha où travaillent des partenaires comme le Fonds Français pour l'Environnement Mondial et le CIRAD, le Plateau Mahafaly (WWF) et les forêts du Menabe (Conservation International, Fanamby, Durrell). Les résultats de ces évaluations et travaux au niveau de sites ont été principalement diffusés au niveau local et communal/régional. Quelques diffusions et publications ont été faites au niveau national et international.

Une évaluation des zones d'importance pour la conservation des plantes à Madagascar, y compris des zones arides et sub-humides a été effectuée en 2004 par le Missouri Botanical Garden et le Kew Royal Botanical Garden. Les résultats de cette analyse au niveau national ont été diffusés et alimentent les travaux de priorisation des futures aires protégées.

Une analyse des zones les plus touchées par la déforestation de 1990 à 2000 dans tout Madagascar a également été produite par Conservation International en 2001. Cette carte a montré que le centre ouest du pays a été parmi les plus touchés par la déforestation au cours de la période, principalement dû à un boom de la culture de maïs dans les années 80 et début 90.

Enfin, une réactualisation de la carte de végétation de Madagascar est en cours et devrait considérablement aider à évaluer l'état et l'évolution de la couverture forestière par type d'écosystème dans les zones arides et sub-humides pour la période 1993 - 2003.

En général, ces diverses évaluations ont surtout été faites pour la partie sud ouest de Madagascar et ont permis de constater une stabilité de la biodiversité dans les zones d'intervention (aires protégées nationales, zones de gestion communautaire, etc.) mais une déperdition de la biodiversité des zones arides et sub-humides en général.

Activité 2: Identification des zones présentant une importance particulière et/ou menacées:

Les diverses évaluations mentionnées ci-dessus ont permis d'identifier les zones importantes pour la diversité biologiques (aires de répartition des espèces endémiques et/ou menacées; zones comportant des éléments spéciaux de la biodiversité tels les lacs et avens) et les zones spécifiquement menacées, notamment par la culture itinérante de maïs et la production de charbon de bois, de feux de brousse et de pâturage. Ces zones ont été identifiées, généralement délimitées et cartographiées.

Activité 3: Etablissement d'indicateurs de la diversité biologique pour les divers types d'écosystèmes afin d'en déterminer l'état et l'évolution

Une quantité importante de données sur la couverture forestière, la pluviométrie, les feux, l'exploitation des ressources naturelles a déjà été collectée, testée et utilisée pour la publication des Tableaux de Bord Environnementaux pour les provinces de Toliara et de Mahajanga en 2003, les deux principales provinces de zones arides et sub-humides de Madagascar. Au niveau des sites

d'intervention tels que les aires protégées et autres zones de conservation/gestion durable des ressources naturelles, des indicateurs spécifiques de la biodiversité de ces zones et des principales pressions ont été mis en place et sont actuellement testés.

Activité 4: Développement des connaissances sur les processus écologiques, physiques et sociaux qui affectent la diversité biologique.

En ce qui concerne la structure et le fonctionnement des écosystèmes, plusieurs évaluations ont été faites. Au niveau écorégional, des analyses des priorités pour le maintien des principales fonctions écologiques ont été faites. Au niveau de sites spécifiques, des évaluations sur les habitats existants, leur structure et fonctionnement ont été faites par l'ANGAP à Mikea, Ankarafantsika et autour du Lac Tsimanamepetsotsa.

Cependant il reste encore des lacunes importantes à combler en matière de connaissance des processus naturels tels que le changement climatique et la sécheresse qui affectent les zones arides et sub-humides et leurs populations. Des travaux ont cependant été récemment entamés dans le cadre du projet « Plan d'Action National d'Adaptation sur les changements climatiques »

En ce qui concerne les processus physiques et sociaux qui affectent la diversité biologique, des études plus ciblées ont été faites dans les zones d'intervention : analyse de la dégradation des terres dans la zone de Mikea par le Centre National de Recherches sur l'Environnement et l'Institut de Recherche pour le Développement depuis 1996; analyse des modes de gestion des ressources naturelles au niveau local et notamment des impacts des pratiques agro-pastorales basées sur la culture itinérante, la transhumance, et la migration saisonnière, sur la diversité biologique dans les zones d'Ankarafantsika, Mikea, Plateau Mahafaly et Androy. Néanmoins, des évaluations nationales plus systématiques n'ont pas encore été faites. De même, si des analyses de l'impact du climat aride sur la pauvreté ont été faites, il n'y a pas d'évaluation de l'impact de la pauvreté et des pratiques socio-économiques sur la diversité biologique des zones arides et sub-humides.

Activité 5: Avantages issus de la diversité biologique et liens avec la pauvreté

Les évaluations mentionnées ci-dessus (voir Activité 1) montrent que la conservation de la diversité biologique permet de préserver le patrimoine national et mondial à travers la sauvegarde des espèces endémiques locales et nationales de faune et de flore. Par exemple, un inventaire biologique de la forêt des Mikea a permis d'identifier plusieurs nouvelles espèces de reptiles et une nouvelle espèce de micro-mammifères (WWF, 2003). La diversité des plantes et notamment des plantes médicinales dont 75% à Madagascar viennent des zones arides et semi-arides du sud ouest représente également un patrimoine national et mondial important. Le sud-ouest de Madagascar comprend un site Ramsar, le lac Tsimanamepetsotse qui bénéficie d'un statut de protection national.

En termes de bénéfices tirés de la diversité écologique, une étude faite par la Banque Mondiale en 2003 sur les impacts économiques des aires protégées notamment à travers le développement de l'écotourisme, la protection hydrologique des bassins versants et la conservation de la biodiversité, montre que 1 ha d'aire protégée à Madagascar rapporterait 15,5 \$ par an dans 15 ans. Cela montre clairement les avantages que l'on peut tirer de la diversité biologique et leur contribution dans l'augmentation des revenus nationaux et régionaux (Banque Mondiale, 2003). Plus particulièrement pour la zone de la forêt des Mikea, une évaluation de la potentialité écotouristique et des revenus potentiels que l'écotourisme pourrait générer pour les communautés locales et au niveau régional a été faite par l'Institut de Recherche pour le Développement. Les résultats de ces deux études sur l'écotourisme ont été largement diffusés au niveau national et régional. L'étude faite par la Banque Mondiale a été en grande partie à l'origine de l'engagement pris par Madagascar de tripler la superficie de ses aires protégées en cinq ans, en 2003 au Congrès Mondial des Parcs de Durban.

En terme des impacts socio-économiques de l'appauvrissement de la diversité biologique et des liens existants avec la réduction de la pauvreté, plusieurs analyses au niveau local et régional ont été entreprises, notamment sur les impacts de l'invasion des plantes exotiques (le cactus *Opuntia stricta* dans le sud de Madagascar) sur les populations locales par la réduction des surfaces cultivables et de l'accès aux produits forestiers et l'encouragement de la migration et de l'exode vers les zones non envahies. Des études ont également été faites sur les impacts socio-économiques de l'avancement des dunes dû à l'érosion éolienne, qui force des villages entiers à se déplacer, entraînant non seulement une perte économique (perte de terres arables et de zones de pâturage) mais aussi sociale et culturelle (perte des normes sociales et de l'identité à cause de l'exode forcé). Ces évaluations ont fait l'objet de rapports et de mémoires, et ont été diffusés au niveau régional et provincial.

Le Système d'Alerte Précoce (SAP) du Grand Sud permet de faire un lien direct entre l'évolution de la

pluviométrie et les conditions socio-économiques de la population, notamment en prévention des sécheresses. Ce système permet de prendre les mesures d'atténuation en cas de sécheresse (collecte de produits vivriers en vue de distribution, mise en place de cellules de crise, etc.) et cyclones afin de réduire la vulnérabilité de la population. Cependant, ces mesures restent principalement réactives et non pro-actives.

Activité 6: Identification et vulgarisation des meilleures pratiques de gestion, notamment des pratiques et connaissances des communautés autochtones.

Des échanges initiaux ont été faits sur les connaissances traditionnelles avec les associations de tradi-praticiens dans le cadre du Programme Environnemental II. Le WWF a aussi appuyé l'évaluation des connaissances traditionnelles en matière de suivi écologique afin d'explorer la possibilité d'adopter ces connaissances et méthodes dans la mise en oeuvre de suivi de la biodiversité dans certains sites clé. Ces actions sont encore au niveau d'essais initiaux, et il n'existe pas encore de lignes directrices sur l'identification et la vulgarisation des pratiques et connaissances locales.

La mise en place d'un cadre législatif sur la propriété intellectuelle et les savoirs traditionnels liés à la diversité biologique a été initiée mais a rencontré quelques retards auprès de l'Office Malgache pour la Propriété Intellectuelle, ce qui ne permet pas encore aux communautés locales de faire valoir leurs connaissances et pratiques. Il existe néanmoins des projets ponctuels de bioprospection qui prennent en compte les pratiques et les savoirs traditionnels menés avec les centres nationaux de recherche.

Partie B du programme: Mesures ciblées

183. Votre pays a-t-il pris des mesures pour promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des terres arides et sub-humides, l'utilisation durable de ses éléments constitutifs et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ses ressources génétiques; combattre l'appauvrissement de la diversité biologique dans les terres arides et sub-humides et ses conséquences socio-économiques? (partie B de l'annexe I de la décision V/23, activités 7 to 9)

a)	Non	
b)	Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	
c)	Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	x

Autres observations sur les mesures prises pour promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des terres arides et sub-humides, l'utilisation durable de ses éléments constitutifs et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ses ressources génétiques; combattre l'appauvrissement de la diversité biologique dans les terres arides et sub-humides et ses conséquences socio-économiques.

De manière générale, de nombreuses mesures ont été prises par Madagascar pour l'application de la partie B du programme de travail sur les zones arides et sub-humides.

Activité 7: Mesures particulières de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique

a) Aires protégées et autres mesures de conservation et d'adoption de moyens de subsistance durable

Depuis 2000, l'Association Nationale pour la Gestion des Aires Protégées possède un plan de gestion du réseau national d'aires protégées pour la gestion desquelles elle a été mandatée par le gouvernement. Ce réseau est actuellement constitué de 47 aires protégées. Le Plan de Gestion du Réseau des Aires Protégées identifie les lacunes dans le réseau et les nouveaux types d'aires protégées à créer (principalement sur la base de critère de représentation de la biodiversité), les vocations de gestion de chaque aire protégée et les normes de gestion pour chaque aire protégée. La mise en oeuvre effective du Plan comprend le lancement des procédures de création dans les zones cibles (environ 500.000 ha en 2005), la réactualisation des manuels de procédures pour la création des aires protégées et le renforcement des plans de gestion au niveau de chaque site. Pour les zones arides et sub-humides, les sites concernés sont les parcs nationaux d'Ankarafantsika (60.520 ha), de Tsimanampetsotsa (43.200 ha), d'Andohahela (76.020 ha), de Bemaraha (85.370 ha) ; de Kirindy-Mite (72.200 ha) et d'Ankarana (18.225), ainsi que les réserves spéciales et intégrales de Cap Ste

Marie (1.750 ha), de Beza-Mahafaly (600 ha).

En 2003, le Code des Aires Protégées de Madagascar a été promulgué, et assoit ainsi le cadre juridique des aires protégées à Madagascar, de leur création, leur gestion, leur surveillance, des rôles et responsabilités des parties prenantes dans la gestion des aires protégées.

Ces actions sont renforcées par l'engagement officiel pris par Madagascar de tripler la superficie des aires protégées du pays d'ici cinq ans. La mise en oeuvre de cet engagement prendre la forme d'un système national d'aires protégées ouvrant la porte à toute la gamme des catégories de gestion de l'IUCN en les adoptant au contexte spécifique de Madagascar et à plusieurs types de gouvernance des aires protégées (notamment en impliquant les niveaux décentralisés, les communautés et associations locales et le secteur privé). Les zones prioritaires pour les futures aires protégées concernant les zones arides et sub-humides sont: la forêt du Menabe (150.000 ha), la forêt de Mikea (300.000 ha), l'extension du Parc National de Tsimanampetsotsa pour recouvrir une grande partie du Plateau Mahafaly (environ 150.000 ha additionnels), plusieurs petits et moyens blocs de forêt sèche et d'épineux du Grand Sud.

En vue d'une meilleure gestion des ressources forestières du pays, un processus national de zonage forestier a été lancé et identifie les forêts selon les trois principales vocations de production, vocation écologique, vocation de régulation. Ce processus de zonage est en cours d'application au niveau des circonscriptions forestières et aide à assurer la cohérence et la gestion efficace des ressources forestières dans le cadre de l'aménagement du territoire. Les travaux de zonage pour les régions arides et sub-humides sont prévus commencer en 2006.

En termes de promotion de moyens de subsistance durables, des campagnes de promotion de la méthode de semis direct sur couverture végétale permanente ont été lancées depuis 2002, tant pour la culture vivrière (maïs) que fourragère étant donné la place prédominante de l'élevage bovin dans la vie des populations des zones arides et sub-humides. Des évaluations et mesures pour l'amélioration de la gestion durable des terres sont également envisagées à travers un projet soumis au Fonds pour l'Environnement Mondial dans le cadre du programme opérationnel 15 sur la Gestion Durable des Terres.

b) Régénération et reconstitution de la diversité biologique des terres sèches et sub-humides

Jusqu'à ce jour, aucune mesure n'a encore été prise pour la régénération et la reconstitution de la diversité biologique des zones arides et sub-humides. Le Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts de Madagascar s'est récemment penché sur l'utilité de la restauration écologique et forestière mais aucune action visant spécifiquement les écosystèmes arides et sub-humides n'a encore été envisagée.

c) Contrôle des espèces exotiques envahissantes

Les principales espèces exotiques envahissantes qui touchent les zones arides et sub-humides à Madagascar sont l'espèce de cactus *Opuntia stricta* et le criquet migrateur.

Pour le cactus *Opuntia stricta*, une évaluation initiale de l'étendue du problème et de ses conséquences sur la biodiversité et sur les populations humaines a été faite et un processus d'échanges d'information au niveau national entre les entités concernées (FOFIFA, WWF, ANGAP, CNRE et services décentralisés) a été initié. Au niveau international, un processus d'échanges d'expériences et de formation a été développé l'Agricultural Research Council – Plant Protection Research Institute de Pretoria en Afrique du Sud. Ces formations étaient focalisées sur la valorisation économique du cactus et les moyens potentiels de lutte biologique. Sur le terrain, des actions de lutte par le feu sont appliquées avec les communautés. En 2005, un mémorandum d'accord est établi entre l'Union Européenne et la FAO dans le cadre du programme « Appui aux communes et organisations rurales pour le développement du Sud » pour financer un programme de lutte contre l'envahissement par le cactus *Opuntia stricta*. Ce programme se focalisera sur les actions de lutte mécanique et biologique. Malgré ces nombreuses activités, la lutte contre l'*Opuntia stricta* reste ponctuelle et ne fait pas encore l'objet de mécanisme de gestion formel.

Pour le criquet migrateur, un Comité National de Lutte Anti-Acridienne existe à Madagascar depuis les années 90. Ce comité a pour tâches principales le suivi des invasions acridiennes en vue de prendre les mesures de prévention annuelles et la lutte proprement dite par diffusion de pesticides anti-acridiens. Malgré ce dispositif national en place, les criquets migrants causent encore des dégâts importants dans plusieurs régions du pays tous les ans.

d) Gestion durable des systèmes de production des terres sèches et sub-humides

Plusieurs initiatives de gestion durable des systèmes de production sont actuellement mise en oeuvre pour les zones arides et sub-humides de Madagascar. Les principales initiatives sont la promotion de méthodes agro-écologiques basées sur le semis direct sous couverture végétale permanente, plus adaptées au climat et au sol des zones arides, pour la production tant vivrière que fourragère; la promotion d'une meilleure gestion des zones de parcours pour le bétail et la promotion de méthodes de gestion du feu. Des actions d'irrigation et d'amélioration de l'accès à l'eau sont aussi initiées, ainsi que la promotion de mesures conservatoires de l'eau et du sol dans les bassins versants tels que celui du Projet Haut Bassin de Mandrare. Plusieurs initiatives de reboisement ont aussi été lancées au niveau familial, villageois et communal pour tenter de pallier la production de charbon de bois qui est destructive des ressources biologiques. Les actions de promotion de meilleures méthodes de carbonisation et d'efficacité en matière d'énergie domestique ont aussi été mises en oeuvre dans pratiquement tout le sud et l'ouest de Madagascar depuis la fin des années 90 et la promotion de sources d'énergie renouvelables tels que le solaire pour les ménages a été initiée depuis 2002. Enfin, ces mesures de reboisement visent également à stabiliser les dunes de sables.

e) Gestion appropriée et utilisation durable des ressources hydrauliques

La disponibilité des ressources hydrauliques reste l'un des principaux facteurs déterminants les modes de production des zones arides et sub-humides à Madagascar. Ainsi, plusieurs études et évaluations ont montré que la disponibilité des ressources en eau avait une influence directe sur les méthodes de production, les habitudes de migration, voire les phénomènes d'exode, sur le choix des zones de destination des migrants, et donc par conséquent sur les comportements néfastes ou favorables à la biodiversité selon les cas.

Plusieurs mesures de bonne gestion des ressources hydrauliques existent au niveau national et régional. Au niveau national, le Code de l'eau et le Plan Directeur des Ressources en Eau ont été établis en 2001 ainsi que l'Autorité Nationale de l'Eau et de l'Assainissement. Les axes stratégiques du plan directeur qui concernent particulièrement les zones arides et sub-humides sont: l'élaboration des plans directeurs d'aménagement des ressources en eau, l'élaboration des priorités d'accès à la ressource en eau; la valorisation de l'usage des cours d'eau à des fins de production et l'exécution des plans d'urgence pour la prévention et la lutte contre les inondations et la sécheresse. Les liens entre la diversité biologique et la gestion des ressources hydrauliques ne sont pas considérés dans ce plan directeur.

Au niveau régional et local, des études sur les ressources en eau des lacs d'Ihotry et de Ranozaza dans le centre ouest ont été faites et des mesures pour leur gestion durable, notamment à travers le transfert de la gestion aux communautés de base, ont été prises. Le lac de Tsimanempetsotsa (site Ramsar) a fait l'objet d'un plan de gestion depuis 2000, ce plan de gestion est en cours de réactualisation et de renforcement actuellement.

Dans le bassin d'Ambovombe (zone entre Ambovombe et Tsihombe et leur zone côtière), le Gouvernement malgache avec l'appui de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) a entamé une étude sur l'approvisionnement en eau potable, autonome et durable dans la région du Sud de Madagascar dont les objectifs sont i) d'évaluer le potentiel en eaux souterraines applicables pour l'eau potable et autres utilisations, ii) de formuler un programme de développement et de gestion des ressources en eaux souterraines et iii) de transférer les technologies à la partie malgache. Cette étude comporte l'étude de base des eaux souterraines suivie de l'analyse et évaluation des alternatives pour les installations d'approvisionnement en eau et formulation d'un plan d'utilisation de l'eau.

D'une manière générale, les actions menées en matière de gestion des ressources en eaux sont souvent axées dans l'approvisionnement en eau potable, et il n'existe pas encore de plan de gestion des ressources en eau pour l'agriculture et l'élevage

f) Conservation *in-situ* et *ex-situ*

La conservation *in-situ* se fait à travers les aires protégées actuellement gérées par l'ANGAP, auxquelles viendront s'ajouter les nouvelles aires protégées à créer dans le cadre de la mise en oeuvre de la déclaration faite par Madagascar à Durban en 2003 de tripler la superficie de ses aires protégées. En plus des aires protégées, la mise en oeuvre des transferts de gestion des ressources naturelles aux communautés locales constitue l'autre outil principal de conservation *in-situ*. Ces outils bénéficient de cadre juridique (Code des Aires Protégées, loi sur la Gestion Locale Sécurisée et leurs décrets d'application respectifs) appropriés et éprouvés, de lignes directrices (manuels de

procédures, guides, modèle type de plans de gestion et d'aménagement, cahiers de charges) clairs, connus et appliqués.

Pour les zones arides et sub-humides la superficie totale sous aires protégées actuelle est de 357.615 ha. Environ 450.000 ha additionnels sont prévus à travers la classification en aire protégée de la forêt de Mikea et l'extension du Parc National de Tsimanamepetsotsa. Toutes les aires protégées des zones arides et sub-humides possèdent actuellement une unité de gestion et un plan de gestion. La superficie sous contrat de transfert de gestion aux communautés locales est estimée 5.125 ha environ en 2004. Ces contrats comportent un cahier de charges réglementant la gestion des ressources naturelles, des normes de gestion basées sur les normes traditionnelles (*dina*), et certains sont accompagnés de plan d'aménagement de la zone transférée.

En matière de conservation ex-situ, les principales activités concernent la conservation des plantes sauvages apparentées faite par la FOFIFA et le Silo National de Graines Forestières (SNGF) ainsi que l'élaboration de la stratégie de gestion des ressources phytogénétiques. Pour la faune, le Parc Botanique et Zoologique de Tsimbazaza est la seule entité étatique impliquée dans la conservation ex-situ (reptiles, lémuriers, petits mammifères). Des initiatives privées renforcent la conservation ex-situ (Cas de Parc de Berenty).

g) Evaluation économique de la diversité biologique, utilisation d'instruments économiques et adoption de techniques adaptées pour augmenter la productivité des écosystèmes des terres arides et sub-humides.

L'évaluation économique de la diversité biologique est encore une approche nouvelle pour Madagascar. Bien qu'il n'y ait pas eu jusqu'à maintenant d'évaluation économique systématique de la diversité biologique des zones arides et sub-humides, plusieurs initiatives en ce sens ont été lancées dans le cadre de recherche académique. Ainsi, plusieurs études de filières ont été effectuées dans le but de valoriser la biodiversité des zones arides et sub-humides: les plantes endémiques telles que *Sideroxylon saxon*, *Capurodendron* (principalement utilisé pour la confection des pirogues par les Vezo du sud-ouest), *Cedrelopsis grevei* (plante médicinale) Pour l'instant, ces filières restent au niveau de l'exploitation artisanale. Cependant, la valorisation économique de la biodiversité est l'une des grandes orientations stratégiques de la Stratégie Nationale de Gestion Durable de la Biodiversité de Madagascar.

En ce qui concerne le développement d'instruments économiques pouvant favoriser la gestion durable de la biodiversité, des études sur la fiscalité des produits forestiers sont actuellement en cours. Au niveau communal et régional, le développement des redevances et ristournes dérivées des produits de la biodiversité (tourisme, produits forestiers ligneux et non ligneux) a aussi été initié afin de rendre effectives la décentralisation et la pérennisation des structures décentralisées.

h) Biomasse animale et végétale et utilisation des terres

A part l'utilisation de la biomasse de la canne à sucre pour la production sucrière locale (SIRAMA) à Morondava, les actions dans ce domaine sont encore au stade d'essais et de projets. Il faut noter que la culture des populations locales des zones arides et sub-humides rend souvent difficile l'adoption de nouvelles pratiques. Les autres expérimentations d'utilisation de la biomasse sont principalement celle sur la production d'éthanol à partir du *Jatropha* (dont une espèce, le *Jatropha mahafaliensis*, est endémique des zones arides du Sud-Ouest de Madagascar mais n'est pas pour l'instant considérée rentable pour la production d'éthanol) par le projet BAMEX; celle sur l'utilisation de la biomasse de zébus à des fins énergétiques par l'Association pour la Sauvegarde de l'Environnement de Toliara.

i) Formation, éducation, sensibilisation du public

En matière de formation sur la biodiversité des zones arides et sub-humides et sa gestion durable, plusieurs initiatives sont mises en oeuvre. Un programme de Diplôme d'Etudes Approfondies en Conservation de la Biodiversité est mis en oeuvre par l'Université de Toliara avec l'appui des partenaires techniques et financiers (WWF, Fonds Français pour l'Environnement Mondial). Cette formation en est actuellement à sa troisième promotion et a produit un total de 13 diplômés. Une évaluation récente montre que les sortants de ce programme ont, pour la majorité, intégré les ONG et associations travaillant dans le Sud-Ouest et l'Ouest du pays. Depuis 2004, une formation de Techniciens en Gestion Durable de l'Environnement et Développement (niveau Bacc+2) est offerte par le Centre Ecologique de Libanona à Fort-Dauphin. L'objectif de cette formation est de former des techniciens pouvant travailler immédiatement sur le terrain. La formation est centrée sur les écosystèmes du sud de Madagascar et leur gestion durable. L'Institut des Sciences et Techniques de l'Environnement de l'Université de Fianarantsoa offre également un programme d'études supérieures spécialisées en environnement. En plus de ces trois formations, plusieurs formations à court terme

sur des thèmes spécifiques tels que les pratiques agro-écologiques, la législation forestière, l'utilisation des terres, la mise en place de systèmes d'information, etc. ont été organisées. La gestion efficace des aires protégées a fait l'objet de formations spécifiques pour les agents de l'ANGAP et leurs partenaires directs.

En ce qui concerne l'éducation, la Politique d'Education Relative à l'Environnement du Gouvernement malagasy est appliquée à travers une collaboration étroite entre le Ministère de l'Enseignement et de la Recherche Scientifique, le Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts et le Ministère de la Population. Les actions d'éducation environnementale touchent le réseau formel mais aussi informel. Dans le réseau formel, les circonscriptions scolaires du sud-ouest et de l'ouest du pays ont reçu les matériels didactiques Ny Voaary et des formations ont été organisées pour les enseignants du primaire sur l'utilisation de ces matériels et l'application de l'éducation environnementale dans le programme scolaire. Un problème réside toujours dans la distribution effective du matériel aux écoles, étant donné l'état des infrastructures et les moyens souvent très limités des circonscriptions scolaires. Depuis 2004, des formations de formateurs régionaux en éducation environnementale ont été initiés afin de renforcer les Centres Culturels et d'Education Environnementales de Toliara, Mahajanga et Fianarantsoa. Toujours pour l'éducation, le projet ARPEGE relatif à l'éducation environnementale de la Commission de l'Océan Indien, piloté par le Ministère de l'Enseignement et de la Recherche Scientifique, le Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts et l'Office National pour l'Environnement offre aussi des programmes d'éducation environnementale au niveau provincial et régional.

En termes de sensibilisation du public sur la diversité biologique des zones arides et sub-humides, des campagnes thématiques ont été menées telles que, la célébration de la Journée Mondiale de l'Environnement, la célébration de la Journée Mondiale sur la diversité biologique et de la célébration de la Journée Mondiale de la Lutte Contre la Désertification, les campagnes spéciales sur la protection des tortues terrestres et le contrôle de leur commerce, les campagnes de sensibilisation et de reboisement pour la stabilisation des dunes. La mise en place des radios rurales a également beaucoup contribué à mieux faire connaître l'Environnement spécifique des zones arides et sub-humides. La province de Toliara détient actuellement le taux de couverture le plus élevé en matière de radio rurale. Les radios sont souvent solaires ou à manivelle et des formations ont été dispensées au niveau des villages pour la préparation d'émissions locales et l'organisation de groupes d'écoutes. Les thèmes privilégiés par les villageois sont les méthodes agricoles, l'entretien des animaux d'élevage, le processus de transfert de gestion des ressources naturelles aux communautés, etc. Les ONG de conservation et développement oeuvrant dans le sud du pays participent aussi activement à l'élaboration d'émissions et ont considérablement recours aux radios rurales pour faire passer leurs messages. Malgré ces nombreuses campagnes thématiques et activités de sensibilisation, il n'existe pas encore de stratégie de communication claire sur la diversité biologique des zones arides et sub-humides de Madagascar.

j) Accès à l'information sur l'utilisation durable de la diversité biologique des zones arides et sub-humides

L'accès à l'information sur l'état de la biodiversité, les actions en cours, les données existantes sur les zones arides et sub-humides sont réunies dans les Tableaux de Bord Environnementaux au niveau provincial et les systèmes d'informations régionaux et nationaux. Au niveau national, l'Association des Réseaux de Systèmes d'Informations Environnementales, opérationnelle depuis 2002 regroupe toutes les méta-données relatives aux thèmes de l'environnement.

Toutefois, l'accès aux informations reste au niveau national et provincial et n'est pas encore décliné au niveau communal et local. Le CHM prévoit avec l'appui du GEF/PNUE, l'établissement d'un réseau d'information couvrant l'ensemble du territoire.

Concernant plus spécifiquement les zones arides, l'accès à l'information portant sur la prévention à la sécheresse est essentiel. Ces informations sont mises à disposition par le Système d'Alerte Précoce (SAP) pour la région de l'Androy – région la plus touchée par les sécheresses périodiques; et par le Système d'information Régional sur la Sécurité Alimentaire (SIRSA) pour les autres régions de la province de Toliara et pour celle de Fianarantsoa. Les informations sur l'utilisation durable des terres sont bien intégrées dans les plans communaux et régionaux de développement, et établissent une synergie entre les objectifs du PAN CLCD et de la Stratégie Nationale pour la Gestion Durable de la Biodiversité.

k) Promotion des programmes de recherche-développement

Des programmes de recherche-action et des projets pilotes visant à impliquer les populations dans la

gestion de la biodiversité sont actuellement mis en oeuvre dans le cadre du Programme Environnemental III par le SAGE/PNUD et l'ANGAP. Plusieurs programmes de recherche-action ont aussi pour objectif de tester des méthodes améliorées de production tels que les essais de culture améliorée du maïs et de l'arachide par la FOFIFA et de culture de l'igname par la Faculté des Sciences de l'Université d'Antananarivo à travers le financement de la Banque Mondiale. La FOFIFA met aussi en oeuvre des actions pilotes de lutte contre les plantes envahissantes dans le sud de Madagascar.

Les Centres Nationaux de Recherche, les Départements des Universités ont tous établis des priorités en matière de recherche-développement, dont certains thèmes ci-dessus concernent directement les zones arides et sub-humides. Ils sont impliqués faiblement dans les activités de gestion de la Diversité Biologique, mais leurs interventions contribuent énormément à la gestion adaptative.

l) Zones humides et espèces migratrices et menacées

Le lac Tsimanampetsotsa, au sud de Toliara est l'un des premiers sites Ramsar désignés par Madagascar. Il abrite également une population importante de flamands roses, l'une des rares espèces continentales migratrices de Madagascar. Le lac Tsimanampetsotsa fait partie du Parc National de Tsimanampetsotsa, géré par l'ANGAP. Le parc possède une unité de gestion opérationnelle et un plan de gestion actuellement en cours de réactualisation. Le Comité National Ramsar s'est engagé à développer ou réactualiser les plans de gestion de tous les sites Ramsar du pays dans le cadre du Programme Environnemental 3. Le lac Tsimanampetsotsa se trouve sur le Plateau Calcaire Mahafaly, qui possède un réseau important de cours d'eau souterrains, lesquels ont été identifiés comme une ressource essentielle pour la conservation et la gestion durable.

Les autres bassins et zones humides importants dans les zones arides et sub-humides sont les lacs (lac Ihotry et Ranozaza dont la gestion est transférée aux communautés locales), et les bassins tels que ceux de la Mandrare (gestion durable appuyée par le Projet du Haut Bassin de la Mandrare) et de l'Onilahy (en cours de mise en gestion par un Organisme Public de Coopération Inter-Communal).

En ce qui concerne les espèces rares et menacées, la tortue terrestre *Geochelone radiata* a été listée en annexe I de la CITES lors de la dernière conférence des parties. Les reptiles, d'une manière générale, les caméléons, les tortues en particulier ont fait l'objet de commerce illégal accru au niveau national et international au cours des cinq dernières années. Des campagnes de sensibilisation et des opérations de contrôle régulières ont permis de saisir près de 2100 tortues au cours des deux dernières années. L'infrastructure de quarantaine des tortues après saisie a aussi pu être améliorée par l'établissement de fermes de tortues à Toliara et à Ifotaka. L'aigle serpentinaire, autre espèce menacée des zones arides et sub-humides se trouve sur l'annexe I de la CITES.

m) Coopération avec les autres conventions

Les conventions sur le commerce illégal des espèces menacées (CITES), les zones humides d'importance mondiale (Ramsar), la lutte contre la désertification (CCD), la diversité biologique (CBD) et dans une certaine mesure, la convention sur le changement climatique ont un programme d'actions conjointes dans le cadre des Programmes Nationaux, dont principalement le Programme Environnemental 3, assurant ainsi leur intégration et la synergie. Pour les espèces spécifiques de plantes et d'animaux, des actions conjointes sont établies avec les conventions relatives aux espèces migratrices et à la protection des végétaux. D'autres conventions pertinentes pour lesquelles il serait utile d'identifier les actions communes sont la Convention de Rotterdam sur les pesticides dangereux (PIC) pour le suivi des pesticides dangereux utilisés dans le cadre de la lutte anti-acridienne et la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POPs).

Pour les cas de la Convention sur la diversité biologique, la Convention sur la lutte contre la désertification et la Convention-Cadre sur les changements climatiques, le projet relatif à l'autoévaluation nationale des capacités pour mieux gérer l'environnement avec l'appui du GEF/PNUD est en cours d'exécution actuellement. Ce projet a pour objectif de permettre au pays d'évaluer et de consolider les initiatives actuelles de renforcement des capacités en vue d'une meilleure gestion de l'environnement tout en évitant le gaspillage de ressources. De ce fait, ce projet permettra d'appréhender dans le futur une meilleure synergie et complémentarité pour les mises en oeuvre des programmes d'action issues de la CCD, de la CDB et de la CCCC.

Activité 8: Encouragement de la gestion responsable des ressources naturelles

Plusieurs mesures ont été prises par Madagascar depuis 1996 pour encourager la gestion responsable des ressources naturelles par les communautés de base. La principale mesure est la mise en place du transfert de gestion des ressources naturelles aux communautés de base, régi par la loi portant sur la Gestion Locale Sécurisée et ses décrets d'application, notamment concernant la gestion

contractualisée des ressources forestières, mais aussi des ressources en eau (lacs) et des zones de parcours pour le bétail. Le processus de transfert de la gestion des ressources naturelles comprend la structuration des communautés de base et le renforcement de leurs capacités techniques pour la gestion des ressources et organisationnelles pour l'application des normes sociales de gestion. Une évaluation nationale des transferts de gestion en cours a montré que les impacts de cette mesure sont positifs pour les ressources naturelles. Les problèmes et contraintes relevés concernent davantage la capacité de bonne gouvernance des communautés de base.

La mise en place des Organismes Publics de Coopération Inter-communale constitue une autre mesure facilitant la gestion inter-communale des ressources naturelles.

Renforcer l'implication des communautés locales dans la gestion des ressources naturelles est au cœur des réflexions et des mesures envisagées dans l'établissement d'un système national d'aires protégées pour Madagascar afin de réaliser l'engagement pris par le pays de tripler sa superficie d'aires protégées d'ici cinq ans. Il est prévu que les nouvelles aires protégées pourront faire l'objet de mécanismes de co-gestion (état-communautés, conseil multi-disciplinaire, etc.).

Ces mesures entrent dans le cadre général de la décentralisation à Madagascar et visent toutes à décentraliser la gestion des ressources naturelles et de responsabiliser les niveaux local, communal et régional dans une telle gestion. Pour qu'elles puissent être réellement efficaces et pérennes, il est crucial de résoudre les nombreux conflits fonciers sur le terrain où les lois coutumières et modernes ne sont pas toujours cohérentes. Plusieurs mesures sont actuellement mises en oeuvre pour tenter de résoudre ces litiges fonciers: plusieurs communes ont testé le système de guichet unique pour faciliter les procédures administratives relatives au règlement des litiges fonciers; une plateforme de résolution des litiges fonciers est en cours de test à Marovoay dans le Nord ouest dans le cadre d'un programme de réforme du secteur foncier financé par le Millenium Challenge Account des Etats-Unis. La loi sur le transfert de gestion des ressources naturelles aux communautés de base prévoit la sécurisation foncière relative pour les communautés bénéficiaires du contrat; cependant jusqu'à maintenant très peu de communautés ont pu bénéficier de cette mesure à cause de l'étendue des conflits et des moyens très limités du Service des Domaines à régler ces conflits. La loi sur le reboisement offre également un cadre incitatif lié à la sécurisation des réserves forestières de reboisement. Mais bien que ce cadre légal existe, son application reste très limitée pour les mêmes raisons citées ci-dessus.

Activité 9: Diversification des sources de revenus afin d'alléger les pressions négatives sur la diversité biologique

La diversification des sources de revenus pour atténuer les pressions sur la biodiversité fait partie des principales orientations de la Stratégie Nationale de Gestion Durable de la Biodiversité à travers la valorisation des filières de la biodiversité (plantes médicinales, tubercules locales, miel, cactus, sisal et joncs (« *vondro* » et « *mahampy* »), principalement pour le marché local à ce jour) et la promotion de l'écotourisme. Ces orientations sont largement reprises dans le Programme Environnemental 3 et le Plan d'Action pour le Développement Rural qui vise notamment l'amélioration des modes de production pour augmenter les revenus des ménages ruraux et réduire les impacts néfastes sur la biodiversité. Parmi les activités entreprises dans les zones arides, la promotion de système de gestion durable des terres, celles des méthodes agro-écologiques, de gestion des zones de parcours et de pâturage sont les principales. Le développement de marchés pour les produits locaux dérivés de l'utilisation durable gagne en importance à Madagascar. Le projet BAMEX de l'USAID est très actif dans la recherche de tels marchés, le renforcement de capacité des producteurs locaux et leur mise en contact avec ces marchés.

Madagascar a fait l'objet du premier Plan d'Action National de mise en oeuvre de la convention sur le commerce des espèces menacées. Ce plan d'action prévoit une analyse des coûts et bénéfices du commerce durable des espèces menacées de Madagascar et selon les résultats, pourrait recommander la mise en place de mesures et d'instruments pour rendre un tel commerce effectif. Des activités expérimentales de gestion durable des reptiles sont déjà en cours.

Le partage de 50% des droits d'entrée aux aires protégées de l'ANGAP avec les communautés locales des zones périphériques constitue une source de revenus additionnels. Les fonds sont utilisés pour mettre en oeuvre des projets communautaires choisis et suivis par le comité de gestion local.

Le droit d'accès aux ressources génétiques devrait constituer une opportunité importante pour la diversification des revenus en vue de la gestion durable de la biodiversité mais pour l'instant le cadre juridique s'y référant n'a pas encore été approuvé.

184. Votre pays a-t-il pris des mesures pour renforcer les capacités nationales, y compris les capacités locales dans le but d'améliorer l'application du programme de travail?		
a)	Non	
b)	Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	x
c)	Oui, mesures exhaustives prises (veuillez préciser ci-dessous)	
d)	Oui, tous les besoins de capacité satisfaits (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures prises pour renforcer les capacités nationales, y compris les capacités locales dans le but d'améliorer l'application du programme de travail.		
<p>Plusieurs mesures de renforcement des capacités techniques (promotion de méthodes de production durable, mise en œuvre de plans de gestion de la biodiversité, suivi écologique, etc.) et organisationnelles (bonne gouvernance, structuration des communautés de base, transfert de la gestion des ressources naturelles aux communautés locales, élaboration des plans de développement communaux et régionaux) ont été mises en œuvre (voir section 191), cependant ces mesures ne sont pas encore exhaustives, ni par les thèmes couverts ni par les cibles et les zones géographiques qu'elles touchent.</p> <p>Le programme Environnemental prévoit dans ses activités des mesures de renforcement de capacité qui constituent des préalables pour la gestion locale des ressources de la diversité biologique visant la pérennisation des interventions.</p> <p>Dans le cadre des mises en œuvre de la Convention sur la lutte contre la désertification, de la Convention sur la diversité biologique et la Convention-Cadre sur les changements climatiques, le projet relatif à l'auto-évaluation nationale des capacités pour mieux gérer l'environnement avec l'appui du GEF/PNUD est en cours d'exécution actuellement. Ce projet a pour objectif de permettre au pays d'évaluer et de consolider les initiatives actuelles de renforcement des capacités en vue d'une meilleure gestion de l'environnement tout en évitant le gaspillage de ressources. De ce fait, ce projet permettra d'appréhender dans le futur une application adéquate du programme de travail</p>		

Encadrement LXXI.

Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

a) résultats et impacts des actions entreprises

De manière générale, on constate des impacts positifs sur la biodiversité (stabilisation de la superficie du couvert végétal, des populations de certaines espèces, diminution des pressions) dans les zones d'intervention. Cependant, celles-ci ne recouvrent actuellement pas toutes les zones importantes pour la biodiversité des zones arides et sub-humides. Dans les zones où aucune intervention suivie n'a été entreprise, l'on observe le processus de perte de la biodiversité continue à un rythme alarmant. La mise en œuvre d'un système national d'aires protégées, le renforcement du transfert de gestion des ressources naturelles aux communautés locales, l'effectivité du zonage forestier sont autant d'opportunités pour renforcer et optimiser les impacts obtenus à ce jour.

b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention

Les initiatives actuellement menées ont contribué à la stabilisation voire la diminution de la perte en biodiversité. Mais il faut souligner que les écosystèmes des zones arides et subhumides sont toujours fragiles par rapport aux autres écosystèmes, il s'avère nécessaire de maintenir les efforts déjà déployés.

Toutefois beaucoup d'actions devraient être entreprises dans les autres zones où aucune intervention n'a été menée pour pouvoir contribuer pleinement aux buts du Plan Stratégiques de la Convention.

c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;

Les initiatives menées actuellement au niveau national telles que l'engagement de Madagascar à tripler d'ici cinq ans la superficie des aires protégées, les transferts de gestion des ressources naturelles, l'application des plans de gestion des aires protégées, renforcement du statut de conservation des espèces menacées par le commerce illicite comme les tortues terrestres dans la CITES, amélioration des connaissances sur les populations d'espèces, suivi écologique et autres, ont contribué à la réalisation de l'objectif 2010 en matière de diversité biologique des terres arides.

Toutefois, ces initiatives sont limitées seulement dans les zones d'intervention des projets antérieurs ou en cours. Et de ce fait, beaucoup d'actions restent encore à entreprendre.

d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux

Toutes les actions mentionnées dans les sections Partie A et B du programme de travail sur les terres arides de la Convention contribuent à la mise en œuvre du Plan d'Action National de Lutte contre la Désertification et du Programme Environnemental 3 de Madagascar. Les actions de développement durable, utilisation durable des terres, des ressources hydrauliques, de diversification des sources de revenus contribuent à la mise en œuvre du Plan d'Action pour le Développement Rural et à l'atteinte des objectifs du Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté.

e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire

Dans les zones d'intervention, la gestion rationnelle et la valorisation des ressources de la biodiversité ont contribué à la stabilisation de la perte en biodiversité donc à assurer un environnement durable d'une part, et à l'amélioration de la qualité de la vie des populations concernées par l'augmentation de leurs revenus d'autre part.

Mais d'une manière générale, les ressources naturelles subissent encore beaucoup de pressions dans les zones arides et subhumides du pays du fait de la faible productivité agricole, donc des faibles sources de subsistance. De ce fait, beaucoup d'initiatives restent à entreprendre pour la réalisation des Objectifs du Millénaire.

f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre -implication variable des parties prenantes,

- ressources humaines limitées
- capacités nationales insuffisantes
- ressources financières limitées
- transfert des technologies limitées
- manque de données sur les connaissances et savoir-faire traditionnels donc inexploités
- communication – sensibilisation insuffisante
- absence de plan de gestion des catastrophes naturelles

Diversité biologique des montagnes

Elément 1 du programme. Actions directes en faveur de la conservation, de l'utilisation durable et du partage des avantages

185. Votre pays a-t-il pris des mesures pour prévenir et atténuer les impacts négatifs des principales menaces qui pèsent sur la diversité biologique des montagnes?

a) Non	
b) Non, mais certaines mesures sont en cours d'examen	
c) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les mesures prises pour prévenir et atténuer les impacts négatifs des principales menaces qui pèsent sur la diversité biologique des montagnes.

Le pays a pris des mesures pour prévenir et atténuer les impacts négatifs des principales menaces qui pèsent sur la diversité biologique des montagnes, notamment les outils de défense et restauration des sols, les mécanismes de transfert de gestion de diversité biologique de montagne, les programmes de protection des bassins versants.

La pérennisation de certaines activités initiées par des projets comme la lutte anti-érosion pose des problèmes, sans l'implication des communautés riveraines.

186. Votre pays a-t-il pris des mesures pour protéger, rétablir et restaurer la diversité biologique des montagnes?

a) Non	
b) Non, mais certaines mesures sont en cours d'examen	
c) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les mesures prises pour protéger, rétablir et restaurer la diversité biologique des montagnes.

Plusieurs mesures ont été prises pour protéger, rétablir et restaurer la diversité biologique des montagnes, notamment :

- l'intégration de certaines zones riches en diversité biologique des montagnes dans le futur système national d'aires protégées.
- la restauration de la diversité biologique des montagnes
- l'adhésion à l'Association des Montagnes Malgache et Africaine (AMMA) et à l' Association des Peuples des Montagnes du Monde (APMM)

NB:les mesures prises pour la diversité biologique des Montagnes sont les mêmes que des mesures prises pour la diversité biologique des forêts. Ces associations ont des plans d'actions qui visent surtout à sensibiliser les communautés locales à protéger la diversité biologique des montagnes.

187. Votre pays a-t-il pris des mesures pour promouvoir l'utilisation durable des ressources biologiques des montagnes et maintenir la diversité génétique des écosystèmes de montagne?

a) Non	
b) Non, mais certaines mesures sont en cours d'examen	
c) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les mesures prises pour promouvoir l'utilisation durable des ressources biologiques des montagnes et maintenir la diversité génétique des écosystèmes de montagne.

Les mesures législatives pour les écosystèmes Forestiers des Montagnes pour promouvoir l'utilisation durable des ressources biologiques des montagnes et maintenir la diversité génétique des écosystèmes de montagne, portent sur :

- la suspension de toutes activités d'exploitations dans les zones sensibles dont font partie les montagnes
- la proposition de sites de conservation en montagnes
- les outils de transfert de gestion des ressources biologiques aux communautés locales

188. Votre pays a-t-il pris des mesures pour promouvoir le partage des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques des écosystèmes de montagne, notamment par la préservation et le maintien des connaissances traditionnelles?

a) Non	
b) Non, mais certaines mesures sont en cours d'examen	
c) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les mesures prises pour promouvoir le partage des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques des écosystèmes de montagne.

Le pays met en place actuellement un cadre global pour le droit d'accès aux ressources biologiques d'une manière générale, incluant les connaissances traditionnelles et leurs utilisations. Il existe également certaines mesures concernant la connaissance traditionnelle, la conservation des sites culturels initiées par l'Association des Populations de Montagnes du Monde dans la province de Fianarantsoa (Haute Matsiatra). Certaines contraintes ont été signalées par rapport à l'insuffisance au système de contrôle, l'insuffisance des connaissances de la valeur économique des ressources génétiques de montagne.

Elément 2 du programme. Moyens d'application pour la conservation, l'utilisation durable et le partage des avantages

189. Votre pays a-t-il développé des cadres juridiques, politiques et institutionnels pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des montagnes et pour la mise en œuvre de ce programme de travail?

a) Non	
b) Non, mais des cadres pertinents sont en cours de développement	
c) Oui, certains cadres sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, des cadres complets sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les cadres juridiques, politiques et institutionnels pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des montagnes et la mise en œuvre du programme de ce programme de travail.

Oui, le pays met un accent particulier au cadre juridique, aux politiques et cadres institutionnels pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des montagnes dans la Stratégie Nationale pour la Gestion Durable de la Diversité Biologique.

190. Votre pays a-t-il établi des accords de coopération régionale et/ou transfrontière sur les écosystèmes de montagne pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des montagnes?	
a) Non	
b) Non, mais certains cadres de coopération sont sous considération	
c) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les accords de coopération régionale et/ou transfrontière sur les écosystèmes de montagne pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des montagnes.	
Oui, le pays a établi des accords de coopération régionale sur les écosystèmes de montagne à travers les deux associations des populations de montagnes APMM, AMMA.	

Elément 3 du programme. Actions d'appui à la conservation, à l'utilisation durable et au partage des avantages	
191. Votre pays a-t-il entrepris des travaux d'identification, de surveillance et d'évaluation de la diversité biologique des montagnes?	
a) Non	
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, certaines mesures sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, des mesures exhaustives sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures d'identification, de surveillance et d'évaluation de la diversité biologique des montagnes.	
Différents travaux ont été entrepris dans les différents sites afin d'identifier et surveiller la richesse floristique et faunistique des montagnes. Ils se concentrent sur les inventaires, la détermination des menaces et la surveillance des sites.	
Ces activités sont toujours d'actualité et démontrent le partenariat de l'administration forestière, avec les ONG spécialisées dans la conservation, les centres des recherches nationales et internationales et les universités.	
39. Votre pays a-t-il pris des mesures pour accentuer la recherche, la coopération scientifique et technique et le renforcement des capacités pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique?	
a) Non	
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, des mesures exhaustives en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observation sur les mesures prises pour accentuer la recherche, la coopération scientifique et technique et le renforcement des capacités pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.	
Oui, il y a des cadres globaux qui permettent de mettre l'accent sur la recherche et la coopération scientifique et le renforcement par le biais des Accords de partenariat entre les institutions publiques et privées (CIRAD, Conservation International, WWF, Missouri Botanical Garden, IRD)	

192. Votre pays a-t-il pris des mesures pour élaborer, promouvoir, mettre à l'épreuve et transférer des technologies appropriées pour la conservation de la diversité biologique des montagnes?	
a) Non	
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mesures exhaustives en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures prises pour élaborer, promouvoir, mettre à l'épreuve et transférer des technologies appropriées pour la conservation de la diversité biologique des montagnes?	
<p>Les actions se font à travers le Programme de Gestion Conservatoire des Eaux et des Sols (Bassin Versant).</p> <p>Il est par ailleurs noter que les écosystèmes de Montagnes correspondent aux zones de fortes densités de forêts, une grande partie contient les reliques des forêts primaires du pays et font ainsi partie du réseau des Aires Protégées malgaches.</p>	

Encadrement LXXII.

Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

REMARQUE : les mêmes outils sont utilisés pour la mise en œuvre du programme de travail pour la diversité biologique des Montagnes et des Forêts car beaucoup des écosystèmes forestiers malgaches se trouvent au dessus de 750 m d'altitude qui est fixé comme la limite inférieure des écosystèmes renfermant la biodiversité de Montagne.

Des différents outils tels que la nouvelle politique forestière, la Stratégie Nationale pour la Gestion Durable de la Diversité Biologique, le programme sectoriel (Programme environnemental 3), des textes législatifs et réglementaires sont développés et produits pour la mise en œuvre de ce programme de travail sur la diversité biologique des Montagnes sur tout le territoire malgache.

Des actions ont été effectuées pour intégrer les communautés locales dans la gestion durable de la diversité biologique des Montagnes: le transfert de gestion des forêts et d'autres ressources naturelles renouvelables qui est en progression depuis 2000 (10 150 ha transférés en 2000 et 178 000 ha en 2001) et la création des associations (AMMA et APMM) qui ont pour objectif de conserver la diversité biologique et les activités socio-culturelles des Montagnes.

Les actions anthropiques sont les principaux facteurs de la dégradation voire la disparition de la diversité biologique des Montagnes. Après la prise des différentes mesures y afférentes, des résultats ont été enregistrés en matière de déforestation : la déforestation diminue d'une manière significative depuis l'an 2000 car la superficie défrichée est de l'ordre de 28 464 ha en 2000 et elle n' a que 9 442 ha en 2002.

Les sites riches en diversité biologique de Montagne sont intégrés dans les 1 699 589 ha d'Aires Protégées existantes. Dans les objectifs de l'Etat malgache d'atteindre 6 000 000 ha d'Aires Protégées, les écosystèmes montagnards sont fortement concernés.

Les contraintes sont généralement les mêmes que pour les écosystèmes forestiers, à savoir les problèmes fonciers, l'insuffisance des moyens financiers et des mesures accompagnatrices pour les communautés locales.

E. FONCTIONNEMENT DE LA CONVENTION

193. Votre pays a-t-il activement participé aux activités sous-régionales et régionales afin de préparer les réunions de la Convention et de renforcer l'application de celle-ci? (décision V/20)	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres observations sur les activités régionales et sous-régionales auxquelles participe votre pays	
Le pays a contribué aux travaux de réflexion au niveau régional et/ou sous-régional de la Convention, principalement, en ce qui concerne les activités touchant les écosystèmes marins et côtiers, la stratégie des Plantes la synergie entre les 3 Conventions de Rio.	

194. Est-ce que votre pays renforce la coopération régionale et sous-régionale, améliore l'intégration et encourage les synergies dans les processus régionaux et sous-régionaux pertinents? (décision VI/27 B)	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres observations sur la coopération et les processus régionaux et sous-régionaux.	
Dans la mesure des possibilités, la coopération et la synergie au niveau régional et sous-régional sont renforcées. Tel est le cas pour les actions liées à la gestion durable des ressources naturelles ou encore l'implication des communautés locales dans la gestion des ressources naturelles.	

F. OBSERVATIONS SUR LE FORMAT DE CE RAPPORT

Encadrement LXXIII.

Veuillez fournir ci-dessous des recommandations pour améliorer le format de ce rapport.	
Le format du rapport est d'une manière générale bon. Il permet de fournir un certain nombre de détails dans les activités mises en œuvre dans le cadre de la Convention. Cependant, il y a des répétitions au niveau des objectifs, de la mise en œuvre des programmes de travail et des articles.	

ANNEXES

Figure 1 : Potential Priority for Plant Conservation and the Durban Vision Potential Sites

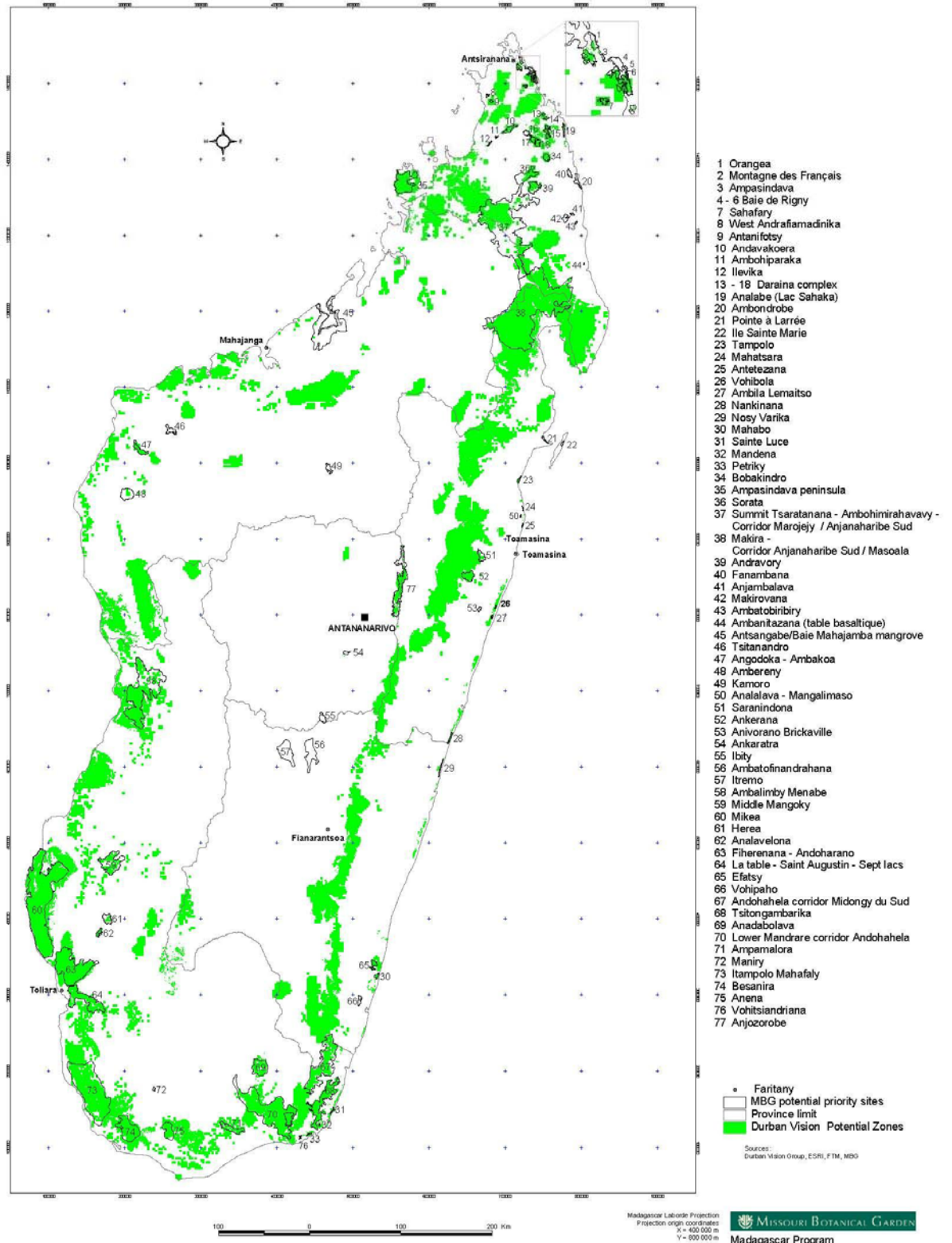
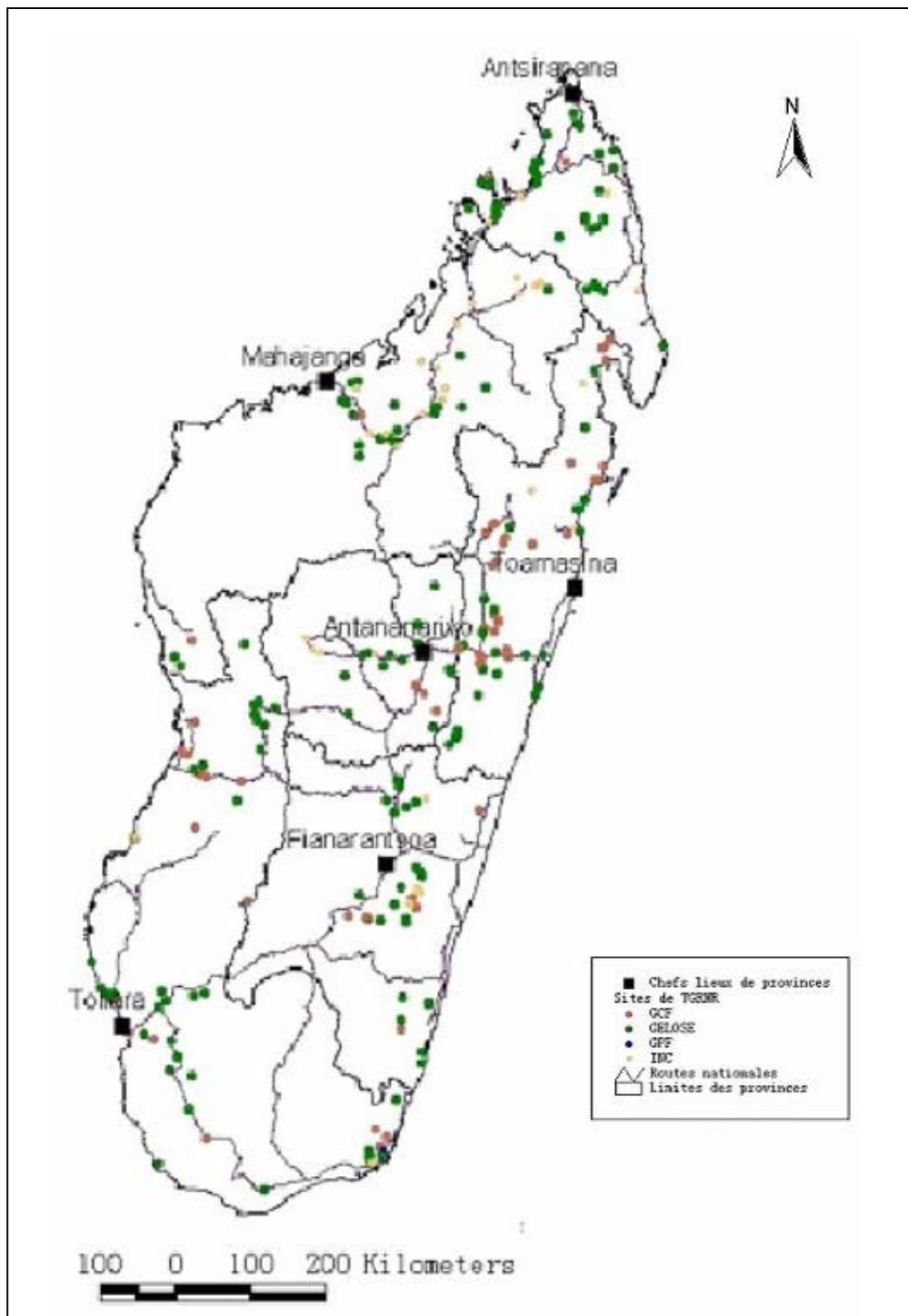


Figure 3 : Répartition des transferts de gestion des ressources naturelles renouvelables



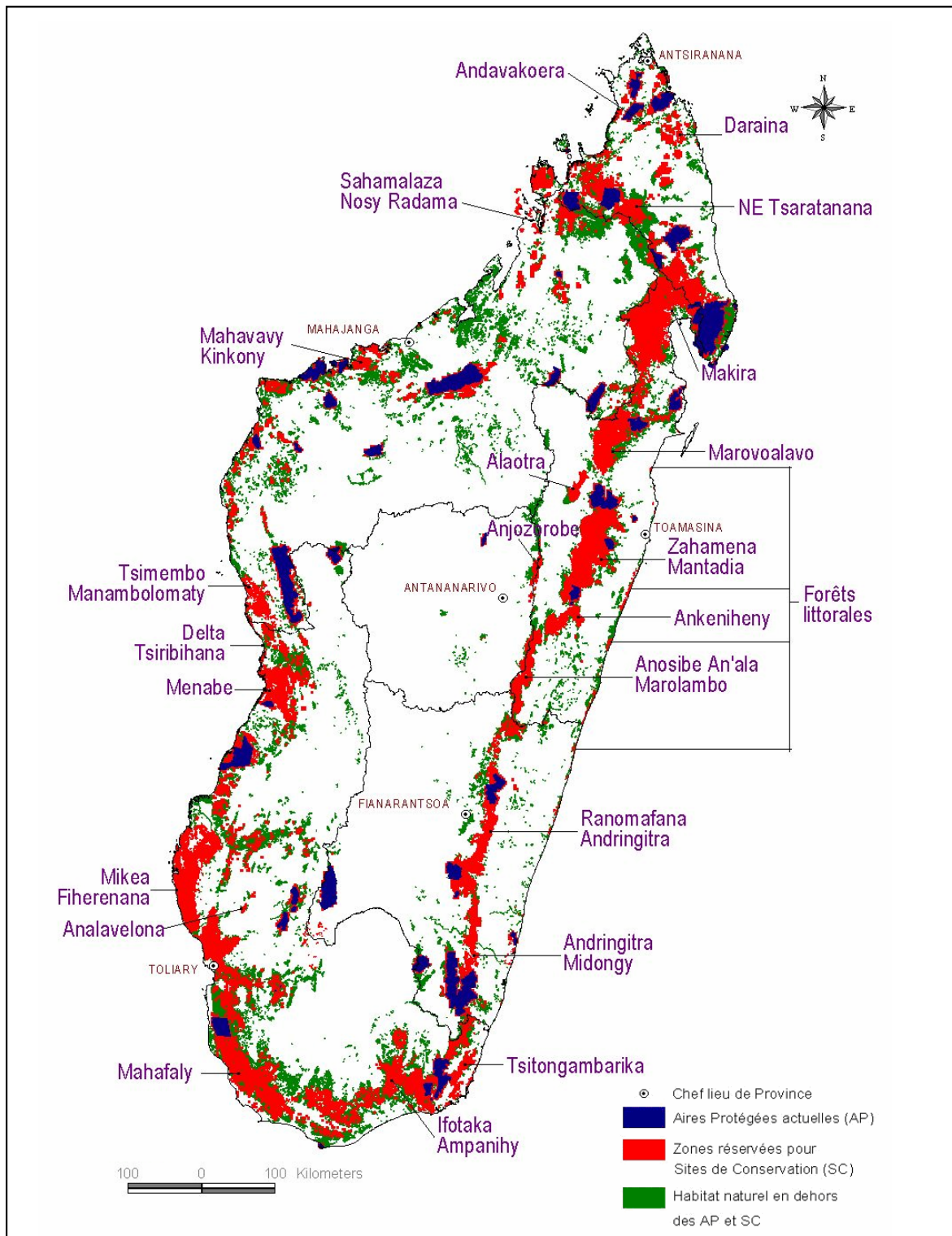
Source : Evaluation et Perspectives des Transferts de Gestion des Ressources Naturelles dans le cadre du Programme Environnemental 3. Consortium RESOLVE - PCP - IRD, 2005)

GCF : Gestion Contractualisée des forêts

GELOSE : Gestion Locale Sécurisée

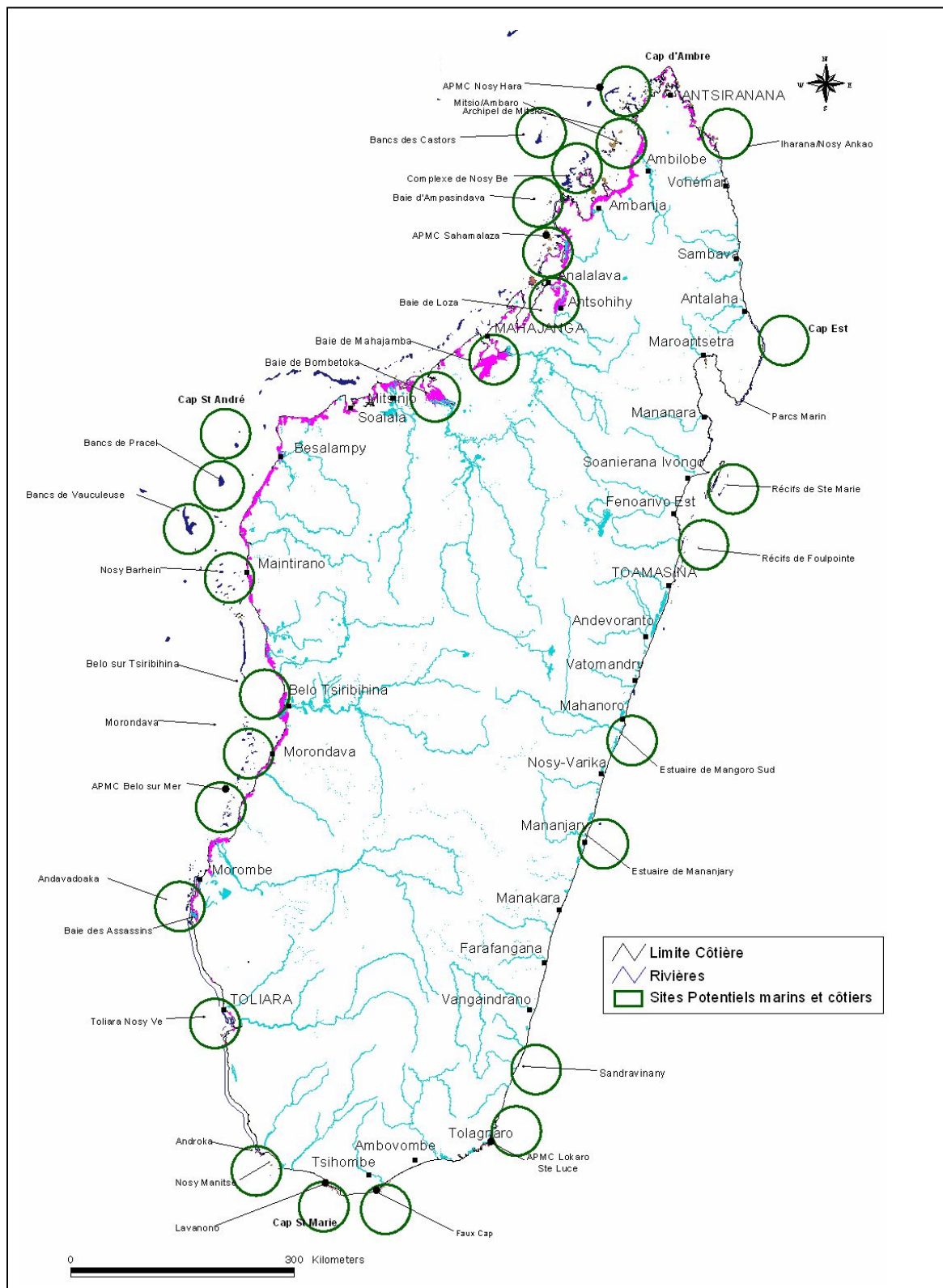
GPF : Gestion Participative des Forêts

Figure 4 : Les zones terrestres réservées pour la conservation de la biodiversité



Sources : FTM, CI, WWF, WCS, ANGAP
 Réalisation : Groupe Vision Durban, Septembre 2004

Figure 5 : Les zones potentielles pour la conservation de la biodiversité marine et côtière



Sources : BD500, Groupe Vision Durban
Réalisation : SIG/WCS, mai 2005

SIGLE

ANAE	: Association Nationale d'Actions Environnementales
ANGAP	: Association Nationale pour la Gestion des Aires Protégées
ARPEGE	: Appui Régional à la Promotion d'une Education pour la Gestion de l'Environnement
ARSIE	: Association du Réseau et Système d'Information Environnementale
ASARECA	: Association for Strengthening Agricultural Research in Eastern and Central
ASLME	: Ageulas and Somalie Large Marine Ecosystem
BAMEX	: Business and Market Expansions
CAMP	: Conservation Assessment and Management Plan
CCCC	: Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique
CDB	: Convention sur la Diversité Biologique
CEEF	: Cantonnement de l'Environnement, des Eaux et Forêts
CI	: Conservation International
CIRAD	: Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CIREEF	: Circonscription de l'Environnement, des Eaux et Forêts
CLD	: Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification
CNARP	: Centre National d'Application de Recherches Pharmaceutiques
CNRE	: Centre National pour la Recherche Environnementale
CNRO	: Centre National pour la Recherche Océanographie
COI	: Commission de l'Océan Indien
CORDIO	: Coral Reef Degradation in the Indian Ocean
DSRP	: Document de stratégie pour la Réduction de la Pauvreté à Madagascar
FIFAMANOR	: Fiompiana Fambolena Malagasy Norvegiana
FOFIFA	: Foibe Fikarohana momba ny Fambolena
FSP	: Fond de Solidarité Prioritaire
GRAP	: Gestion du Réseau des Aires Protégées
GCRMN	: Global Coral Reef Monitoring Network
GSDM	: Groupement des Semis - Directs Madagascar
IFREMER	: Institut Français de Recherche pour l'exploitation de la Mer
IHSM	: Institut Halieutique et des Sciences Marines
IRD	: Institut de Recherche pour le Développement
MAEP	: Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MBG	: Missouri Botanical Garden
MINENVEF	: Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts
MPE	: Maison de Petite Elevage
MECIE	: Mise en Compatibilité des Investissements avec l'Environnement
ONE	: Office National pour l'Environnement
PAE	: Programme d'Actions Environnementales
PBZT	: Parc Botanique et Zoologique de Tsimbazaza
PNVA	: Programme National de Vulgarisation Agricole
POPs	: Polluants Organiques Persistants
SAHA	: Sahan'Asa Hampandrosoana ny Ambanivohitra
SAGE	: Service d'Appui à la Gestion de l'Environnement
WCS	: Wildlife Conservation Society
WWF	: World Wildlife Fund